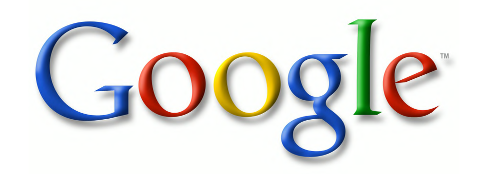
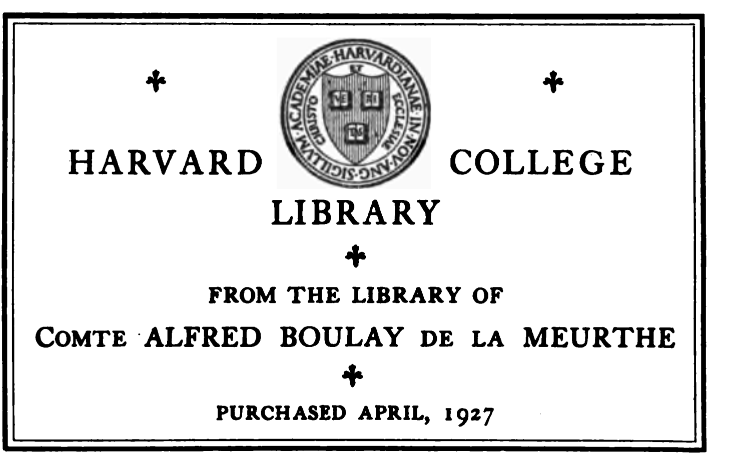






MÉMOIRES

DE

M. L'ABBÉ LIAUTARD,

FONDATEUR DU COLLÉGE STANISLAS,

Mort Archiprêtre, Curé de Fontainebleau,

OU

FRAGMENTS INÉDITS, POLITIQUES ET RELIGIEUX, TRAITANT DE L'AUTEL ET DU TRONE, DU CLERGÉ ET DE SON INFLUENCE SUR L'ESPRIT PUBLIC; DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN FRANCE, CONSIDÉRÉE DANS SES RÉVOLUTIONS, ET EN PARTICULIER DE L'UNIVERSITÉ, ETC., ETC.

Précédés d'un essai biographique sur l'auteur,

RECUEILLIS ET MIS EN ORDRE

par

M. l'Abbé A. DENYS (du clergé de Paris),

Chanoine honoraire de Montpellier, élève et ancien premier vicaire de M. l'abbé Liautard.

TOME DEUXIÈME.

A PARIS,

CHEZ LÉAUTEY, ÉDITEUR,

RUE S.-GUILLAUME, 21, F.-S.-G.

1844.

MÉMOIRES

DE

M. L'ABBÉ LIAUTARD.

Imprimerie de Léautey, rue Saint-Guillaume, 21.

MÉMOIRES
DE M. L'ABBÉ LIAUTARD,

FONDATEUR DU COLLÉGE STANISLAS,

Mort Archiprêtre, Curé de Fontainebleau,

OU

FRAGMENTS INÉDITS, POLITIQUES ET RELIGIEUX, TRAITANT DE L'AUTEL ET DU TRONE, DU CLERGÉ ET DE SON INFLUENCE SUR L'ESPRIT PUBLIC; DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN FRANCE, CONSIDÉRÉE DANS SES RÉVOLUTIONS, ET EN PARTICULIER DE L'UNIVERSITÉ, ETC., ETC.

Précédés d'un essai biographique sur l'auteur,

RECUEILLIS ET MIS EN ORDRE

par

M. l'Abbé A. DENYS (du clergé de Paris),

Chanoine honoraire de Montpellier, élève et ancien premier vicaire de M. l'abbé Liautard.

Il avait compris la parole de notre divin Maître, qui nous ordonne d'être humbles et simples dans le cœur et dans l'esprit; et, à la mesure des imperfections humaines, comme le fils de l'homme, il a mérité que l'on proclâme à sa louange : Il marchait dans la vie en répandant des bienfaits! (*Essai biographique.*)

TOME DEUXIÈME.

A PARIS,

CHEZ LÉAUTEY, ÉDITEUR,

Rue Saint-Guillaume, 21, F.-S.-G.

1844.

DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN FRANCE,

CONSIDÉRÉE DANS SES RÉVOLUTIONS.

PLAN DE RÉFORME DE L'UNIVERSITÉ.

Le boulevard de la société, la garantie
de l'avenir, c'est l'éducation.

1829.

AVERTISSEMENT.

L'œuvre de M. Liautard sur l'instruction publique, se compose de trois parties bien distinctes. L'auteur écrit en 1829, et l'histoire à la main, il peint à grands traits le tableau des révolutions que l'instruction publique a subies en France jusqu'à l'époque où deux ordonnances royales expulsèrent les Jésuites de leurs huit maisons et modifièrent le régime des petits séminaires. En ce moment (1828), il considère l'Université dans son organisation générale, dans les fonctionnaires qui la personnifient, et du

grand maître au maître d'études, du principal au domestique du collége, il peint chaque personnage, et de ses silhouettes remarquables de précision et de vérité, comme d'une incisive et ingénieuse analyse, il forme des groupes qu'il réunit dans un même tableau.

Cette seconde partie de l'œuvre n'est pas seulement un tableau du personnel universitaire, apprécié au point de vue des garanties qu'il offre à la confiance des familles chrétiennes ; elle est encore une savante et profonde critique de son enseignement. L'auteur, après avoir défini l'instruction et l'éducation, ce qui est exclusivement et la culture de l'esprit et la direction du cœur, confond les deux termes, en fait un tout, et compare l'éducation des petits séminaires à l'éducation des colléges. Il recherche quelle est l'éducation la meilleure, et prouve que les petits séminaires possèdent des éléments pour la répandre, qui ne peuvent exister dans les maisons de l'Université.

La troisième partie présente un plan de réforme de l'Université. C'est par là que l'auteur termine son œuvre. Ce plan de réforme ne prévoyait pas la charte de 1830, et la promesse de la liberté de l'enseignement. Toutefois cette partie du travail de

M. Liautard sera estimé par les hommes d'État, les publicistes et les penseurs, en dehors de tout esprit de parti, et nous pensons que le génie de l'auteur aussi bien que ses connaissances vastes et spéciales en matière d'enseignements, recevront les éloges et l'hommage que, d'avance, nous leur croyons assurés.

L'ensemble de ce travail rappelle l'idée heureuse de l'abbé de Vertot dans son histoire romaine. Il imagina de séparer cette histoire d'elle-même, et par une vaste et courageuse abstraction, il réussit à mettre sous les yeux de son lecteur, en un petit nombre de volumes, ce que l'histoire du plus célèbre peuple de l'Univers offrait de plus instructif à la fois et de plus intéressant.

Il nous semble, en effet, que M. Liautard a suivi la même marche dans la tableau qui va suivre de l'instruction publique en France. On trouve entre les rédacteurs des lois sur cette importante matière, et les hommes qui ont dirigé les affaires, à Rome, des rapports assez frappants pour justifier le titre de l'œuvre de M. Liautard.

Sous les rois et sous la république, un dessein unique anime tous les esprits à Rome; le peuple aspire à la conquête du monde. Sous les empereurs, lors-

qu'on se croit en paisible possession de la domination universelle, il faut la défendre à la fois contre mille complots formés dans le sein de l'empire et contre les peuples barbares qui, de toutes parts, en assiégent les frontières. — Ainsi les rédacteurs des lois sur l'instruction publique ont-ils aspiré à régner sur l'opinion et à faire triompher la philosophie moderne, par le moyen de l'instruction publique. Mais lorsqu'ils eurent étendu leur domination sur toute la France, et tenu comme dans leurs mains, écoles, maîtres et élèves, ils ont reconnu qu'ils ne possédaient rien, et leur empire, après avoir acquis toutes les apparences les plus brillantes de force et de solidité, s'est senti ébranlé jusque dans ses fondements, et de toutes parts a menacé ruine.....

A. Denys.

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN FRANCE,

CONSIDÉRÉE DANS SES RÉVOLUTIONS.

I.

Autrefois l'instruction publique ne coûtait rien et ne donnait au gouvernement aucun souci. La machine allait d'elle-même. Universités, corporations, établissements épiscopaux, tout marchait sans que l'on èut d'autre sollicitude que de réprimer les grands abus, ou de venir en aide aux établissements menacés d'une décadence prochaine.

Les Jésuites parurent dangereux. Le Parlement

intervint et prononça leur expulsion. A Paris, on regarda comme une extravagance de faire concourir de vieux écoliers de trente ans avec des enfants de douze à quinze ans. Le Parlement régla les âges. Dix colléges déchus n'avaient ni revenus, ni bâtiments suffisants pour l'instruction en usage dans les colléges de plein exercice. Par arrêt du Parlement, ces dix colléges sont supprimés, et les revenus réunis en une seule masse servant à la fondation du collége *Louis-le-Grand*, où, depuis la plus tendre enfance jusqu'à la fin des cours de théologie et de droit les plus approfondis, cinq cents familles trouvaient d'abondantes ressources pour l'éducation gratuite de leurs enfants.

Sainte-Barbe se sentait pauvre et allait succomber sous le poids de ses engagements. M. de Calonne vint à son secours, et la soutint par les libéralités du roi. Les archevêques de Paris y payaient régulièrement un grand nombre de bourses.

On a prétendu que le jansénisme et la philosophie s'étaient glissés dans ces établissements. On peut hardiment répondre que le jansénisme était dans les Parlements et la philosophie dans les ministères; et que ces fléaux auraient fait sentir, d'une manière plus vive, leur funeste influence, si, pour tous les

détails, l'éducation eut dépendu, comme aujourd'hui, de l'autorité.

La France révolutionnaire, gouvernée par l'ignorance, la rapine et le despotisme, tomba, en matière d'éducation, dans des erreurs les plus grossières et des désordres les plus effrayants.

L'amour du pillages fit vendre tous les biens des colléges. La conséquence naturelle de cette mesure fut la destruction totale des anciennes écoles.

Cependant les *novateurs voulurent tous* reconstruire. De fausses spéculations sur la *liberté* permirent à tous les particuliers d'ouvrir des établissements, et de les régir comme ils l'entendraient.

Dès la chute de Robespierre, la Convention nationale créa la première école normale et l'Institut, et décréta l'établissement de 80 écoles centrales et de 40,000 *écoles* primaires.

La Convention nationale avait dans son sein un comité d'instruction publique, — centre duquel tout émanait, auquel tout revenait.

Également inhabile à faire le bien, le Directoire suivit les mêmes errements que la Convention. Il fit, défit, créa, abattit, créa de nouveau, et c'est de la façon que se passèrent les dix premières années de la Révolution, années funestes que signalèrent tant

de forfaits, mais surtout funestes sous le rapport de l'instruction publique et de l'éducation. Aux sages institutions de nos pères succédèrent les lois les plus insensées, et, comme dans la crainte que ces lois ne produisissent un mal assez grand, les fabricateurs se réservèrent l'exécution des lois, réunissant ainsi, pour l'éducation de la jeunesse, la triple fonction de législateurs, de ministres et de juges.

Malgré l'élévation de Bonaparte, après le 18 brumaire, on remarquait avec douleur que l'esprit de vertige qui avait dicté les premières lois sur l'éducation, ne cesserait d'influer sur celles qui devaient suivre. — C'est-à-dire la même manie ou plutôt le même système de tout généraliser, de tout faire dériver d'un principe unique. La fausse route était tracée à ces législateurs d'un jour; il leur fut impossible d'en sortir. Ainsi voit-on des pères, infectés d'un virus scrofuleux, le transmettre à leurs enfants; et des familles dégénérées ne recevoir pour héritage que les plus honteuses maladies.

Pour que ce jugement ne paraisse pas sévère, il nous suffira de rappeler un mot de Lucien Bonaparte. En traçant les plans de réforme de l'éducation, Lucien avoue que depuis la suppression des corps enseignants, l'*instruction en France est à peu près nulle*.

Il serait superflu d'analyser les plans de Lucien ; ils ne présentaient rien de neuf. C'était la même attention à tout ramener au chef du gouvernement, à lui imposer une tâche au-dessus de ses forces.

Fourcroy vint après Lucien, et par la loi du 11 floréal an 10, il fit abroger la plupart des dispositions en vigueur. Cette loi substitue le nom de *lycée* au nom de *collége* que Lucien avait restitué aux institutions.

Par ce mot qui ne présentait qu'un son vague, on espérait en imposer de nouveau à cette portion éclairée du peuple que les institutions précédentes n'avaient pu séduire, et dont Fourcroy, entraîné comme Lucien par la force de l'opinion, confessait humblement le vice et l'humilité.

Nous rapportons ses propres expressions :

« Éclairé sur l'état actuel des écoles centrales, le « gouvernement n'a pu se dissimuler que le peu « d'utilité du plus grand nombre de ces écoles ne « permettait point de les maintenir..... Il n'y a vu « que des institutions trop nombreuses, trop égale- « ment, trop uniformément organisées pour des dé- « partements variés en population, en ressources et « en moyens. — Effrayé de la nullité presque totale « des écoles primaires..... il a senti que la résigna-

« tion de ces écoles était un des besoins les plus ur-
« gents. »

Remarquez que le conseiller d'État Fourcroy parlait ainsi au corps législatif, en qualité d'orateur du gouvernement ; et son discours présente des passages bien importants. Bornons-nous pour le moment à celui par lequel il termine sa harangue :

« En l'adoptant (ce plan) comme loi de l'État, le
« gouvernement pense, Messieurs, que vous avez
« rendu un nouveau service au peuple, et *décrété*
« l'une des *bases* les plus solides de la prospérité pu-
« blique. »

Ainsi, jamais on ne manquait de faire les plus brillantes promesses, et pour en assurer le succès, Fourcroy proposa de décréter une *base* qui ne devait coûter que sept ou huit millions.

Trois années se passèrent sans améliorations.

Cependant Bonaparte et les siens étaient impatients de jouir. Après avoir établi à l'infini des distinctions en faveur d'établissements qui s'étaient fait remarquer par leurs désordres, et d'hommes qu'il eut fallu, pour la plupart, laisser dans l'oubli, les conseillers de Bonaparte, et Bonaparte lui-même surtout, ne tardèrent pas à en reconnaître l'insuffisance.

Les hommes et les établissements que l'on préten-

dait écraser par la seule création de la hiérarchie universitaire se soutenaient toujours. De 1808 à 1810, ce fut pour les petits séminaires, pour les pensions particulières et pour divers colléges de province le même engouement. Il en était de la noblesse universitaire aux yeux des pères de famille comme des ducs, princes et barons aux yeux du reste du peuple. Le mérite donnait du lustre aux dignités. Mais les dignités ne suppléaient pas au mérite.

Dès lors que faire ?

Détruire la liberté !

II.

Telle était la situation de l'Europe : l'Allemagne et l'Italie captives, la Russie humiliée, la Prusse dépouillée, l'Espagne envahie, l'Angleterre menacée, l'Europe enfin paraissait trembler sous le prestige de la gloire de Bonaparte, sous l'appareil de sa puissance.

Sous prétexte de tout régénérer, et voulant tourner toutes choses à son profit, Bonaparte se flatta de donner à la France une impulsion conforme à ses vues ambitieuses et despotiques. Il lui fallait une jeunesse entreprenante et asservie, qui eût comme lui la soif des conquêtes, et qui fut, en outre, façon-

née au joug de la plus servile obéissance. Ce n'était pas assez pour lui de cette conscription qui, chaque année, lui fournissait 200,000 soldats. Il lui fallait une pépinière d'élite ; et déjà ses vues gigantesques avaient considéré l'éducation des enfants de nos principales familles comme une source inépuisable d'administrateurs, de magistrats, de savants, de généraux, et qui, tous, selon la nature de leur talent, auraient contribué à lui mettre dans la main le sceptre de l'univers, et l'auraient aidé à en supporter le poids.

Dès le commencement, il s'était assuré les lycées, espèce de casernes collégiennes où le rudiment et le fusil se disputaient la prééminence, où les professeurs de belles-lettres et les capitaines instructeurs rivalisaient de soins et de zèle. Pour y répandre un même esprit, on y envoya, du Prytanée français (aujourd'hui *collége* Louis-le-Grand, et pendant quelque temps Lycée-Impérial) des détachements d'élèves formés de longue main à la haine des rois et au mépris de la religion.

Les hommes qui dirigaient ces maisons, quels étaient-ils? — Tirés des écoles centrales, que la Convention avait élevées et que le Directoire avait vainement essayé de soutenir, ces hommes n'étaient restés, jusqu'alors, en place, ou sur les contrôles de

disponibilité, qu'en professant de cœur, ou tout au moins en apparence, les principes du Directoire et de la Convention.

Cependant, le besoin d'une éducation morale et basée sur la religion, se faisait sentir de toutes parts; et de toutes parts, de 1798 à 1808, il s'éleva des établissements animés d'un esprit bien différent de celui des lycées. Ces établissements avaient la confiance des familles, sûres de retrouver dans ces maisons leurs enfants, et non des séides.

Les familles se tournèrent avec empressement vers les maisons de Juilly, Tournon, Vendôme et Pont-le-Voy, rendues à leur destination primitive. Leurs portes à peine ouvertes d'hier, ces établissements étaient remplis d'élèves, tandis ques les lycées, les prytanées et les athénées se vidaient rapidement et n'étaient guère plus habités que par les boursiers, lesquels, souvent, ne profitaient pas eux-mêmes jusqu'à la fin des avantages qui leur étaient faits. Malgré leur peu d'aisance, beaucoup de parents se hatèrent d'arracher leurs enfants à l'influence d'une jeunesse dont les principes étaient si funestes. Il y eut donc un moment d'espérance pour les âmes honnêtes, et l'on put, pendant quelques instants, se flatter que tôt ou tard l'instruction publique cesserait

d'être le fléau de la jeunesse et la terreur des familles.

Tout à coup, par un décret du 17 mai 1808, Bonaparte organisa l'*Université*.

III.

Il y eut alors un commencement de triomphe pour la philosophie. L'Église voyait tous ses établissements succomber. On n'avait plus d'espoir que dans quelques colléges, tenus par des ecclésiastiques intègres, et même par des laïques dignes par leurs vertus et leurs talents d'être comparés aux prêtres respectables.

En créant l'Université, Bonaparte se promettait d'y rattacher tous les établissements d'instruction, comme autant de conquêtes, qui non-seulement ne devaient ne lui rien coûter, mais qui, plus tard, auraient encore alimenté ses propres maisons. En effet, tout fut successivement dirigé vers ce but :

1° Taxe d'un veingtième perçu, à diverses époques, avec une rigueur qui approchait de l'injustice;

2° Obligation de fréquenter les classes des lycées, colléges, etc.; et par suite, obligation de payer une somme de.... pour un enseignement qu'on ne voulait pas, sans que l'autorité régénératrice s'inquiétât

du temps perdu par les déplacements des répétiteurs, etc., du désordre jeté dans le système précédent des études, ni même des inconvénients qui amèneraient la ruine, dans un local étroit, sous un professeur étranger, de tant de jeunes étudiants soustraits à leurs maîtres et surveillants naturels ;

3° Uniforme, tambour et mille vexations de détail.

Pour diriger ce grand mouvement, il aurait donné au grand-maître, M. de Fontanes, un conseil investi de pouvoirs très-étendus ; et dans l'Université, divisée en autant d'académies que de cours royales, il y avait recteurs, inspecteurs, conseils académiques, sans préjudice de proviseurs, principaux, professeurs, régents, maîtres d'études, etc., tous classés comme les officiers dans une armée en campagne, tous nourris de l'espoir d'un avancement proportionné à leur zèle et à leur soumission.

Il y avait donc un état-major, des officiers, des soldats et jusqu'à des ilotes, dans cette grande administration si compliquée. Et l'on ne peut guère calculer ce que tout cela serait devenu si le chef suprême, engagé dans sa guerre contre la Russie, n'eut enfin trouvé, dans le sein même de la victoire, le principe de son anéantissement.

Il avait travaillé à se faire de l'argent et des amis ; mais outre qu'il ne se procura ni amis ni argent, il souleva contre lui tout ce que la France renfermait de familles honorables ; et il est à remarquer que, malgré la taxe du vingtième, malgré le droit d'enseignement exigé des élèves, l'on forçait de suivre les classes impériales. Depuis 1808 jusqu'en 1814, Bonaparte depensait annuellement, pour ses lycées, en bourses, en frais de recettes, inspecteurs et autres, pour les cours d'académies (partout déserts, il faut le dire), de 5 à 9,000,000 fr.

Les dispositions les plus funestes de la loi du 15 novembre 1811 ne devaient recevoir leur exécution qu'en juillet 1812 ; et dès le printemps de cette même année, une disette factice s'étant fait sentir en France, il y eut partout un subit renchérissement de pain, et ce seul incident absorba tous les bénéfices que l'on espérait obtenir, en accumulant les externes dans les mêmes classes.

Soldats, argent, enthousiasme pour le chef du gouvernement, tel était le triple but de l'Université, parce que, par là, elle espérait plaire et qu'elle avait la certitude de se conserver. Or, malgré la coupable mollesse et la triste condescendance de certains évêques, qui n'avaient pas su, dix ans de suite, résister

à la crainte des cachots, il est constant que la partie saine du clergé fut constamment prononcée contre Bonaparte.

Celui-ci voyait bien que dans les petits séminaires on ne puisait point l'amour pour sa dynastie. La plupart des pensions y étaient gratuites. Dans ces établissements, il n'avait point de soldats et surtout nulle spéculation financière. Les pensions y étaient modiques, et la plupart des parents étaient heureux d'y placer leurs enfants, dont les mœurs et les principes étaient garantis. D'ailleurs la discipline, dans ces maisons, était très-douce. Les élèves s'attachaient tendrement à leurs maîtres, dont ils remarquaient le désintéressement et la patience, dont ils savaient aussi apprécier le talent et la modestie. On sait quel est, sur la jeunesse, l'ascendant de la vertu qu'une douceur constante accompagne, de la vertu relevée par les talents et par l'expérience.

IV.

Partout les petits séminaires, malgré leur dénuement absolu, malgré le défaut de local et tous les obstacles suscités par les administrations; partout,

disons-nous, les petits séminaires se remplissaient. A Metz, à Quimper, à Lyon, ils eurent un succès prodigieux. Les colléges réussissaient dès qu'ils avaient cette teinte ecclésiastique, tels que furent ceux d'Annonay, de Nogent-le-Rotrou, de Saint-Pol-de-Léon, de Château-Gonthier et de tant d'autres. A Trèves, Mgr l'évêque qui n'avait de local que pour les classes, parvint à établir et à loger chez des particuliers vertueux, trois cents enfants, doux et consolant espoir de cette Église de France si déchue. Il y avait des professeurs et des surveillants; il sacrifiait son revenu, et ses amis, ses vicaires généraux, le secondaient, animés du même zèle.

Dès que le décret du 15 novembre parut, ses jeunes clercs perdirent bientôt l'esprit ecclésiastique, et, dans l'espace de quelques mois, le vertueux prélat vit s'évanouir le fruit de plusieurs années de soins et de sacrifices. L'Université en fut instruite, mais elle n'écouta rien, elle ne se relâcha sur rien. Le collége était désert, les professeurs mouraient de faim; il fallait remplir la solitude de l'un et l'estomac des autres. — A Lyon, les vicaires généraux avaient eu recours à la ruse : la même salle qui servait aux répétitions était tout à coup convertie en un réfectoire où l'on apportait, à la dérobée, le frugal repas des

pauvres étudiants. — Aussitôt qu'on le sut, ordre fut donné de se séparer, comme suspects de rébellion aux règlements et statuts de l'Université. On ne finirait pas si l'on voulait rapporter tout ce qui se fit contre les petits séminaires. Dans leurs rapports, les inspecteurs introduisaient toujours quelque considération malveillante contre ces établissements, contre les petits séminaires que l'on regardait comme le plus grand obstacle au triomphe des idées que l'on insultait du nom de *libérales*.

Dans ces maisons, en effet, rien que de simple et de naturel dans les maîtres et les élèves, dans les études et la discipline.

Point de faste dans les apparences du supérieur, point d'apprêts dans ses manières. C'était un père au milieu de ses enfants, uniquement occupé d'eux, s'oubliant pour eux, rapportant tout à eux, à leur bonheur.

Accoutumés à regarder leurs maîtres comme de seconds pères, les élèves qui n'étaient pas exempts, sans doute, des petites faiblesses de leur âge, voyaient que leurs fautes commises sans malice et toujours punies sans passion, resserraient cette union étroite entre les supérieurs et les subordonnés, sans laquelle une communauté n'est qu'un troupeau de prisonniers ou d'esclaves.

De là, une discipline douce. Tout se conduisait sans cet appareil de règlements qui sont incroyables pour un siècle comme le nôtre. Un procès n'était pas nécessaire pour séparer du corps un membre corrompu, sujet corrupteur ; et l'évêque, dans ses instructions, n'avait pas prévu le cas où les supérieurs mériteraient une flétrissure.

La même simplicité se faisait remarquer dans les études. De jeunes maîtres pleins d'ardeur, ou d'anciens ecclésiastiques d'une expérience consommée, faisaient avec une application soutenue, sans calculer le temps, l'argent ni le nombre des écoliers, les plus hautes classes comme les plus humbles. La vanité n'entrait en rien, pour rien, et l'intérêt pas davantage. Avec le fixe d'un proviseur, un évêque faisait face aux apparences d'un supérieur, et quelquefois logeait toute une communauté dans ce qui aurait suffi à peine aux bureaux d'un économe de lycée.

Voilà ce qu'étaient les petits séminaires, l'un des arguments les plus forts que la religion ait fait contre l'Université. Aussi c'est sur eux que tomba sa fureur.

V.

Bien que ce fut dans les petits séminaires qu'elle vit ses principaux ennemis, l'Université ne perdit pas de vue les pensions : pensions dans les villes, pensions dans les campagnes, pensions publiques, pensions secrètes, pensions proprement dites, comme celles qui portaient le nom de collége : tout ce qui n'était pas sous sa juridiction immédiate pour les nominations aux places et pour la finance, devint l'objet d'une vexation. Les inspecteurs parcoururent le Perche, le Maine, l'Anjou, et partout supprimèrent *rhétorique* et *philosophie*, quelquefois même *seconde* et *troisième*. Il fallait peupler les lycées. Les recteurs se faisaient espions, et recherchaient avec soin les curés qui réunissaient trois ou quatre enfants pour leur donner les premiers éléments de la grammaire et de la religion.—Payez, ou renvoyez!

A Angers, il fallut toute la persévérance et l'industrie des principales familles, pour que cinq ou six précepteurs particuliers continuassent, jusqu'à la fin, à donner à leurs enfants des leçons communes, à

leur faire faire de petits exercices littéraires, des compositions, des repas, à les mener à la promenade ensemble. Toute réunion d'écoliers, aussi coupable qu'un attroupement de rebelles, provoquait les rigueurs d'une nouvelle loi martiale.

Amiens, Versailles, Orléans, Nantes, Angers, pourraient fournir des faits curieux.

Mais nous voici arrivés au moment du triomphe pour l'Université, celui où il fallait que les lycées fussent remplis, ou bien les pensions fermées.

De sorte qu'il était possible que, dans toutes les principales villes de France, il n'y eut plus, au même instant, aucun asile pour l'éducation.

Sans insister sur l'absurdité de ce décret, voyons de quelle façon il fut exécuté. Citons trois seuls exemples.

— A Rouen, après la distribution solennelle des prix, on annonça qu'à raison d'un certain nombre de places vacantes, toutes les pensions seraient fermées; et elles le furent en effet. Le lycée, tenu par un homme très-recommandable, atteignit bientôt son complet. Il fut permis aux pensions d'ouvrir de nouveau leurs portes. Malheureusement, le lycée vint encore à se vider, et tout aussitôt les pensions furent fermées par ordre.

— A Amiens, le lycée était rempli. Comment, sans le vider, fermer les pensions? Renverra-t-on les élèves, ne serait-ce que pour six semaines? On eut recours à un autre expédient, ce fut d'agrandir le lycée. Mais l'administration municipale se refusa à cette mesure. Elle ne se souciait pas, en augmentant le local du lycée, de creuser l'abîme où allaient déjà se perdre les mœurs et les principes de tant de jeunes gens, et encore moins d'anéantir des établissements utiles. Cette précaution fut vaine. On donna ordre de fermer les pensions, et l'ordre fut exécuté. Et Amiens, l'une des villes de France qui renferme peut-être le plus grand nombre de jeunes hommes propres à l'instruction, n'eut, pendant plusieurs mois, d'autre ressource que le lycée.

• — A Bordeaux, nouvelle scène. Comme neuf places manquaient.... ordre d'évacuation et de clôture aux douze ou quinze pensions de la ville. Les pensions alarmées demandent du temps. Brave homme, le recteur adhère. Et ces pensions s'en vont de par la ville, à la recherche de neuf enfants pauvres, avec l'intention de créer neuf bourses en leur faveur. On en trouva... combien, croirait-on? — pas un! Cette éducation gratuite parut à quelques familles une insulte, et à quelques autres un piége. On se

côtisa, on fit l'argent des neuf bourses, et on laissa au proviseur le soin d'en appliquer le bénéfice à ceux qui n'auraient pas fait cas des mœurs et des principes de leurs enfants.

Cette mesure fut hautement blâmée de M. le grand maître. « Ce recteur, s'écria-t-il à plusieurs reprises, ce recteur mériterait d'être cassé ! »

VI.

On s'attendait à ce que le Roi laisserait tomber le colosse de l'Université sous son propre poids; mais les intrigants qui environnent toujours le trône, mirent tout en œuvre pour étayer le colosse et le soutenir. Ils rédigèrent l'ordonnance du 17 février 1815, l'un de ces ouvrages symétriques propres à éblouir les ignorants par leur apparente régularité. Au fond, rien de ce qui avait précédé n'était détruit. Les nominations partaient d'un centre unique, et cependant on fit un aveu remarquable, c'est que la loi suivie sous Bonoparte était défectueuse dans les principales de ses dispositions.

Remonté momentanément sur le trône, Bonaparte se hâta de rétablir l'Uuniversité.

Louis XVIII, rendu aux vœux de la France, fut entraîné par l'Université dans un piége nouveau. On lui fit rapporter, au bout de six mois, son ordonnance du 17 février, et on le fit revenir notamment sur le seul article de cette ordonnance qui fut raisonnable et qui laissât entrevoir quelque bien.

L'autorité unique fut rétablie. Mais comme si l'on eût craint d'approuver rien de ce qui avait précédemment existé, cette autorité fut rétablie sous une forme nouvelle.

La session de 1815 s'ouvrit, et lorsqu'on vit avec quelle ardeur les députés s'approchaient des anciens principes, on dut espérer qu'elle s'occuperait de l'instruction publique. Un seul député, trop peu influent, toucha cette corde et osa effleurer la question. Une commission fut nommée. Divers intérêts empêchèrent de donner suite à l'examen de l'instruction publique.

Toutefois, le mal était si évident que l'on crut devoir au public de paraître s'occuper du remède. Le ministre convoqua, à cet effet, la commission de l'Université qui attendit jusqu'au 3 avril (1816), à répondre aux lettres de la Chambre représentée par la Commission qu'elle nomma dans son sein, au mois

de février, pour examiner la proposition de M. de Saint-Romain.

Quoique convoquée par le ministre, la Commission ne pouvait guère aller plus vite en besogne, le poids des affaires reposant sur le seul M. Guénaud de Mussy.

En effet,

M. Royer-Collard, président, était occupé au conseil d'État et à la Chambre.

M. Sylvestre de Sacy, à l'Institut et à ses cours ;

M. l'abbé Frayssinous, à ses conférences ;

M. Cuvier donnait ses soins à son rapport sur les écoles primaires.

L'Université prétendit (elle ne doute de rien) faire connaître par ses circulaires n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8, l'esprit qui la dirigeait. Elle se gardait bien de parler de ce nombre infini d'instructions données pour humilier et rançonner les petits séminaires et les établissements particuliers.

Bornons-nous aux circulaires.

La circulaire n° 2, au *verso*, contenait l'injonction aux aumôniers des lycées de ne pas même prononcer dans leurs instructions les mots *philosophe* et *philosophie*, et de ne rien insinuer contre les autres erreurs de ce dernier temps. — Juste précaution de

la part des chefs d'une institution où le jansénisme et la philosophie cherchaient leur dernier asile.

La circulaire n° 6 fait voir que jusqu'alors (août 1814) la religion n'avait pas été en grand honneur dans les lycées. Cette circulaire est une pièce qui mérite une sérieuse méditation.

Mais la circulaire n° 7, d'une date bien plus récente, est encore plus décisive. On y avoue les vices des lycées (page 1re), vices qui viennent des prytanées, source de l'Université de Bonaparte. Entre autres remèdes à opposer au mal, on indique l'exemple des maîtres, et (page 4) on les invite, on les force à singer les pratiques de la religion. S'ils ne deviennent hypocrites, l'Université menace de les chasser.

Les pages 4 et 5 renferment un petit règlement que l'on ne suivait pas, sans doute, partout.

L'Université s'attachait à prouver que la plupart des colléges royaux et communaux étaient tenus par des ecclésiastiques. Elle les comptait avec complaisance ; elle en fixait le nombre à 697 environ ! De là que conclure, sinon que l'Université, autorité sécuière, avait sous sa main plus d'ecclésiastiques qu'aucun évêque de France? Or, n'est-il pas ridicule d'admettre que des hommes qui pouvaient être athées,

philosophes, indifférents, eussent sous leur main 697 ecclésiastiques?

Mais il ne paraît pas que l'Université, en fait d'ecclésiastiques employés par elle, ait tout déclaré.

Elle n'a pas dit, par exemple, qu'au lycée *Louis-le-Grand,* M. M***, professeur de philosophie, avait un grand fils portant son nom, de vingt ans et plus;

Que M. D***, professeur de mathématiques transcendantes, était prêtre sans en remplir les fonctions;

Que M. L***, professeur de mathématiques spéciales, était prêtre marié;

Que M. G***, agrégé professeur, au moins diacre, avait sa femme au lycée;

Que M. de S*** proviseur *émérite,* longtemps la gloire du lycée *Louis-le-Grand,* n'y avait jamais fait aucune fonction sacerdotale, quoique prêtre.

L'Université ne déclare pas davantage qu'au lycée *Henri IV,* M. F***, ami intime du prince de Talleyrand, était prêtre sans fonctions;

Que M. M***, aumônier, était âgé de quatre-vingts à quatre-vingt-cinq ans, et n'était devenu aumônier du lycée qu'après avoir cessé d'être curé intrus de

Saint-Sulpice. — Mais ce dernier article eût été hors la question.

L'Université ne disait pas qu'au lycée *Bourbon*, M. C***, proviseur, était prêtre ;

M. P***, professeur de rhétorique, prêtre marié, et marié malgré lui, disait la chronique du temps ;

Qu'au lycée *Charlemagne*,

M. B***, censeur, transféré de l'école normale audit lycée, était ex-bénédictin et prêtre.

L'Université ne disait pas tout cela par un loyal esprit de discrétion peut-être !... Mais elle se faisait un consciencieux devoir d'apprendre que la plupart des colléges royaux et communaux étaient tenus par des ecclésiastiques.

M. de Saint-Romain, dans son développement du 31 janvier, n'avait donc rien hasardé en attaquant les vices de l'Université considérée dans ses élèves et dans ses maîtres, *vices authentiquement reconnus par le catalogue des expulsions, changements et interdictions*.

On n'aurait, pour se convaincre, qu'à consulter la longue lettre du 3 avril, qui contient le tableau suivant:

Proviseurs,	chassés,	suspendus.
Recteurs,	id.	id.
Inspecteurs,	id.	id.

Ce tableau est curieux, et l'Université, en le mettant sous les yeux du public comme une preuve de son zèle, ne pensait pas qu'elle trahissait son secret, et qu'elle révélait à la France combien devait être gangréné le corps où, en si peu de temps, il avait fallu opérer tant de réformes !

Après huit années consécutives d'incertitudes et de véritable anarchie, pendant lesquelles l'autorité ne se faisait sentir que pour l'exécution littérale des décrets et règlements impériaux, laissant tout le reste dans le vague, et vivant comme aux époques de décadence, c'est-à-dire au jour le jour, une ère nouvelle sembla se préparer. M. l'abbé Frayssinous est nommé grand-maître, puis ministre, et, à la suite de six années de travaux, il est remplacé par M. de Vatisménil, qui a jeté un si grand éclat dans la magistrature.

VII.

Cependant le libéralisme faisait entendre ses clameurs les plus vives. Qu'est-ce donc que l'on redoutait? Pourquoi ces inquiétudes de l'Université, pourquoi ces Commissions et ces enquêtes?

On criait de toutes parts : *Les Jésuites ! les Jésuites !* Et encore *les Jésuites !*

Les Jésuites ! Mais connaissait-on les Jésuites? Avant de proférer ces cris, pourquoi ne pas examiner ce que sont les Jésuites ? Considérons-les comme directeurs de petits séminaires, comme donnant des missions et comme formant une association, et l'on verra ce qu'il y a de *sérieux* dans les clameurs du libéralisme et dans les inquiétudes de l'Université.

Directeurs de petits séminaires, — n'étaient-ils pas dans la dépendance des ordinaires, de même que les prêtres séculiers? Ils pouvaient être dépouillés de l'administration de leurs maisons par les évêques respectifs, ainsi que cela est arrivé à Soissons, sous M. Leblanc de Beaulieu.

Leurs huit maisons n'étaient qu'un point, lorsqu'on considère qu'il existait, dans le même temps, cent quatre-vingts séminaires grands et petits, quarante collèges royaux, quatre cents collèges communaux environ, près de mille pensionnats, sans parler des écoles primaires, des facultés de droit et de médecine, des écoles militaires, de commerce, de médecine, de droit, etc., etc.

Et d'ailleurs ces jeunes gens, momentanément confiés aux Jésuites, ne devaient-ils pas rentrer dans

le torrent de la société, fréquenter les écoles spéciales, afin d'obtenir des emplois civils ou militaires, avant d'être avocats, médecins, avant d'être prêtres?

La France se gouverne-t-elle selon le régime introduit par Lycurgue qui, dans chaque enfant de Sparte, voyait un soldat?

Hors de leurs maisons, les Jésuites n'exerçaient, sur les jeunes gens qui les quittaient, qu'une douce et médiocre influence, laquelle est un bien faible contrepoids, en présence d'une influence qu'exerce une population de plus de 30 millions d'âmes, et de tant d'institutions si variées!

L'on prétendait que les principales familles leur accordaient une confiance aveugle. — Outre que le fait est incertain, fût-il vrai, qu'en pouvait-on conclure, sinon que ces familles usaient de la liberté que nos lois accordent? Si elles s'en étaient trouvées mal, ne pouvaient-elles pas choisir d'autres maîtres pour leurs enfants? L'essentiel était que les RR. PP., dans l'éducation qu'ils donnaient, ne s'écartassent en rien des règlements d'une sage police.

Quelle pouvait être l'objection sérieuse à élever contre les Jésuites considérés comme directeurs de quelques petits séminaires? Serait-ce qu'ils étaient

affranchis de la rétribution universitaire, de la taxe du *vingtième?* Mais cette difficulté est commune à tout ce que l'on appelle école secondaire ecclésiastique ; et c'est d'ailleurs faire injure à l'Université que de supposer qu'elle ne voit dans les établissements qui lui sont étrangers qu'une diminution de son revenu.

Quant à l'observation que les prétendus petits séminaires des Jésuites n'étaient que des colléges déguisés, je la crois juste ; beaucoup d'enfants qui, évidémment, ne seront jamais ecclésiastiques, profitaient, sans raison, de l'exemption accordée aux petits séminaires. C'était là un abus auquel il était facile de remédier.

Ou les Jésuites devaient être conservés ou ils devaient être détruits.

Si on les eût conservés, il eût été très-facile de faire cadrer leur régime avec celui des autres établissements d'éducation.

Pour les détruire, on devait songer à les remplacer.

De congrégations, on ne s'en souciait guère, les maisons particulières n'ayant rien de stable. L'Université présentait quelque garantie et fournissait quelques ressources dans ses colléges royaux ou

communaux. Les colléges communaux sont, d'ordinaire, sur une échelle trop étroite pour suppléer les vastes établissements des RR. PP., établissements qui renfermaient chacun de trois à quatre cents élèves. Quarante colléges communaux y eussent suffi à peine, et n'auraient pu se soutenir par leurs propres ressources. Le terme moyen des sacrifices, 10,000 fr. par collége communal, eût absorbé une somme totale de 400,000 fr. par an. — Capital 6 ou 8 millions.

Mais un collége communal!... Malgré les soins de Mgr l'évêque d'Hermopolis et la bonne volonté de ses prédécesseurs, est-il un de ces colléges sur dix où un seul des hommes un peu marquants qui se sont constitués en guerre avec les Jésuites, voulut laisser ses enfants au delà de leur quatorzième année? Il n'est que trop vrai qu'il n'y a dans la plupart de ces établissements ni études, ni émulation, ni discipline, ni mœurs, ni religion...

Restait la ressource des colléges royaux. Il eût fallu en fonder au moins dix pour y loger, nourrir, instruire dans les sciences et la vertu ces 3,000 élèves que l'on voulait absolument arracher de la tutèlle des RR. PP. — Mais pour cela, l'argent était le premier moyen d'action, et 24 millions ne sont pas

tout d'abord sous la main; la confiance des familles était ensuite la difficulté de la réalisation, or, la confiance existait-elle? Non, sans doute.

Par économie même, on eût sagement fait de laisser vivre en paix les établissements des Jésuites. Il eût été prudent et sage de les conserver, de manière à ce qu'ils ne donnassent aucune inquiétude à personne. On les eût assujétis à la taxe, et leurs 3,000 élèves à 30 fr. donnaient 90,000 fr., — à 25 fr. ils réalisaient un total de 75,000 fr. Voilà environ 80,000 fr. de droits qu'on aurait perçus, et la paix eût été faite.

Considérés *comme missionnaires*, je n'ai jamais remarqué qu'on ait eu le droit d'adresser aucun reproche aux Jésuites; sous ce rapport, ils ont été confondus dans l'anathème commun.

Comme formant une association religieuse, l'on peut dire que les Jésuites du XIXe siècle ne sont pas ceux que l'on a détruits au XVIIIe, et que notre France ne ressemble guère à la France de Louis XV. — En effet, vers le milieu du siècle dernier, lorsque les ministres des quatre puissances catholiques se liguèrent pour la destruction des Jésuites, cet ordre était, en quelque sorte, maître de la catholicité. — Aujourd'hui ils jettent un grand éclat, sans doute; mais

ôtez le P. Mac-Carthy, le P. Guyon et deux ou trois autres, que vous reste-t-il pour justifier ce puissant renom du passé?

Si l'on eût visité leurs colléges, si l'on s'était informé de l'opinion des élèves, de l'opinion des habitants des villes où étaient situées leurs maisons, on aurait reconnu que partout les RR. PP. étaient jugés comme dignes d'estime pour leurs vertus, leur douceur, leurs détachements. Pour tout le reste, on n'eût rien appris, parce qu'on n'en pouvait dire que peu de chose.

Nous craignons que ce langage ne sonne comme le blasphème aux oreilles de quelques personnes; mais nous ne parlons point aux enthousiastes d'admiration, lesquels, par leurs éloges outrés, nuisent autant aux véritables intérêts des Jésuites, que les plus cruels ennemis des RR. PP. par leurs calomnieuses diatribes; c'est aux hommes qui recherchent la vérité que nous nous adressons, et nous leur demandons si les Jésuites de nos jours sont les mêmes qu'en 1760? Ces hommes consciencieux répondront que la différence est immense, et pour le nombre, et pour la capacité, et pour l'influence.

Mais ce qui était également immense dans la question, c'est que la législation en France n'est plus la

même qu'à l'époque de la destruction des Jésuites.

Si, d'une part, les parlements, par un abus inexplicable, avaient droit de vie et de mort; s'ils lançaient des sentences de proscription, de confiscation, sentences sans appel; — les Jésuites, d'autre part, avaient pour eux-mêmes les lois de l'État, lois qui reconnaissaient et protégeaient les ordres religieux. Ils subsistaient en corps par l'effet des lois civiles et ecclésiastiques. Pour les attaquer avec succès, il fallait tout le despotisme des parlements, il fallait toute leur haine; il fallait encore toute la faiblesse de nos rois.

Malgré les essais du premier président Séguier, que sont les cours royales en comparaison des parlements? En dépit de ce que prétendent leurs amis et leurs ennemis, les Jésuites de ce temps que sont-ils?

Ce que sont les Jésuites?—Asservis à l'ordinaire, qui, lui-même, est asservi au gouvernement; leur existence est incertaine, un souffle peut les renverser.

Mais pourquoi sont-ils ultrà-montains, dites-vous? Qui vous l'a dit? Ils ne sont rien; ils sont jésuites.

Vous ajoutez que si on les eût laissés faire, ils eussent tout envahi.

— Oui, ils eussent tout envahi... mais non point

comme ont agi, en 92, les clubs des jacobins, la fameuse commune de Paris, la Convention et Robespierre. Non, non! le despotisme des jésuites ne pouvait être, ne saurait être de cette nature. Maîtres des affaires, ils nous condamneraient tout au plus à la récitation du chapelet, supplice fort bénin ; et à la confession, à Pâques, ce qui se tolère plus aisément que les gentillesses des jacobins, et tout le reste.

Pourquoi donc ne pas laisser jouir des bienfaits de la Charte un ordre qui ne s'est relevé en France, que parce qu'il comptait sur la protection d'une loi tutélaire !

A la suite de la destruction de cette pieuse et utile association , quels biens devaient résulter pour la France? La religion devait-elle se trouver plus honorée, mieux connue? les colléges devaient-ils devenir plus florissants? les libertés publiques mieux défendues? — Mais les clameurs continuaient, et l'on avait hâte de détruire ce peu de bonne semence qui nous restait pour recueillir quelque bien.

La France, l'Europe, l'univers, tous les gouvernements, toutes les religions sont à chaque instant menacés; et l'on parlait, pour garantir les trônes et les autels, d'enlever aux jésuites la direction de quelques petits séminaires. —C'était une véritable dérision !

On criait toujours, et plus fort encore. Insensés qui sonnaient l'alarme avec une telle violence qu'ils assourdissaient les oreilles, de manière à ce qu'elles devinssent indifférentes à l'heure d'un danger réel. L'on parlait d'amour du bien public, du désir de la paix des familles, et l'on ne laissait pas chacun jouir de ce qu'il possédait de ces minces prérogatives, de cette stérile liberté, de cet honneur illusoire.

On réveillait ainsi des haines mal assoupies, on allumait des ressentiments mal éteints, et ces vieux besoins de réformes ressemblaient fort à la manie des persécutions.

Pourquoi ne pas laisser ce jeune novice méditer sans trouble, à Montrouge, la règle de Saint-Ignace? Cet enfant, dont le père ne possède plus qu'un beau nom; pourquoi ne pas le laisser paisiblement à Saint-Acheul, où il étudie la grammaire et parcourt quelques pages de ces anciennes chroniques qui redisent le nom et les hauts faits de ses aïeux?

Certes, l'intérêt de la patrie exigeait que chacun, pendant quelques années encore, pût goûter sans trouble le bienfait de la restauration, et travaillât à oublier dix années de bouleversement, de terreur et de sang, dix autres années de despotisme, de guerres et de conquêtes. L'intérêt de la patrie exigeait

que l'on donnât aux plaies de l'État, aux plaies du cœur du clergé, le temps de se cicatriser. Plus tard, ces hommes de persécution, si la main de Dieu les eût épargnés, auraient pu venir froidement faire, sur le corps politique, sur les familles, sur les individus inhabiles à mériter leur faveur, leurs savantes et cruelles expériences...

VIII.

On eut beau s'épuiser en arguments, en 1828 deux ordonnnaces royales expulsèrent les Jésuites de leurs huit maisons :

Saint-Acheul, diocèse d'Amiens.

Saint-Anne, diocèse de Vannes.

Montmorillon, diocèse de Poitiers.

Bordeaux, diocèse de Bordeaux.

Billon, diocèse de Clermont.

Aix, diocèse d'Aix.

Forcalquier, diocèse de Digne.

Dôle, diocèse de Besançon, aujourd'hui Saint-Claude.

Ces ordonnances modifièrent en même temps le régime des petits séminaires.

Il importe de bien connaître l'Université, de se rendre un compte exact des ressources que cette grande institution présente aux pères de famille qui attachent quelque prix à l'éducation de leurs enfants.

Ces ressources sont une quarantaine de colléges royaux, environ quatre cents colléges communaux, près de mille établissements particuliers connus sous le nom d'institutions et pensions.

Nous nous occuperons successivement de ce qui concerne les chefs de ces différentes maisons, savoir: Proviseurs de colléges royaux, principaux de colléges communaux, et directeurs d'institutions et de pensionnats, tous ceux, en un mot, qui sont à la tête de ces précieux asiles où la jeunesse reçoit ce que nos pères appelaient une éducation libérale.

Prouver que l'éducation morale est nulle dans ces établissements, qu'elle est complétement sacrifiée à l'instruction ; indiquer le mal dans son principe, le suivre dans ses progrès, l'analyser dans ses conséquences, c'est l'objet que l'on s'est proposé dans ce travail très-succinct, trop succinct peut-être, mais longuement et consciencieusement médité.

En faisant voir le mal, nous indiquerons le remède.

IX.

PROVISEURS.

—

Dans un collége royal, tout repose sur le proviseur : — Études, nourriture, police, religion, rapports avec les familles, rapports avec les autorités.

Il lui faut, avec un corps de fer et avec une science universelle, une mémoire imperturbable, une patience à toute épreuve.

Il a sous ses ordres censeur, économe, aumônier.

L'aumônier, dans un proviseur ecclésiastique, trouve trop souvent un rival secret; dans un laïque, un dominateur.

Pour la nourriture et le vêtement, pour tous les menus détails où l'on aurait besoin de la plus aveugle confiance, où l'épargne du temps amène l'épargne d'argent, l'économe ne peut agir que d'après les ordres spéciaux et par écrit du proviseur qui, lui-même, devra soumettre au conseil académique tous ses calculs et toutes ses prévisions. Avant que le budget du collége soit arrêté, les denrées auront

dix fois changé de prix, et cependant le proviseur demeurera responsable des bénéfices qu'on sait à merveille qu'il lui était impossible de faire.

Le censeur est une sorte de puissance rivale. Dans ses lycées, Bonaparte avait pondéré les pouvoirs, comme on a essayé de le faire dans la Charte. Et des combinaisons de cet homme défiant à l'excès, il résulte que, condamné à tout faire, un proviseur ne peut rien faire. Arrêté dans ses moindres mouvements, entravé dans ses plus indifférentes opérations, il est réduit à marcher dans la voie de la légalité, et il y marche comme sur des charbons ardents. S'il porte des plaintes contre ses subordonnés, les cartons des bureaux ne sont pas si bien fermés qu'on ne les y découvre bien vite. Essaiera-t-il quelque reproche direct, il risque d'être dénoncé dans l'ombre. Et si peu que les coupables aient des amis dans la haute administration, malheur au chef de collége royal qui aura prétendu réformer des abus et s'acquitter de son devoir.

Que si, à l'égard d'un élève mal discipliné, il se montre justement sévère, le chef d'un grand établissement de Paris pourrait vous dire à quelles scènes, sous les yeux du grand-maître, il fut exposé après l'expulsion de l'élite de ses élèves. Encore la légis-

lation, relative à cette espèce de châtiment, a-t-elle été considérablement modifiée depuis la restauration.

Quelle condition plus dure que celle d'un homme qui, au fardeau d'un pensionnat de plusieurs centaines de jeunes gens dont quelques-uns, tels que les boursiers, lui sont imposés, doit joindre celui d'un externat indéfini en nombre! Toutes les maisons particulières sont forcées, pour l'enseignement, d'aboutir au collége royal. A Paris, si ma mémoire est fidèle, on comptait, soit à *Louis-le-Grand*, soit à *Henri IV*, jusqu'à huit et neuf cents externes. Nos grandes villes de provinces sont, sans doute, également encombrées. J'ai vu des proviseurs, et des plus habiles, rester muets aux interrogations des inspecteurs, lorsqu'ils n'avaient pas sous la main la liste des élèves par ordre alphabétique. Et je suis porté à croire que c'est dans l'hypothèse de cette ignorance invincible des noms et des choses que les formules des certificats dressés sous le rectorat de M. l'abbé Nicolle portent cette clause : « *Après avoir consulté* « *les registres de notre collége et pris l'avis de* « *MM. les professeurs respectifs*... » Comment, en effet, ne pas se perdre au milieu de tant de noms et de figures? Comment ne pas tout confondre? Com-

ment rien affirmer avec certitude, surtout lorsqu'on passe une grande partie de son année sur les chemins, et qu'un ordre du grand-maître transporte un proviseur dans une nouvelle maison, au moment où il commençait à connaître un peu l'ancienne.

Ne vous étonnez donc plus des étranges déréglements de Marseille, des longues dilapidations de Versailles, des conspirations de Louis-le-Grand sans cesse renaissantes? Tout s'explique par l'*incapacité* des chefs. Or, tout chef est inhabile et *incapable,* quels que soient d'ailleurs son talent et son zèle, lorsqu'il est entravé, enchaîné, sans autorité ni crédit, sans repos ni loisir, toujours inquiet et tourmenté, toujours dominé par la crainte d'une disgrâce, comme ces généraux d'Athènes à qui la fortune n'avait pas souri.

Le tableau des mutations de MM. les proviseurs, depuis douze à quatorze ans, prouverait que de tous les postes universitaires, c'est le poste le moins tenable.

Et cependant les fonctions d'un proviseur sont d'une haute importance, d'une conséquence infinie. N'est-ce pas dans les colléges royaux que devrait se consommer et se perfectionner l'instruction de l'élite de la jeunesse française?

X.

PRINCIPAUX DE COLLÉGES COMMUNAUX.

Moins brillante et moins élevée que celle des proviseurs, la condition des principaux des colléges communaux est plus douce et plus tolérable; soit que, comme simples régisseurs, ils administrent au nom d'un conseil appelé *bureau,* et composé de quelques notables de la ville, soit que ce même bureau leur ait confié le pensionnat à leurs risques et périls. Ils n'ont point l'embarras d'un économe, d'un censeur : la discipline, la nourriture, les soins domestiques sont dans leurs mains; et s'il y a pour eux responsabilité, du moins y a-t-il d'ordinaire suffisante autorité.

Mais à quoi n'est pas exposé, dans une petite ville, un principal contre lequel se forme une intrigue, qui aura perdu les bonnes grâces du conseil municipal ou de M. le juge de paix? Le voilà dénoncé au recteur qui le dénonce au grand-maître. Vainement cherchera-t-il à se justifier; il est évident qu'il a

tort. Pour s'assurer du contraire, une enquête serait nécessaire, et M. l'inspecteur est très-occupé, et le grand-maître encore davantage. Voilà pourquoi un honnête commis enverra à cent lieues de là ce principal malavisé, qui n'a pas su vivre en paix avec le maire du lieu ou avec son adjoint. — C'est bien sa faute!

Disons d'abord que ces établissements d'un ordre inférieur pour la plupart, ne subsistent qu'au jour le jour. A la vérité, les villes sont obligées de fournir un local et même d'y faire les plus indispensables réparations. Pour adoucir le sort du principal et des professeurs, il est d'usage que les villes allouent une certaine somme sur leurs budjets; mais c'est comme à la Chambre, *seulement pour l'année*. Si donc il y a mauvaise volonté au conseil municipal, opposition à la préfecture, caprice ou paresse à l'administration centrale, comme sous M. de Corbière, c'en est fait du collége, du principal et des professeurs; c'en est fait du collége et des familles. La source de l'instruction sera tarie à l'instant dans cette localité, à moins que des particuliers ne se présentent pour essayer ce que les communes n'auront osé entreprendre, ou ce qu'elles n'auront pu soutenir et prolonger.

XI.

CHEFS D'INSTITUTION ET MAÎTRES DE PENSION.

—

Dans Paris, la grande capitale, où la police s'occupe si minutieusement de l'enlèvement des boues, des voitures de louage, des cochers, des hôtels garnis et d'*un peuple sans nom ;* dans cette ville où les charbonniers et les forts de la halle, les commissionnaires et les porteurs d'eau ne peuvent, sans autorisation, sans surveillance, sans garantie, exercer leur laborieuse profession, il est une autre police bien autrement importante, car elle tient dans ses mains la génération naissante, l'espoir de ce beau royaume. Cette police aveugle, sans action, se bornant à de vaines formalités de numéros, de timbre sec, d'ampliations et d'extraits, se flatte d'avoir répondu à sa haute destination, lorsqu'elle a daigné permettre à un homme qui vient de faillir, de se donner pour successeur, dans son pensionnat, un homme qui doit faillir à son tour; lorsqu'elle laisse un banqueroutier

en espérance remplacer, dans une institution, un banqueroutier réel et reconnu.

Sous les yeux du grand-maître, du conseil royal, du conseil académique, de tant d'inspecteurs de tous grades, il se fait impunément un commerce impie de ce qu'il y a de plus sacré; et d'après les lois d'un scandaleux trafic, on compte par têtes d'écoliers comme à Poissy par têtes de mouton et de bœuf; avec cette différence qu'à Poissy les vendeurs, il faut le croire, spéculent sur ce qui leur appartient, et que ce n'est qu'après en avoir déposé le prix, que les bouchers emmènent le bétail qu'ils vont égorger. —Honte et opprobre! Quel outrage aux familles, à l'enfance, à la France entière!

On objecte que plusieurs de ces maisons ont eu des succès, qu'elles ont enrichi leurs fondateurs.

Outre que le nombre en est bien petit, si on le compare à celui de tant de maisons vendues et revendues, ruinées et déshonorées. Est-il beaucoup de négociants, parmi les plus avides de gain, qui consentissent à accroître leurs capitaux par des moyens analogues à ceux qu'emploient tous les jours certains chefs d'institution, certains directeurs de pensionnat?

Quoi! vous ne rougiriez pas d'avoir spéculé sur la tendresse des mères et sur la prolongation des ab-

sences, pour diminuer la consommation des plus communs aliments ; sur la paresse des élèves pour multiplier les années d'études ; sur l'ignorance des maîtres subalternes ; sur le peu de délicatesse de vos domestiques pour vous décharger de tous gages et de tout salaire ! Vous ne rougiriez pas d'avoir, pendant dix années, battu monnaie sur l'estomac des enfants,—moins jaloux d'acquitter envers de trop confiantes familles la dette de la justice et de l'honneur, que de vous ménager une prompte et douce retraite en grossissant le trésor... Quel trésor !... le trésor de l'iniquité !

Et cependant, il faut bien l'avouer, ces établissements sont les seuls, absolument les seuls, qui, par leur constitution propre, puissent se soutenir et prospérer. L'autorité y étant absolue, les chefs n'ont point à redouter la résistance des maîtres inférieurs. Les élèves, s'ils se conduisaient mal, n'auront point pour apologistes et pour défenseurs, comme dans les colléges des petites villes, MM. les membres du bureau. La multiplicité des écritures, des catalogues à douze et quinze colonnes, des rapports, des redditions de compte, n'est point une essentielle condition d'existence. Il est même reconnu que les *bonnes* institutions, soit à Paris, soit dans les provinces, sont

d'ordinaire, proportion gardée, moins dispendieuses que les colléges royaux et communaux, mieux disciplinées, plus religieusement et plus paternellement gouvernées. Plusieurs même, à diverses époques, ont acquis quelque célébrité, et mérité la confiance des principales familles du royaume, dans les différents ordres de la société.

Mais l'obligation imposée par Bonaparte, et scrupuleusement maintenue depuis sa chute, de fréquenter les colléges, a dû porter à la plupart d'entre elles une mortelle blessure. Il est question des *bonnes* institutions.

Hélas! avec le temps, vous les verrez toutes périr, sans que la vie qu'elles auront perdue se communique aux corps languissants et malades auxquels on a eu l'imprudence, j'allais dire l'injustice, de les sacrifier.

XII.

PROFESSEURS DES COLLÉGES ROYAUX.

Vivement poussé sur le terrain universitaire, M. de Vatismenil, dans une discussion des plus sérieuses,

s'est retranché derrière cette déclaration d'un fait, savoir : que « *les professeurs des colléges royaux* « *avaient droit à une pension, et qu'ils jouissaient* « *d'une espèce d'inamovibilité.* »

Avec la permission de S. E., comptons.

— Combien, dans vos quarante colléges royaux, avez-vous de professeurs ?

— *Environ quatre cents.*

— Et dans vos douze ou quinze cents autres établissements, combien de régents, sous-maîtres, surveillants ?

— *Environ quatre mille.*

— Entre quatre mille et quatre cents, quelle est la proportion ?

— Celle de dix à un.

Voilà les prétendus avantages de la partie laborieuse du corps enseignant concentrés dans le dixième de ses membres. Or, pour moi, je m'intéresse au grand nombre ; et sans dédaigner la qualité, je m'attache de préférence à la quantité.

Sans me donner pour partisan d'une égalité subversive, je soutiens qu'une institution, dont l'utilité ne se fait sentir qu'à une médiocre fraction de ceux qui la composent, est une institution incomplète, dont il serait tout au plus permis d'excuser et de pal-

lier les imperfections et les défauts, et dont on n'a pas bonne grâce à exagérer les avantages et la supériorité.

Toutefois, l'opinion d'un homme tel que le grand-maître, tout novice qu'il soit dans l'administration qui lui est confiée, ne doit pas être reçue avec dédain. On pourrait, à bon droit, présumer que ceux qui lui ont fourni l'argument qu'il a fait valoir dans sa harangue, ont agi de bonne foi, et se sont aisément persuadés que, dans une machine aussi compliquée, c'était quelque chose que de pouvoir répondre d'un dixième de rouages.

Examinons donc ce que valent MM. les professeurs des colléges royaux, et si, en effet, outre l'inamovibilité et la pension, ils ont des titres réels à la confiance générale. Examinons si, de ce côté du moins, ainsi que l'a prétendu le ministre, l'Université présente aux familles et à l'État quelques garanties.

Je ne m'arrêterai pas sur ces continuelles mutations, sur cette facilité, ce besoin de parcourir la France dans tous les sens ; abus énorme auquel l'administration se prête, et dont il est juste qu'elle seule porte le blâme; abus incalculable dans ses suites, qui non-seulement met la plupart de ces fonction-

naires dans l'impossiblité de s'attacher aux localités, de s'y fixer par les liens d'une estime et d'un attachement réciproques, mais encore agit d'une manière fâcheuse sur le cœur des élèves, en qui il dessèche tout germe d'affection, étouffe tout sentiment de reconnaissance.

Comment, en effet, cette nombreuse et intéressante jeunesse, l'ornement des colléges royaux, ne resterait-elle pas froide et indifférente, lorsqu'elle voit ses guides dans la science traités comme des commis-voyageurs, des employés des douanes ou des préposés aux droits réunis ? Elle les voit transportés d'une maison de troisième classe dans une maison de seconde classe, qu'ils abandonneront aussitôt que, plus anciens ou mieux servis par des protecteurs, ils auront été jugés dignes de la première classe.

Je me garderai aussi d'approfondir les principes religieux et politiques de ces mêmes professeurs formés, s'ils sont jeunes, dans l'école normale; dans les temps fâcheux de la révolution, s'ils ont atteint la maturité de l'âge. Je leur suppose autant de royalisme qu'il est besoin pour aimer la Charte, avec cette mesure de dévotion requise pour, conformément aux circulaires ministérielles, défendre courageusement les quatre articles de nos libertés.

Je suppose tout cela, et malgré tout cela je soutiens que, sauf un assez petit nombre d'exceptions, leurs classes sont mal faites, et que ceux qui les fréquentent y perdent leur temps.

Ces assertions étonneront peut-être ; mais que l'on prête une sage et paisible attention aux raisons sur lesquelles elles sont étayées.

Oui, les classes des colléges royaux sont mal faites, parce qu'elles sont trop nombreuses, principalement dans les degrés inférieurs, où le jeune âge de ceux qui les fréquentent, les empêche de prêter aux leçons l'attention nécessaire.

Elles sont mal faites, parce que le but de ceux qui les font n'est pas de les bien faire; parce qu'ils ont même un but tout opposé.

Ce but tout opposé, quel est-il? — D'avoir des prix au concours général.

Il faudra donc ne s'occuper que de l'élite de la jeunesse. Et dès le mois de janvier, les forces respectives étant connues, soit par les compositions, soit par le travail de chaque jour, cette élite se réduit à un tel point que sur cent jeunes gens, huit ou dix, à peine, seront désignés pour recevoir les soins particuliers de l'instruction. Agir autrement serait s'exposer à une honteuse défaite dans la grande lutte qui

terminera l'année scolastique, ce serait compromettre l'honneur de sa maison, son propre honneur. Ainsi, c'est chose convenue, l'usage en est établi, et cet usage a force de loi : dans cette réunion de cent élèves, quatre-vingt-dix seront là, à peu près, comme s'ils n'y étaient pas....

Que dis-je ? Plût à Dieu que réellement ils y fussent étrangers ! car tous ne sont pas totalement dénués d'amour-propre, d'élévation d'âme, d'énergie, de confiance en soi, d'espérance pour l'avenir. Tous ne sont pas pétris de mollesse et d'apathie, d'indifférence et de langueur. — Oubliés, ils regarderont la paresse comme un droit, l'inaction comme un privilége. — Méprisés, ils se vengeront par le mépris, par la haine, par une opposition permanente. Pleins d'artifices et de ruses, croyant le mensonge légitime, ils sauront et se garantir des réprimandes et ne remplir aucune de leurs obligations.

Ne croyez pas qu'ils cultivent leur mémoire avec le plus léger intérêt, ou qu'ils prêtent quelque attention aux éloquentes invectives de Démosthènes contre Philippe ; ils demeurent même indifférents aux bonnes compositions de leurs condisciples, à ces travaux les plus propres à allumer dans leur âme le feu d'une utile et noble émulation. Avec une adresse

supérieure à la vigilance des maîtres, ils se feront un système d'absolue nullité, à l'aide duquel ils se soustrairont à toute observation sévère, à tout reproche humiliant. Or, si vous avez jamais réfléchi, ô vous qui vous arrogez le droit de maintenir par la force d'absurdes règlements ; si vous avez jamais réfléchi sur les terribles effets d'un orgueil injustement humilié, d'une oisiveté qui devra se prolonger des années entières, figurez-vous, s'il est possible, calculez ce que deviendront, dans cette immense réunion de sept, huit et neuf cents élèves, les neuf dixièmes que vous sacrifiez froidement à d'anciens et détestables usages. Depuis le commencement de ses études jusqu'à la fin, cette jeunesse dont vous usurpez l'éducation, condamnée à l'oubli, sûre de n'être ni interrogée ni corrigée, dans le doute même que leurs noms ne soient pas méconnus du professeur, croupira sans remords dans la plus déplorable indolence, en proie au plus cruel ennui : heureuse encore si Voltaire avec ses pages obscènes, si telle et telle publication de nos littérateurs et de nos philosophes modernes, les tirant enfin de leur assoupissement, ne viennent, pendant les vingt redoutables heures de classes par chaque semaine, bouleverser ces faibles cerveaux, corrompre ces cœurs vides de vertus, dégrader ces

âmes où l'on n'aura fait germer aucun noble sentiment ! Des vices prématurés, une dégradation précoce, un besoin inexplicable de soulèvements et de révoltes, seront les tristes conséquences, les inévitables résultats de cette préférence injuste, accordée dans l'origine à de *légères différences d'application*, à d'équivoques *supériorités de succès et de talent.*

XIII.

CONCOURS GÉNÉRAL.

—

Un professeur, par cela même qu'il donne ses leçons avec intérêt, qu'il essaie de rendre avec chaleur les beautés d'Horace et de Cicéron, d'éclairer par une sage critique la correction des meilleures compositions de ses élèves, ne pourra, c'est évident, exercer sa surveillance que très-imparfaitement ; et sur ce grand nombre de jeunes gens, il y en aura beaucoup qui ne seront jamais interrogés.

On peut répondre : — Mais le répétiteur y sup-

pléera. En effet, dans toutes les maisons particulières, avant le départ pour les colléges, il se fait comme un simulacre de classe, tant pour l'examen et la correction que pour la récitation des leçons apprises de mémoire.

— Ces répétitions mêmes vous accusent : les ferait-on si le professeur pouvait suffire ? Et par qui sont-elles faites ? Quelquefois par des ignorants prétentieux, dont les décisions sont condamnées au collége. Pour qui, d'ailleurs, les répétitions sont-elles faites ? Pour les plus habiles élèves, pour ceux qui en ont le moins besoin. Savez-vous pourquoi ? Parce qu'il faut se préparer des succès au concours : — c'est le point de mire unique. Les élèves le savent, et pour quiconque n'est pas à la tête de sa classe, tout devient indifférent ; de la sixième à la rhétorique, il ne fera pas le plus léger effort ; il ne sentira pas un seul instant le noble désir de la victoire ou le besoin de la louange ! C'est ainsi que l'on s'explique pourquoi, dans les colléges royaux, les élèves qui suivent la rhétorique latine sont en aussi petit nombre, comparés à ceux qui suivent la rhétorique française ; pourquoi un Laya avait tant d'auditeurs qui semblaient dédaigner un Naudet. Oui, c'est là ce qui explique pourquoi, malgré le soin que l'on

prend d'enseigner le grec dès la sixième, il y a tant de vieux écoliers qui arrivent à la fin de leurs études, sans pouvoir réciter quelques pages de Gail ou de Burnouf.

Ne vantez donc plus la force de vos études. Déplorez plutôt ce funeste avantage et cette coupable supériorité. Chaque année, pour ne pas dégénérer de ceux qui vous ont précédés dans la carrière de l'enseignement, vous sacrifiez en holocauste les neuf dixièmes des enfants que vous agglomérez dans vos classes comme autant de victimes. Que deviendront cependant leurs mœurs, s'il est vrai que de l'oisiveté naissent tous les vices? Je ne dis rien de ce méprisant oubli, de cette dédaigneuse indifférence, pires que tous les autres maux; de ce cœur noble et généreux que vous flétrissez, de ce talent que vous étouffez, de cette vive émulation que vous éteignez à sa naissance.

Un honnête homme, effrayé d'un aussi noir tableau, dira qu'à Paris seulement le concours existe avec un caractère légal.

Mais n'est-ce pas quelque chose que Paris avec ses cinq colléges royaux, ses deux colléges particuliers, et Versailles que l'on y fait venir, et les cent pensionnats qui en dépendent? N'est-ce pas quelque

chose que dix mille élèves, l'élite de la jeunesse française, victimes inévitables d'un système d'instruction le plus absurde? Ne vous y trompez pas, le même désordre règne dans toutes nos grandes villes, dès qu'elles renferment plusieurs institutions et pensions, lesquelles, par leurs réglements universitaires, sont astreintes à fréquenter les colléges. En effet, d'après les préjugés établis, il est reconnu que les maisons particulières et le collége lui-même ne peuvent se soutenir que par les succès littéraires.

Or, comment les obtenir autrement que par des têtes de classes et des chefs de file? — Tout le reste sera donc sacrifié!

Réserve soit faite, toutefois, pour les établissements isolés et circonscrits. C'est là qu'il serait possible à un sage proviseur de soustraire ses élèves aux abus que nous avons signalés. Connaissant tous ses élèves, il pourrait donner à chacun les soins nécessaires, encourager ses professeurs dans leurs paisibles et modestes travaux; il pourrait, en un mot, avoir de bonnes classes, parce qu'elles seraient faites pour tous.

Mais il est fâcheux que ces maisons de troisième ordre ne soient considérées, dans le système d'avancement, que comme le plus bas degré de l'échelle uni-

versitaire, et que les hommes de quelque mérite ne consentent, d'ordinaire, à y entrer que sous la condition tacite d'en sortir bientôt.

C'est vers la capitale que l'on a accoutumé toutes les ambitions à se diriger, et si parfois il arrive qu'un professeur de collége royal se dévoue à obtenir son éméritat dans une ville de province, c'est que l'âge le rend inhabile aux sollicitations et lui fait une obligation d'une vie uniforme et sédentaire.

Ainsi, ne nous flattons pas, quelque belles que soient les assurances de M. Vatisménil, ne nous flattons pas que ni l'espoir de la *pension,* ni le privilége de l'*inamovibilité* rendent profitables, aux nombreux élèves des colléges royaux, les leçons de MM. les professeurs. Que sera-ce donc si dans le nombre, il en est qui, nourris de lectures licencieuses, laissent tomber dans les mains de leurs élèves des lettres dictées par d'impérieuses passions, et trahissent par leur imprudence de secrètes intrigues; — ou dont dont le jugement soit tellement faussé par les abstractions du spiritualisme allemand, que leurs chefs, pour éviter tout scandale, suppriment l'exercice d'un cours où devaient être développées ces étranges abstractions !

Comment se défendre d'un sentiment de profonde tristesse, lorsqu'on contemple de près les maux qui désolent la société, et qu'on aperçoit dans l'avenir les dangers qui la menacent?....

Revenons au concours. Les vues, les combinaisons, les efforts des proviseurs, des censeurs, professeurs, élèves, parents, se dirigent vers ce but unique. . . . .

. . . .

. . . .

Vos sujets les plus distingués sortiront donc de vos écoles, ne connaissant que les seules choses qui assurent le triomphe dans la grande lutte annuelle. Aussi rien ne sera raide comme votre conquérant de prix, rien ne sera grave et taciturne comme votre vainqueur dans la lice de la grammaire. Son cerveau tendu avec violence vers un même objet, pendant dix années consécutives, ne pourra que difficilement se plier aux communes idées, aux usages de la société, et comprendre cette multitude infinie de petits riens, dont se compose notre existence dans le monde.

Les fanatiques de grec et de latin et les enthousiastes de grammaire et de prosodie devraient être bannis de tous les conseils universitaires. Au lieu de

ces athlètes embarrassés de leur propre vigueur, nous aurions alors une jeunesse formée d'après les principes et les usages de *Juilly*, de *Saint-Acheul*, de *Pont-le-Voy*. Là, si l'on rencontre un sujet qui l'emporte de beaucoup sur ses rivaux, outre le cours ordinaire des études, on le distraira, on le fatiguera par d'autres occupations; on créera, s'il est besoin, des charges et des emplois pour absorber ses nombreux moments de loisir, pour donner à cette âme ardente des aliments capables d'en entretenir l'activité ; on lui confiera des répétitions, des petites classes; on paraîtra se reposer sur lui du soin de préparer des exercices publics. Il sera même appliqué aux détails de la discipline et de l'administration, de la façon qu'il se trouvera, en quelque sorte, initié aux premiers secrets du gouvernement. A son maintien assuré, à l'aisance de ses manières, à sa facilité d'élocution, à sa présence d'esprit, à son aptitude qui lui aplanit les obstacles, à ce développement de toutes ses facultés intellectuelles, vous reconnaîtrez ce qui avait frappé le sage Addisson, la supériorité d'un système qui prépare des hommes pour tous les états et toutes les positions de la société, sur un système qui ne produit que des savants pour le cabinet ou des écrivains pour les journaux.

Mais dans l'éducation des colléges, le grand-maître peut-il rémédier au mal? C'est difficile, à cause de la double chaîne du personnel et des règlements. Les hommes qui, à côté de lui ou sous ses ordres, exercent l'autorité, abstraction faite de leurs principes, ignorent où est la plaie et croient avoir rempli toute justice lorsque, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés, ou que la distribution des prix s'est faite avec la solennité requise dans la grande salle de l'ancienne Sorbonne.

Le peut-on croire! Dans ce siècle, à une époque où la science surabonde, où les fils d'artisans et les apprenties couturières ont l'intelligence plus développée que ne l'avaient jadis la grosse bourgeoisie et les seigneurs de village, — toutes les pensées des universitaires, d'un esprit délicat et d'une imagination vive, tendent à perfectionner l'art du thème, et à faire des progrès dans la théorie du *que retranché* et de la particule *on ;* tandis que dans ce même corps, les esprits positifs, les têtes carrées chez qui le jugement l'emporte sur l'imagination, regardent la perception des taxes, la rédaction des budgets et la coïncidence (spéculative) des recettes et des dépenses comme le beau idéal de l'instruction publique. — Spéculative, en effet, car rien de plus coûteux que les établisse-

ments universitaires ; et plus les règlements et l'autorité leur accordent d'intérêt, plus ces établissements sont dispendieux.

Considérons maintenant où conduisent des idées fausses, telles que 1° la soif intempestive de l'argent ; 2° la manie pédantesque de fortifier les études.

Afin d'augmenter les recettes des colléges tant royaux que communaux, on a rigoureusement maintenu l'obligation aux maisons secondaires d'envoyer leurs élèves dans les classes des colléges. On ne s'est pas inquiété de savoir si ces colléges, si les pensions qui s'y agglomèrent, si les professeurs étaient bons ou mauvais : tout cela s'est réglé comme les marchés des petites villes. D'après un statut du conseil royal, calqué, dit-on, sur un arrêt du parlement de Henri IV, les dépositaires de nos plus chers intérêts, les hommes qui se sont rendus responsables de notre avenir en se chargeant de la direction de l'élite de la jeunesse française, se sont opiniâtrés, acharnés à toujours vouloir que, dans les écoles, le bien et le mal fussent jetés pêle-mêle, accumulés, tellement confondus et mélangés, qu'il devient à jamais impossible à la main la plus forte et la plus habile de les distinguer, de les séparer. En vertu des règlements, *Louis-le-Grand* recevait dans ses classes, le voulût-il ou non,

les élèves de vingt pensionnats. Il en était de même au collége de Saint-Louis, etc.

Comme dans les temps sinistres où dominent des fléaux contagieux, au lieu de parquer et d'isoler; au lieu d'établir, partout où les localités s'y prêtent, des cordons sanitaires, on a fait comme en pleine paix, comme aux jours de fête, comme dans l'allégresse de nos solennités populaires ; toutes les barrières ont été rompues, toutes les communications permises, autorisées, ou pour mieux dire, exigées et commandées. On a fait une loi de ce qui devait être laissé au libre arbitre des chefs des maisons et au choix des familles. On y a gagné quelque argent, nous le voulons bien, mais cet argent n'enrichira ceux qui le gagnent qu'au détriment de ceux que l'on contraint à payer.

— C'est que par-là, dit-on, l'émulation est entretenue ; les bonnes études font des progrès. A Paris et dans les provinces, nous sommes plus avancés dans la version, bien plus forts dans la poésie latine qu'en 89. Nos jeunes rhétoriciens font des discours dignes de Bossuet, et nos philosophes des dissertations que Malebranche leur eût enviées. Les mathématiciens eux-mêmes écrivent à merveille, et les équations à trois et quatre inconnues, n'embarras-

sent pas plus la plupart de nos modernes Euclides que leur esprit n'en est fatigué.

L'on ne saurait convenablement récuser un témoin qui dépose dans sa propre cause, non plus qu'un juge qui prononce une sentence à son profit. Ainsi, sans nous arrêter à l'examen de la chose en tant que possible, avouons que, dans certaines parties de l'instruction, les ressorts sont tendus au delà de la vraisemblance; et que plusieurs professeurs doués de talents bien supérieurs aux besoins communs des classes, forment des élèves dignes d'eux. Pourquoi, d'ailleurs, combattre la prétention de notre époque? Dans ce siècle si supérieur aux siècles qui ont précédé, n'est-il pas tout simple qu'on l'emporte, dans nos colléges, pour le thème comme pour la version, pour la dissertation et l'histoire, comme pour le discours et la poésie? La poussière des écoles ne doit-elle pas se ressentir du progrès des lumières!

Avouons tout cela;—mais plus vous vanterez votre supériorité, et plus nous serons en droit d'attaquer les moyens que vous employez pour y atteindre. Quel besoin avez-vous, juste ciel! de tant vous fatiguer? Il ne s'agit pas ici de composer *Athalie* ou le fameux discours du petit nombre des élus; il s'agit seulement de former et de disposer l'esprit des jeu-

nes étudiants, de telle sorte qu'à mesure que l'âge, le travail, leur goût particulier, les circonstances auront développé leurs talents, ils ne rencontrent pas, dans les enseignements qu'ils auront reçus de vous, d'obstacles qui les empêchent de rivaliser avec Racine ou Massillon.

Or, quelle distance infinie entre ces hommes arrivés, après vingt-cinq ans d'application, à l'apogée de leur génie et entre ces mêmes hommes lorsqu'ils faisaient dans leur jeunesse l'espérance et la gloire de Port-Royal et des disciples de Bérulle ? Vous qui avez l'expérience de l'enseignement, avouez qu'il vient un âge où le professeur ne peut plus rien, où la classe est une entrave inutile.

Un collége n'est pas une académie. Il faut prendre garde de ne pas retomber dans le ridicule de l'ancienne Université de Paris qui, pour rivaliser plus aisément avec les Jésuites, entretenait à grands frais des *sixièmes* de vingt-cinq ans et des *rhétoriciens* de quarante.

Dans un collége ; les nouveaux venus prennent l'esprit des anciens ; et anciens à leur tour, ils rendent à ceux qui les suivent ce qu'ils ont reçu de ceux qui les précèdent. — Consultez M. Royer-Collard : il vous dira comment, vers 1804, Bonaparte

forma le noyau de ses trente nouveaux lycées ; comment le lycée impérial fournit à l'Empereur, pour chacune des maisons qu'il venait de créer, des petites colonies de vingt à vingt-cinq élèves. Vous comprendrez pourquoi le double esprit d'indépendance et d'impiété s'est maintenu dans vos colléges royaux, sous le régime paternel des Bourbons, comme dans vos lycées sous la verge de fer de Bonaparte.

Encore n'est-ce là qu'une faible partie du mal. Car enfin vos colléges royaux actuels ne contiennent guère plus de sept mille élèves, pensionnaires ou boursiers. Ainsi le nombre de ceux qui s'y perdent est borné, ce semble. Mais par une inconcevable fatalité, l'Université de Bonaparte, entraînée, sous les Bourbons, par l'impulsion que lui avait donnée son fondateur, a multiplié ses victimes. La nécessité de suivre les cours des lycées, sous l'empire, avait commencé la ruine morale des pensions, ruine qui, sous nos rois légitimes, a été consommée par l'obligation de fréquenter les classes des colléges royaux. Je n'exagère pas, en soutenant que la haine de l'autorité et de la religion a prévalu partout. En puisant dans les écoles d'un ordre supérieur le venin qui leur manquait, les pensions ont communiqué à ces écoles le venin qui leur était propre; et par la vertu de ce

que l'on appelle aujourd'hui l'ordre légal, il s'est formé entre ces établissements, de régimes si divers, un flux et reflux d'impiété, de libertinage et d'insubordination, comme on voit ces rivières serpentant dans la vallée pour se joindre à la mer, et se confondre dans l'Océan, afin que les vagues soient communes dans leurs agitations et leurs débordements.

XIV.

PETITS SÉMINAIRES.

—

Dans l'état actuel des choses, les petits séminaires valent mieux que la plupart des établissements de l'Université. Un premier argument se présente, un argument sans réplique, le succès. Si vous objectez que ce succès est dû à l'intrigue, à l'engouement, voici ma réponse : Transportez-vous par les souvenirs dans une maison, moins célèbre par la supériorité de ses études et la constance de ses triomphes littéraires que par la douceur de sa discipline, par la tendre affection des disciples pour leurs maîtres et

par l'union étroite qui règne encore entre ses enfants, après quarante années de séparation. Là, au sortir de leurs classes, après avoir recueilli de nombreuses couronnes, un Borderie, un Lemaire et un Dussault, recevraient l'honorable commission de transmettre à leurs jeunes camarades les utiles enseignements qu'ils avaient reçus eux-mêmes de condisciples plus anciens. Ce que l'on faisait alors si heureusement à Sainte-Barbe, où les maîtres étrangers avaient si rarement accès, on le fait aujourd'hui dans le plus grand nombre de maisons épiscopales.

C'est parmi les sujets les plus distingués, les plus éprouvés des petits séminaires, que l'on choisit les surveillants, les professeurs des moindres classes, lesquels, avec le temps, acquièrent l'expérience et le talent nécessaires dans les emplois les plus élevés. De la sorte, le même esprit se conserve. Comme à Sparte, on ne connait que le sol de la patrie; on s'attache, du fond des entrailles, à une maison où l'on n'a cessé d'être heureux, de vivre avec honneur, où l'on peut espérer d'être appelé au commandement.

Ces maîtres, le supérieur sait d'où ils viennent; il les a vus dès leur première enfance, il a étudié à loisir

leurs qualités et leurs défauts ; il connait la mesure de leurs talents, le tour de leur esprit, le fond de leur caractère et de leur humeur ; rien ne lui aura échappé sur leur force, leur santé, leur activité, dans une longue suite d'années de la cohabitation la plus intime, dans le travail comme dans le repos, et jusqu'au milieu de leurs divertissements et de leurs jeux. — Il sait où ils vont. —

Prêtres, dans l'étroite dépendance de leur évêque, c'est de leur exactitude, de leur zèle dans leurs fonctions scolastiques ; c'est de leur douceur, de leur patience, de leur adresse dans l'éducation, que se formera insensiblement le jugement de leur chef, la confiance qu'il leur accordera, les encouragements et les récompenses qu'ils devront en espérer. Ils auront crû, comme de jeunes plantes, à l'ombre du sanctuaire, et ils seront fortifiés jusqu'à ce que, arrivés à l'âge des dignités et de la considération, ils soient désignés, par la voie publique, pour occuper les plus hauts emplois du ministère sacerdotal.

Croyez-vous qu'il en coûte beaucoup d'obéir à de tels maîtres, et que, pour se faire obéir, de tels maîtres aient besoin de grands efforts ? Certes, la subordination s'établira sans peine dans une maison où

les élèves, nourris par l'évêque, instruits par ses soins, n'ignorent point que de leur conduite dès le début peut dépendre l'opinion de leurs chefs. A quinze ans, un jeune séminariste, pour peu qu'il ait de sagesse et de prudence, jettera les fondements de sa réputation, assurera son avenir. Il sera docile et doux, appliqué et respectueux; il profitera des encouragements aussi bien que des reproches; il fera des efforts constants pour avancer dans la science et dans la vertu. Et si, plus tard, après les épreuves nécessaires, il lui est démontré que sa vocation n'est pas celle que l'on eût désirée, il se retirera plein d'estime et d'affection pour ses maîtres, ses conseillers et guides, et leur devra de n'avoir pas fait une démarche décisive pour son malheur.

Que l'Université de France fasse de même; qu'à la place de cette police dure et toute militaire, imaginée par un homme qui ne voulait que des soldats, elle substitue un régime doux et vraiment paternel; que ses fonctionnaires, ainsi qu'elle les nomme, deviennent les représentants des familles; que la fermeté de ses proviseurs soit tempérée par cette indulgence, dont l'enfance a pris l'habitude.

De tout temps, les esprits sages, les hommes expérimentés, ont considéré les études de nos écoles

comme une préparation à des études plus élevées, comme la porte d'une carrière plus étendue, comme un instrument, comme un moyen, — jamais comme un but et comme un résultat. Les rhétoriciens et les philosophes, le mathématicien et le chimiste, doivent se regarder comme des élèves plus heureux que le commun de leurs camarades, et non comme des rivaux et des antagonistes de leurs professeurs et maîtres.

Faites donc entrer le cours des études scolastiques dans ses limites, et assignez-lui courageusement ses bornes naturelles.

Dès-lors votre éducation prendra une physionomie toute différente. Les chefs des établissements songeront que le problème de l'éducation ne se résout pas dans la conjugaison des verbes grecs, ni dans la langue latine; ils considéreront que, outre l'esprit, l'intelligence et la mémoire, les enfants ont une AME, un cœur, des inclinations, des préjugés, des goûts, des penchants, des passions; et que la science, tout importante qu'elle soit, n'est, après tout, qu'un accompagnement, un accessoire.

Dès-lors les professeurs, bornés à l'élite des élèves, ne négligeront plus ni la médiocrité qui fait le plus grand nombre, ni l'incapacité qui est pour la science

ce que la misère est pour la richesse. Et comme on doit soulager la misère par le sacrifice de son superflu, de même les professeurs reconnaîtront qu'il convient de diminuer, par quelques soins, l'indigence morale, la désolante nullité de talents.

Dès-lors, chaque chose reprendra la place qui lui appartient. La religion aura ses enseignements et sa pratique, ses touchantes cérémonies qui ne seront plus sacrifiées à la science qui enfle et dessèche. On attachera moins d'importance à corriger quelques fautes de grammaire, qu'à apprendre à vaincre les passions. Dans un élève, on ne se bornera pas à calculer les chances de succès, faisant abstraction de tout le reste; on aura égard à son caractère, à ses qualités morales. S'il lui arrive de se mal conduire, ses talents ne le garantiront pas du châtiment de l'expulsion : la balance sera tenue égale pour tous, malgré l'inégalité d'esprit. Les *bons sujets*, comme on les appelle si improprement, cesseront de faire la loi.

Les chefs d'établissements n'auront plus à se procurer, à tout prix et par toute sorte de voies, d'habiles faiseurs de thèmes, des machines à grec et à latin.

Les élèves, pauvres élèves! ne seront plus une

multitude infinie sacrifiée à la gloire d'un collége. Ceux qui, n'étant pas assez adroits pour se livrer à la causerie sans être entendus, ou pour dormir sans être surpris, ne pourront désormais lire durant le cours de l'année, et quatre heures par jour, n'importe quel livre. Ils n'auront plus à subir, de la part du professeur, ce dédain qui doit anéantir toutes les facultés morales d'un jeune homme, éteindre en lui tout sentiment d'émulation, tout sentiment noble. Le talent précoce ne sera pas plus condamné à languir deux ou trois années dans une même classe, changeant de condisciples et d'affection, sans changer d'auteurs ni de professeurs, saturé d'un enseignement uniforme et d'une monotone doctrine.

Laissez donc les usages anciens dès que vous en avez reconnu les périls ou l'absurdité.

L'essentiel, c'est que la jeunesse soit conservée pour le bonheur et la gloire de la patrie, dont elle est l'unique espérance.

Faites ce que le temps vous commande: *Salus populi suprema lex esto*. Le salut de la jeunesse, c'est la subordination, ce sont des habitudes religieuses et monarchiques.

Si votre organisation actuelle s'oppose au bien de

la jeunesse, modifiez cette organisation, rien ne vous lie au passé. Autrefois le parterre se tenait debout à vos théâtres, est-ce une raison pour lui interdire aujourd'hui les banquettes? Rien ne doit nous lier que le bien, que le désir de faire le bien, et le raisonnable espoir d'y parvenir.

Sous la Restauration, on qualifia l'Université de fille aînée des rois très-chrétiens. Plus véridique, l'Université déclare que c'est à Bonaparte qu'elle doit un commencement de légalité. Il y a une loi de 1806 et plusieurs droits subséquents. Bonaparte qui ne recherchait que le dévouement à sa personne, s'inquiétait peu des familles, de la religion, de la morale. Il y a plus : les établissements sur lesquels l'Université exerce un patronage plus spécial remontent au Directoire et même à la Convention. Or, voici comment les défenseurs de l'Université argumentent :

— La Convention, le Directoire et Bonaparte n'ont rien pu produire de bon en matière d'instruction publique. L'Université, sous les Bourbons, n'a recueilli d'autre héritage que celui que lui avait légué cette triple autorité : ce sont les mêmes règlements, les mêmes professeurs et le même esprit. Partout éloignement de la religion, partout amour

de nouveautés et d'argent. Prêtres mariés, hommes mal famés par suite de leur participation à nos calamités politiques..... Avec de tels matériaux, quel architecte, si habile qu'on le suppose, aurait pu bâtir un édifice sans défauts? Considérez le mal immense, les obstacles de toute espèce que l'on rencontrait. Et convenez que si nous n'avons pas complètement répondu à l'attente du public, nous avons du moins empêché quelque mal, corrigé quelques abus. Pourquoi ces critiques amères? Pourquoi ces entraves de la part de l'épiscopat et du clergé?...

Oui, — vous êtes les enfants de Bonaparte, et vous pouvez regarder la Convention comme votre mère. Ainsi ne vous lassez pas d'anéantir les funestes traces de votre origine. Mais aussi ne vous étonnez pas si de ce qui vous choque vous-mêmes, tant d'autres en sont choqués.

L'épiscopat vous regarde comme un ami perfide, comme un voisin dangereux. Vous convenez de votre origine, et vous prétendez aux prérogatives de la noblesse et aux honneurs de l'innocence. Vous vous présentez au combat comme seuls légalement établis. Autant vaudrait que l'ancien comité des recherches vint aujourd'hui remplacer la direction de la police du royaume, et le comité du salut public se substituer

au ministère. Certes, on fait sagement dans le cours des affaires communes de s'appuyer sur les lois qui ont précédé, quelle qu'en soit l'origine et quelqu'en soit l'esprit. Mais ici, il n'y a point de tiers dont on ait à ménager les intérêts. Et si Bonaparte et la Convention, par leurs décrets, donnent aux établissements universitaires de la légalité, pourquoi Louis XVIII, par son ordonnance d'octobre 1814, n'en aurait-il pas donné aux petits séminaires? Pourquoi ces critiques disiez-vous? Et pourquoi vos plaintes contre les établissements de l'épiscopat?

Donc, laissez faire les autres. De votre côté, si vous le pouvez, faites mieux que les autres. Comme vous avez l'argent, les pensions, les légalités, toutes choses égales d'ailleurs, vous l'emporterez sur vos rivaux.

Mais si, malgré les immenses avantages dont vous jouissez, d'autres font mieux que vous, il est de votre devoir non-seulement de ne pas les entraver, mais de les soutenir et de les encourager. Si, plus tard enfin, vous faites mieux qu'eux, soyez-en sûrs, justice vous sera rendue.

Je ne disputerai pas à M. de Vatisménil sa science prématurée en jurisprudence, ni à M. Royer-Collard la profondeur de ses utiles méditations dans la magistrature et le droit, dans l'idéologie et les abstrac-

tions, dans l'histoire naturelle et la diplomatie; mais je doute que l'un et l'autre, je doute que ceux qui les ont remplacés aient jamais beaucoup réfléchi sur les principes *organiques* d'une bonne et solide éducation, d'une éducation propre à régénérer la famille, et à nous rappeler insensiblement à cette ancienne douceur, à cette aimable franchise, à cette gaieté douce et à cette exquise urbanité qui ont fait longtemps notre bonheur et notre gloire. Je n'en veux d'autre preuve que les sept ou huit volumes de règlements universitaires, recueillis et imprimés par les soins de MM. Guénaud et Rendu. Les grands maîtres qui les ont lus, ont-ils trouvé dans ces pages la plus légère idée du régime tout paternel de l'ancienne Sainte-Barbe et des petits séminaires?

Comparez les cent cinquante maisons que l'Université dispute à l'épiscopat, comparez-les avec les quinze cents établissements que l'Université a la prétention de gouverner; comparez-les seulement avec ses quarante colléges royaux. Depuis Bonaparte et Fourcroy jusqu'à MM. Lainé et Vatisménil que n'a-t-on fait pour ces colléges! Mettez bout à bout ce qu'ils ont coûté pour les constructions, distributions, entretien, ameublement; pour les honoraires des professeurs, censeurs, proviseurs; pour

les bourses royales et communales; ce qui a été versé pour dix-huit cents externes, sans préjudice de mille moyens pour les y attirer; n'oubliez pas la pompe des cérémonies religieuses, la prédication des missionnaires, la mention honorable dans les feuilles publiques du nombre et de la ferveur des communiants, la visite des princes, des ministres; les secours que le gouvernement, encore aujourd'hui, accorde à plusieurs de ces établissements.... puis, considérez le résultat. Partout un mépris amer, partout une haine profonde pour l'autorité; des caractéres indomptables, des syptômes inquiétants. Vous avez dépensé des millions par centaines, vexé les familles; vous aurez eu recours à une sorte de charlatanisme religieux, vous aurez, comme de petits enfants, joué à la chapelle, et pourquoi, s'il vous plaît? pour nous préparer à la plus effrayante des générations, en qui déjà les factions se flattent de voir les irrésistibles destructeurs du trône et de l'autel, et qui ne laissera pas descendre en paix dans le tombeau les artisans de cette désorganisation, les fauteurs naïfs et tristement candides de ce système de renversement et de ruine.

Considérez maintenant les petits séminaires. Là, tout est pauvre, restreint et resserré; là, rien qui ne

rappelle la détresse et l'aumône. Et quel empressement, toutefois, et quelle affluence! dans les parents, quelle sécurité! et dans cette extrême simplicité, quelle sage discipline! quels rapides progrès! quelle force d'études! Quel développement de talents que dans vos classes innombrables vous auriez dédaignés, que vous n'auriez même pas aperçus! Encore ici je ne parle pas de l'influence de la religion, influence secrète, intime, mais toujours active, qui arrête le mal dans son principe, et dispose à toutes les vertus, qui arme et fortifie la jeunesse contre les plus séduisantes passions, et qui, en lui apprenant à ne voir dans l'autorité des supérieurs que l'autorité de Dieu lui-même, rend doux et faciles l'obéissance et le commandement.

Cette influence de la religion, vous affectez de la méconnaître. Je veux donc parler comme ferait un homme sans croyance positive, qui cependant aimerait son pays, désirerait son bonheur, et chercherait à lui procurer une paix solide et durable. Je ne considère que l'intérêt de la société, et je fais, s'il est possible, abstraction de tout le reste. Or, si l'intérêt de la société se trouve dans l'intérêt même de la famille, je demande quel est celui qui aurait pu perdre le souvenir des coups terribles qu'ont portés à

la famille quelques-unes des lois de notre désolante révolution ? Ne voyez-vous pas encore les enfants arrachés du sein maternel, et accoutumés par un père dur et voluptueux à maudire celle qui lui donna le jour ? Auriez-vous oublié ces haines envenimées qui suivaient la rupture de la plus sainte des unions, inévitable et triste héritage des générations naissantes ? Parlerai-je de cette fatale mesure qui, chaque année, vouait à la mort une partie de la jeunesse française, et qui, dès leur plus tendres années, accoutumait les fils à se regarder comme étrangers aux auteurs de leurs jours et au pays qui les avait vus naître ?

Avec les Bourbons furent abolis ou mitigées ces deux lois de dissolution et de ruine. Mais il en existe une encore qui empêche les blessures du corps social de se cicatriser : c'est la loi (si toutefois on peut donner ce nom à un ramassis informe de règlements contracdictoires et ignorés) qui a remis en des mains inhabiles le dépôt précieux de l'éducation, loi d'imprévoyance et de despotisme qui, après avoir perdu l'élite de la jeunesse française, perdra le corps social tout entier, au milieu des plus horribles convulsions de la révolte et de l'anarchie.

On parle sans cesse d'unité. L'unité est une belle chose assurément; mais il ne faut pas appliquer cette règle à tout propos, ni abuser tout à la fois de la chose et du mot.

L'Unité, en architecture, est nécessaire ; en conclura-t-on que tous les édifices d'un ville doivent se ressembler? Il y aurait en ce cas non pas *unité* mais *uniformité*.

L'Unité proprement dite, lorsqu'on veut en faire l'application, est le plus dangereux des systèmes.

Il existe deux pouvoirs, celui du glaive et celui des clefs, chacun de ces pouvoirs doit être un et sans entraves. Croit-on qu'il y aura unité si le prince prend l'encensoir ou si le pontife dépose le souverain? Il y aura désordre et confusion, abus et non pas unité. C'est ce que l'on a vu lorsque Bonaparte, échauffé par son ambition, crût faire cesser tout à coup les querelles entre le sacerdoce et le trône, en se faisant déférer le pouvoir sacerdotal; lorsque sous prétexte de la liberté du commerce, il perpétua la guerre avec l'Europe, se réservant le privilége exclusif de la contrebande; lorsque, enfin, pour éviter à l'avenir l'effusion du sang et les rivalités entre les princes, il voulut faire des plus grands potentats ses vassaux, et remplir les trônes de l'Europe

des membres de sa famille ou des plus dévoués de ses serviteurs.

Lui aussi ne parlait que d'unité. De là cette prétention de l'Université, sa fille aînée, digne fille d'un tel père, égarée par l'avidité du pouvoir et se croyant destinée à la réforme de l'éducation. Unité dans l'enseignement, unité dans les règlements. — Il n'y aura de bons lives que ceux par nous approuvés. — Uniformité décorée du beau nom d'unité.

Dans l'éducation, comme dans tout le reste, les hommes ont besoin d'une certaine mesure de liberté. Tous n'ont pas les mêmes goûts, les mêmes besoins, la même capacité. Tous ne doivent ni ne peuvent tendre aux mêmes résultats. Le froment est supérieur au seigle, à l'orge, à l'avoine ; mais la plupart des terres ne pourraient supporter la culture habituelle au froment : les moyens doivent être variés. Si l'on cherche à les rendre uniformes, ils se diversifieront par la force même des choses. Il n'en est pas d'un collége comme d'un régiment d'infanterie; et dans les régiments d'une même armée l'on remarque de nombreuses nuances.

Comment donc remédier à un mal si grand? Comment écarter le danger qui menace un grand royaume? Comment diminuer, du moins, la pente

du précipice où doivent s'engloutir, avec les générations qui se forment, toutes nos espérances? — Par une éducation meilleure donnée sous les yeux des évêques à quelques-uns de nos enfants.

Aujourd'hui qu'une funeste expérience ne vous a que trop éclairés, pourquoi vous opiniâtrer à défendre ce qui est mauvais, ce qui est fondamentalement vicieux ? Pourquoi surtout attaquer ce que recherchent toutes les familles chrétiennes et monarchiques ?

Ce que vous attaquez, malgré vos principes équivoques, vous n'êtes pas fâchés de le trouver pour vos enfants...

Cette considération épouvante une saine logique. Aussi, dans mon âme affligée, je demande au Seigneur la force de développer encore cette question si grave dans son principe et dans ses conséquences.

Au mal que nous avons analysé, nous allons opposer le remède. Nous proposerons une réforme, considérant ainsi l'Université dans son avenir, avenir rêvé par nous.

XV.

RÉFORME.

—

L'UNIVERSITÉ DANS L'AVENIR.

Le cœur naît dans l'homme avant la raison; c'est un avertissement de la nature de commencer par les sentiments.

Avant de mettre le marteau à l'édifice, je voudrais que les droits de chacun fussent garantis, depuis les conseillers jusqu'aux maîtres de pension, jusqu'au dernier élève, jusqu'au dernier domestique. Rien ne se ferait qu'avec le temps, avec lenteur et maturité, sans secousse, sans vexation ni destitution. Plus, dans ce régime si compliqué, il y aurait de changements, de réformes à faire, —parlons franchement, —de destructions à opérer, de ruines à amonceler, et plus il serait nécessaire de pourvoir grandement,

noblement, solidement aux intérêts de chacun. Le trésor ne devrait se refuser à aucun sacrifice, car de cet avenir dépend l'avenir de la France. *Et cet avenir ne saurait être fondé sur la spoliation et l'injustice.*

Louis XVIII, en confiant au grand-maître le ministère des affaires ecclésiastiques, avait très-sagement agi. La religion et l'éducation sont étroitement liées, et le clergé, devant être regardé comme le principal agent de l'instruction de la jeunesse dans le royaume, doit être surveillé sur ce point important par la même autorité qui, chargée de la nomination ou ratification des principales dignités ecclésiastiques, tient nécessairement le clergé dans une certaine dépendance. Diviser les deux ministères, c'est s'exposer à faire naître l'anarchie et les depouiller de leur considération.

Désormais qu'il y aurait un ministre, ministre responsable, ou du moins un grand-maître qui possède les prérogatives des excellences, à quoi bon le conseil royal ? Pourquoi cette autorité indépendante de celle du grand-maître ?

S'il faut absolument un conseil à chacun des nouveaux-venus qui régissent l'instruction publique, que ce conseil soit simplement consultatif.—Une autorité partagée est entravée.

On m'objectera : Préférez-vous, vous accusé, vous calomnié, dépendre de l'arbitraire d'un ministre, vous livrer au caprice d'un homme tout puissant?

Oui, sans doute, parce que, tout puissant qu'il est, il ne fera pas impunément, deux fois de suite, des actes d'iniquité ; parce que ce ministre est responsable, responsable aux Chambres, responsable à l'opinion. Il est seul, donc rien ne le défend ; il est seul, donc rien ne le cache. Et comment attaquer un conseil? Comment en dévoiler les menées? On vous opposera l'autorité de la chose jugée, le conseil aura raison, et vous auriez tort, eussiez-vous cent fois raison.

Si l'on ne retranchait ce conseil, son autorité, disons-nous, devrait lui être enlevée ; autorité *inutile* si elle agit de concert avec le grand-maître ; *subversive* si elle lui est opposée.—Qu'est-ce encore qu'un directeur qui ne dirige rien? — Moi, grand-maître, ministre secrétaire d'État, ou simple directeur, je travaillerais avec mes chefs de division; je n'aurais pas plus de peine, ni plus de déshonneur qu'un ministre de l'intérieur, des finances ou du commerce ; je connaîtrais les affaires qui seraient traitées sans intermédiaires. Comme le public saura qu'elles sont mon ouvrage, c'est dans mes mains qu'il réclamera.

Le coupable ne sera pas condamné, sans connaître d'où partent et le coup et la sentence. Dès lors, dans l'instruction publique, il y aura unité, activité et publicité.

Il y aura aussi légalité.

Des ordonnances pourront rendre légales les réformes et les modifications que je propose. Dira-t-on, par hasard, que l'on est avare d'innovations? Depuis plus de quatorze ans, n'avez-vous tourné à tout vent de doctrine? Outre les ordonnances, combien d'arrêtés, de circulaires, d'instructions? Est-il un seul de MM. les universitaires, conseillers, inspecteurs, recteurs, qui se reconnaisse et se retrouve dans le dédale de lois et décrets, des précédents et usages, des explications, gloses et annotations qui régissent la matière?

Mais j'ai tort de discuter, je tranche la question, et j'admets un conseil. Je voudrais donc un conseil pour les affaires ecclésiastiques et l'instruction publique réunies. Ce conseil se diviserait en deux sections principales; on se réunirait en entier, selon la nature des affaires. Il n'aurait, entendons-nous bien, il *n'aurait qu'une voix consultative;* il ne s'assemblerait que sur l'ordre du ministre, et, pour l'ordinaire, dans des cas et à des jours prévus. Il serait

composé de quinze à vingt membres. Le droit, la médecine, les belles-lettres, les sciences, l'instruction des colléges, des séminaires, le gouvernement des évêchés, des cures, y seraient, autant que possible, représentés. Pour être admis dans ce conseil, on devrait justifier d'une capacité notoire et spéciale.

Je ne dirai rien des inspecteurs généraux, espèce de sinécure des plus choquantes. Si on les conservait, je voudrais que chacun d'eux, selon le besoin, apprît le français, le latin ou le grec, un peu de catéchisme, qu'il se mît au courant, à tout le moins un peu, des cérémonies religieuses, afin d'être à même de faire, sans affectation, le signe de la croix, et de prendre de l'eau bénite sans trop de gaucherie.

A mesure que j'aurais des recteurs de quelque bon sens, d'une vertu médiocre, versés dans la partie, qui n'auraient pas oublié le peu d'études de leur jeunesse, j'étendrais leur autorité. Grand-maître, je me déchargerais sur eux d'une partie du poids qui m'accable. Et en même temps que les autorités municipales et départementales seraient affranchies du joug des commis des bureaux ministériels, je m'appliquerais à rendre aux Universités partielles, dans la personne des recteurs, une partie de l'influence qu'elles exerçaient autrefois. Les conseils académiques, sage-

ment composés, seraient restreints dans leurs attributions. Il faut que, dans une monarchie la monarchie prédomine; il faut que le chef donne l'impulsion aux membres. Le despotisme est préférable à l'anarchie.

J'arrive aux colléges royaux, aux colléges communaux et aux pensions.

Je commence par mettre entre les mains des proviseurs et principaux une *autorité immense*. Selon cette mesure d'autorité, je réduis les sacrifices de l'État. Plus un collége sera sous la dépendance de son maître naturel, moins les rouages secondaires seront compliqués, et plus la dépense diminue. Je ne changerais que peu de chose sous ce rapport au régime des pensions, puisqu'il est certain que les directeurs de ces établissements y sont maîtres absolus, et que tout serait parfait dans le régime de leurs maisons, s'ils n'étaient asservis à tous les caprices des parents, et si leur fortune ne dépendait, tout à la fois, des plaintes des élèves, de la crédulité des mères, et des antipathies des bonnes et des femmes de chambre.

Mais si, d'un côté, j'abandonnais la surveillance des pensions, institutions et colléges, aux recteurs, aux conseils académiques, aux diverses administra-

tions intéressées à leur surveillance (administrations ecclésiastiques, civiles et même judiciaires) ; si je m'appliquais à diminuer les dépenses que l'État et les communes font depuis tant d'années, et à peu près en vain, en faveur des colléges ; d'un autre côté, par des règlements à loisir médités, j'essaierais de préparer et de récompenser ceux qui, dans cette branche si difficile de l'instruction, supportent le poids du jour et de la chaleur.

On ne serait reçu maître dans la moindre pension sans avoir rempli certaines conditions et subi des épreuves déterminées. On acquerrait dès le commencement, dans la dernière place de maître d'études des plus petits pensionnats, un droit à la retraite. On deviendrait apte à être membre de l'université de sa résidence, membre même de la grande Université. Pour parvenir aux chaires, au principalat, au provisorat, il y aurait des conditions de sagesse, de vertu, de religion, indépendamment des épreuves de science et de talent. L'*enregistrement,* les *postes*, le *notariat* ont des règlements que je chercherais à imiter ; et je ne me flatterais pas d'avoir fait une législation complète pour le placement, l'avancement et les retraites, tant que cette législation ne concernerait guère que la dixième partie des suppôts de l'Uni-

versité. J'essaierais de donner à tous une part quelconque dans les prérogatives et les récompenses. J'abattrais le mur qui sépare les établissements royaux ou communaux des établissements particuliers. Tous seraient sous ma dépendance ; tous aussi jouiraient de ma protection.

Limiter le nombre des maisons, soit à Paris et dans les grandes villes, soit dans les provinces où chaque bourgade, aspirant à se donner un collége, ne peut réussir que par la ruine de quelques-uns des petits colléges voisins ; — tel est le premier service à rendre à tout le corps enseignant. On a réglé le nombre des huissiers, des notaires, des avoués ; les brevets d'imprimeurs sont limités ; pourquoi ne pas assigner un terme à ces créations inutiles de pensionnats, colléges, institutions, gymnases, dans lesquels des familles ignorantes accumulent des enfants qui n'apprennent rien, et dans lesquels souvent les maîtres savent si peu, que c'est une honte et un crime?

Quel est le résultat de ces ateliers de science si mal organisés ? Des scandales, des banqueroutes. Pourquoi ? parce que tout repose sur un pauvre commis de la capitale, lequel, absorbé par mille soins, s'imagine avoir agi avec une profonde sagesse, lorsque, sur le vu d'un certificat mendié, il fait signer au mi-

nistre le diplôme de maître de pension, de chef d'institution ou de principal de collége. Ces braves gens tombent dans une ville, comme s'ils tombaient du ciel, achètent des protections, et souvent ne se retirent qu'après avoir déshonoré leur profession, réveillé dans la jeunesse mille idées d'insubordination, détruit la confiance des familles, et rendu cette fonction, d'elle-même si pénible, tout à fait impraticable à leurs successeurs.

Nous avons précédemment indiqué comment le mal venait d'en haut. N'est-il pas évident qu'il vient aussi d'en bas? Des établissements, dont les chefs sont indignes de la position qu'ils occupent, doivent empoisonner l'arbre dans sa racine, et rendre à jamais inutiles les efforts multipliés des hautes autorités scolastiques et des grandes influences universitaires, alors même que ces efforts tendraient au bien, et que ces influences n'auraient rien que de légitime et de sage.

Et maintenant, comment remedier au mal? Comment préparer un meilleur avenir?

Ce sera chose aisée, si vous n'avez pas la prétention de tout faire en un jour; si vous ne cherchez pas à tout faire à la fois.

D'abord, indépendamment des petits moyens de

détail dont il sera bon de continuer l'emploi, afin de diminuer les abus existants, préparez des *hommes*. Indiquez en France huit, dix, vingt maisons où l'on devra avoir fait ses études, où l'on aura été surveillant, professeur, pour être apte à faire partie du corps enseignant régénéré.

Croyez-moi, votre pépinière est dans les maisons chrétiennes, où sont les bonnes mœurs, où dominent la sagesse et le sens commun. Ce sont ces maisons qui, maintenant, par les sujets vertueux qu'elles fournissent à la société, paralysent à mesure le mal que font vos écoles libérales. Prenez-y le germe de la régénération. Imitez les ennemis du bien, qui s'étaient assuré la propagation et la perpétuité des mauvaises doctrines et des plus funestes enseignements. Ils avaient créé l'école normale et les lycées, et l'on ne pouvait entrer que difficilement dans l'une, si l'on n'avait traversé les autres. Que vos maîtres, à l'avenir, que vos professeurs, que vos chefs de maisons, principaux, proviseurs, sortent d'une source pure. Insensiblement, les eaux de cet océan corrompu se purifieront. La mort, les retraites, les changements d'état auront, dans un cours de vingt années, donné toutes les facilités nécessaires pour que le corps enseignant réponde à l'importance et à

la dignité de sa destination. Ce changement se fera sans froissement ni secousse, avec lenteur mais progressivement, à coup sûr et sans obstacle.

Quant aux établissements eux-mêmes, à savoir : pensionnats dans les grandes villes, colléges dans les communes médiocres, j'exigerais d'abord un local vaste et beau, dans certaines proportions, selon le nombre d'internes ou externes nécessaires à leur prospérité.

Le chef, s'il n'y est appelé par l'autorité supérieure et soutenu par des dons volontaires qui garantissent la durée de l'établissement sous le rapport pécuniaire, déposera un cautionnement. Il y aura donc triple garantie : garantie de science, par les examen; de conduite, par plusieurs années de résidence dans une maison bien famée ; et d'administration, par un dépôt en argent. La considération sera sans bornes, aussi bien que la confiance ; surtout si la France n'est plus comme une arêne sans limites, où les universitaires, sans cesse en mouvement, courent après des emplois meilleurs, et ne regardent celui qu'ils occupent que comme un échelon pour monter plus haut. Rien ne sera plus facile que d'encourager l'esprit de fixité, de le récompenser; rien de plus facile que d'entraver les mutations,

et même d'en punir la dangereuse manie. Le moyen est simple : il suffira de vingt lignes de règlement.

Que de développements à donner à ces projets ! Et comme les idées se présentent en foule à l'esprit, à mesure que l'on parcourt les diverses parties de ce grand tout !

Arrêtons-nous là toutefois, il est bon de ne pas fatiguer le lecteur, qui n'aime pas qu'on abuse de sa patience ; et je tiens à ce qu'il ne soit pas trop longanime pour moi.

Il ne nous reste plus qu'un point à traiter, lequel, tout en paraissant hors de la question, s'y rapporte assez directement : je veux parler de l'épiscopat et de son influence dans l'éducation.

L'épiscopat, par ses grands et petits séminaires qui doivent contenir vingt-cinq mille sujets, exerce sur l'éducation une influence infinie. Rien de grand, de sage et de complet, ne peut se faire sans l'épiscopat. L'Université doit chercher son appui dans ce corps si puissant des premiers pasteurs. Secondés par les ministres d'un ordre inférieur, les évêques tiennent dans leurs mains toutes les réputations, arrêtent, modèrent ou facilitent tous les succès, selon la sagesse, selon les vues de la religion. Voyez ce que sont devenues les écoles à la Lancastre, et

comme, à côté des petits séminaires, pâlissent les colléges, à moins que l'autorité ecclésiastique, ne se soit, *proprio motu,* rapprochée des établissements universitaires. C'est donc un fait, un fait qu'il suffira de rappeler et qu'il serait superflu de prouver ; c'est qu'unie à l'épiscopat, l'Université peut tout pour le bien.

Que l'Université s'unisse donc étroitement à cette formidable puissance ; qu'elle recourre à son appui, qu'elle lui emprunte ses moyens de propagation et de durée. — Opération délicate et difficile, impraticable même si le clergé et l'Université ne sont pas régis et protégés par un seul et même ministre, si la grande-maîtrise universitaire ne retourne pas dans les attributions du portefeuille des affaires ecclésiastiques.

Les séminaires, voilà la force de l'épiscopat. Il y règne en maître absolu. C'est là que ses recrues se forment, se disciplinent : c'est de là qu'elles partent pour étendre, pour affermir son autorité.

Que le ministre seconde, éclaire, dirige les évêques pauvres et dénués.

C'est dans les séminaires, ou du moins dans des maisons sous la surveillance des évêques, que devront peu à peu se former et se perfectionner les

AUMÔNIERS, puis un certain nombre de proviseurs et de principaux, puis enfin de professeurs et de chefs de pensionnats. Chaque métropole ne pourrait-elle pas avoir une école spéciale où les suffragants enverraient les sujets les plus capables?

Ce serait une pépinière non-seulement pour l'administration des diocèses, mais encore pour l'enseignement. Cela ne vaudrait-il pas mieux que votre système d'école normale, où jamais la jeunesse ne puisera que la science qui enfle, au détriment des mœurs et de la religion?

Les petits séminaires, glaive à deux tranchants, sont tout à la fois des colléges déguisés et des écoles préparatoires aux études sacerdotales.

Perfectionnez ces établissements. Procurez-leur des locaux vastes et commodes; augmentez leurs ressources pécuniaires. A mesure que les débris du sanctuaire se relèveront, que les lacunes seront moins nombreuses, excluez la triple médiocrité de naissance, de talent, de fortune. Prenez, dans les familles honorables et aisées, des sujets qui, dans d'autres carrières, se seraient distingués par leurs talents comme par la régularité de leur conduite.

Relevez peu à peu le clergé.

Que l'Université, pour tout cela, en use grandement avec les évêques. Aussi bien, elle chercherait vainement à établir une lutte qu'elle sait, par expérience, devoir être inégale. Si, pour épargner les dépenses et s'éviter un mutuel dommage par une concurrence mal entendue, aux petits séminaires et aux colléges communaux, on substitue ce qui s'appelle collége mixte, c'est-à-dire collége épiscopal, que ce collége soit épiscopal de fait comme de nom. Que les professeurs soient au choix de l'évêque, et que le grand-maître se repose sur les ordinaires de la surveillance de ces maisons, où ses inspecteurs ne se présenteraient que dans des cas prévus par les règlements.

Les petits séminaires proprement dits, les colléges épiscopaux ; tout ce qui serait sous l'autorité des ordinaires, mieux surveillé, protégé davantage, donnerait le ton aux établissements purement séculiers; lesquels, d'ailleurs, perdraient insensiblement toute confiance, et par leurs chutes successives débarrasseraient l'instruction publique d'un grand et redoutable fléau.

Pour la tenue des grands comme des petits séminaires, les congrégations seraient utiles. Déjà les Sulpiciens, les Lazaristes, les Jésuites, dirigent un

certain nombre de maisons. Il faudrait encourager ces congrégations. Que sans être toutes jetées au même moule, elles aspirent à faire marcher de front la piété, la science et les bonnes mœurs, sans exclure la politesse, la franchise, la modestie, les sentiments nobles et généreux... Ne soyez pas exclusif. Tirez de ce que vous avez sous la main le meilleur parti possible, sans prétendre à une perfection qui n'existera jamais.

Un ministre éclairé, zélé, suivra les progrès et la marche de ces divers établissements ; il les protégera, au besoin, il les redressera dans leurs règles, dans l'esprit qui les dirige.

Et vous verrez périr ces spéculations commerciales, faites aux dépens de la santé, des mœurs, des talents de la jeunesse. L'éducation, par l'épiscopat, par les grands et petits séminaires, redeviendra chrétienne, c'est-à-dire raisonnable, monarchique, utile. Pour mettre cette grande opération en pleine exécution, six années suffisent ; dans vingt années, elle sera consommée. Il y a vingt années que Bonaparte a commencée la sienne. Ne soyez pas surpris que le même temps soit nécessaire pour reconstruire que pour détruire, pour rendre la vie que pour donner la mort.

Mais déjà vous vous effrayez de mes succès ; déjà le libéralisme crie à l'usurpation ; déjà les anathèmes pleuvent sur les Jésuites. Les Jésuites !... Ces Jésuites !... Je vous croyais plus de courage, une plus grande fermeté d'âme. Attendez, pour avoir une peur fondée en raison, que ma grande opération de réforme complète soit terminée. Je vous l'ai déjà dit, je demande vingt ans. Hélas ! dans ce laps de temps, combien de bouleversements ne pourraient-ils pas avoir lieu ! Loin donc d'affecter la terreur, le libéralisme n'aurait-il pas meilleure grâce à tourner en ridicule et nos téméraires espérances et notre lenteur à les réaliser ?

— Mais vous ne voulez pas, dites-vous, un clergé puissant ; vous ne vous souciez pas d'un joug théocratique.

— Je vous répondrai que j'aime autant le joug théocratique que le joug des gardes prétoriennes, et la puissance du clergé autant que celle d'une convention usurpatrice. Dépendre d'un évêque ou d'un curé n'est pas plus dur que de dépendre d'un garde champêtre, ou d'un maire, d'un administrateur, d'un magistrat. La Charte, d'ailleurs, la Charte et les lois ne sont-elles pas là pour maintenir l'ordre et remettre chacun à sa place, le clergé compris ?

Supposons cependant les choses au pire ; supposons que tout réussisse dans chaque diocèse ; que les séminaires, grands et petits, soient florissants, que les sujets y abondent. — Outre les colléges et les pensionnats qui en absorberaient plusieurs mille, n'avez-vous pas des hôpitaux, des régiments, des prisons, où il importe tant de faire prévaloir les sentiments religieux ? N'avez-vous pas et vos propres colonies et celles des puissances rivales ? N'avez-vous pas encore les comptoirs du Levant et ce vaste continent des États-Unis, où les prêtres français sont si instamment appelés, si tendrement accueillis ? Que de soulagements à l'humanité souffrante ! Quelle ressource pour la prospérité de nos colonies ! Que de puissants moyens pour faire aimer et respecter le nom français, de nous ménager des protecteurs et des amis dans des plages lointaines, de suppléer à la faiblesse de notre marine et à l'insuffisance de nos armements !

Mais, hélas ! il s'écoulera de nombreuses années avant que ces heureux résultats se réalisent ! Loin donc de redouter ces résultats et de vous y opposer, vous qui dites aimer votre roi et votre patrie, aidez-nous à obtenir ces résultats. Nous ne sollicitons de vous que la paix et la liberté, la liberté de faire le bien.

Et si, plus tard, nous devenons réellement trop puissants, si nous vous donnons à craindre le retour de ces assemblées tumultueuses qui faisaient tondre les enfants des rois, et déposaient les rois eux-mêmes; n'avez-vous pas de nombreux moyens pour nous résister, et pour chercher à nous faire repentir même de nos tentatives d'usurpation? Vous disposez des finances de l'État : le traitement des évêques n'est-il pas dans vos mains comme celui des derniers commis? Vous avez ensuite la presse, vos journaux si complaisants pour soutenir les principes du droit commun lorsqu'il s'agit de vous, si despotes lorsque nous réclamons la liberté d'exercice de ce même droit. Vous avez encore les tribunaux; vous avez..... que n'avez-vous pas?

Rassurez-vous pourtant. Ce ne sera point par le clergé que vous serez privés de la liberté ou de la vie. Que veut l'épiscopat? Ah! vous le savez fort bien : il veut le bien de la jeunesse. Que voulons-nous tous? Le bien de l'État. Qu'il vienne de vous, qu'il vienne de l'épiscopat, nous nous réjouirons, nous y applaudirons, d'où qu'il vienne, pourvu qu'il vienne. Mais sous prétexte de l'égalité et d'unité, ne vous établissez pas de nouveaux persécuteurs. Cette marche qui vous a si peu réussi, même sous Bonaparte, amène-

rait tôt ou tard votre perte, sous l'action puissante du bon sens, de la raison, du droit et de la conscience!

Je le dis en terminant : si, par des voies insensibles, on n'atteint pas le but que j'ai indiqué, c'est vainement que le clergé aura travaillé à sa perfection;.... après de longues secousses, après la plus cruelle anarchie, nous nous estimerons heureux de retrouver quelques traces de religion, et de ranimer, à l'aide d'une éducation chrétienne, le feu sacré des vertus civiles et domestiques!....

1829-1830.



NOTES

ET

DOCUMENTS DIVERS RELATIFS A L'UNIVERSITÉ.

-∞-⁂-∞-

PIÈCES JUSTIFICATIVES

FAISANT SUITE A L'ESSAI BIOGRAPHIQUE, SUR LA VIE
ET LES OEUVRES DE M. LIAUTARD,

Par M. l'abbé A. DENYS.

—

NOTES

ET

DOCUMENTS DIVERS RELATIFS A L'UNIVERSITÉ.

-∞-❦-∞-

PIÈCES JUSTIFICATIVES

FAISANT SUITE A L'ESSAI BIOGRAPHIQUE SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE M. LIAUTARD,

Par M. l'abbé A. DENYS.

Remarques de M. Liautard sur l'ordonnance royale du 27 février, relative à l'instruction, rendue sur le rapport de M. de Corbière. (Extraits.)

1822.

.... Les amis de M. de Corbière ont applaudi à une ordonnance rendue, le 27 février dernier, sur son rapport. Les royalistes ne sont pas difficiles en fait de succès, ils se contentent de peu. Ils virent avec satisfaction que les nominations aux diverses places étaient laissées à la disposition du président de la Commission, puisqu'il nomme seul à celles d'employés, et pour les autres, doit uniquement prendre l'avis du conseil. C'est un avantage, sans doute, mais

assez faible, et dont les résultats seront bien longtemps à se faire sentir. Les vacances ne sont pas fréquentes ; les destitutions et mutations sont restées au nombre des autres affaires qui seront décidées à la pluralité des voix. C'était le point capital, et que dans l'état actuel de l'Université, il eût été bien important de voir remettre, momentanément, aux mains de son président. Il est vrai que par l'article 6, qui confère au secrétaire général le rang et les droits de conseiller, les bons principes ont obtenu une voix de plus, mais elle est loin de suffire pour leur assurer la majorité dans toutes les questions majeures. Ils ne peuvent absolument compter que sur trois voix ; trois autres sont à la disposition d'une secte qu'un caractère essentiellement haineux a souvent égarée, que l'on rencontra rarement dans le chemin du devoir, au milieu de nos troubles révolutionnaires, assez disposés à suivre la direction de l'ancien président de la Commission ; remarquable enfin par un amour excessif des places lucratives, une estime exclusive pour le mérite de chacun de ces membres, et un zèle à les avancer et à les soutenir que rien n'égale. Reste la voix d'un protestant, puis celle d'un savant dont une certaine réputation d'athéisme rend les opinions religieuses et politiques au moins dou-

teuses ; et enfin la voix de M. le Recteur de l'Académie de Paris.....

..... L'article 17 contient une disposition qui sera extrêmement goûtée de tous les amis des saines études. *Les leçons de philosophie ne pourront être données désormais qu'en latin.* Le choix des professeurs exigera dès lors plus de soins ; leurs leçons deviendront plus graves, ils seront obligés d'aller les puiser à des sources plus anciennes et plus pures. On écartera les divagations, les idéologies de la philosophie moderne ; on remettra en honneur l'application usuelle de la langue latine et cette précieuse habitude de mettre les arguments en forme, habitude dont les avantages sont beaucoup plus grands qu'on ne pense communément. La forme est une arme qui, dans les mains d'un homme doué d'un esprit juste, fait le désespoir des sophistes. Il n'est peut-être pas un raisonnement de Jean-Jacques qui puisse en soutenir l'épreuve.....

..... J'arrive aux articles 12, 13, 14 et 21 de l'ordonnance, qui sont, à proprement parler, l'ordonnance tout entière, et dont l'importance, si nous eussions pu l'ignorer, nous eût été révélée par l'acharnement avec lequel le général Foy les a attaqués dans la séance du 14 de ce mois.

Parlons d'abord des articles 12 et 21 qui se lient étroitement, et dont on peut se promettre des résultats réels et décisifs. Le premier n'exige, pour être admis à l'examen de bachelier ès-lettres, que l'âge de seize ans, de répondre à tout ce que l'on enseigne dans les hautes classes des colléges royaux, et d'avoir le consentement de son père, et de son tuteur en cas de minorité. Le second accorde aux maisons d'éducation particulières qui auront mérité la confiance des familles tant par leur direction religieuse et morale que par la force de leurs études, la faculté, — sans cesser d'appartenir à des particuliers, d'être converties en collége de plein exercice, et de jouir en cette qualité de tous les priviléges accordés aux colléges royaux et communaux. Ces deux dispositions tendent, l'une et l'autre, à rendre aux familles l'une de leurs plus précieuses libertés, celle de donner à leurs enfants une éducation conforme à leurs vues et à leurs principes.

..... L'une des plaies les plus profondes et les plus incurables de la France moderne, c'est incontestablement la centralisation. Le ridicule eût depuis longtemps fait justice de cette création révolutionnaire, si la toute-puissance de la bureaucratie n'était là pour la soutenir. Chacun sait que la bureaucratie,

sous le régime impérial, pénétra jusque dans l'éducation ; et il fut consacré, en principe, que ce n'était qu'à Paris que l'on pouvait avoir les connaissances nécessaires pour choisir un professeur de septième, ou un maître d'études, dans un collége à deux cent lieues de la capitale.

Les centralisateurs, espèce essentiellement ennemie des libertés, inventèrent un moyen d'empêcher tout Français d'élever ses enfants selon sa conscience et sa manière de voir. On imagina d'établir un monopole en fait d'éducation comme en fait de tabac. L'on aurait pu croire que l'Université n'était qu'une institution fiscale qui, sous ce rapport, avait certainement son mérite ; on aurait voulu qu'il fût évident qu'elle avait aussi pour but de corrompre la jeunesse française. Toutes les institutions particulières furent contraintes d'envoyer leurs élèves aux lycées ; il n'y eut plus d'asile contre les bienfaits de l'instruction qu'on y recevait que dans les éducations particulières, ou encore dans quelques maisons établies à la campagne. On crut, sous le régime impérial, devoir s'en tenir là et ne pas pousser plus loin l'oppression.

Il était réservé à M. Royer-Collard de l'étendre et de la consommer, après la Restauration. Les éducations particulières furent frappées aussi bien que les

institutions fondées hors des villes. Il fit prononcer, par une ordonnance, que l'on ne pourrait plus être admis à prendre ses grades dans une faculté quelconque, sans avoir fait sa rhétorique et sa philosophie dans un collége royal.....

...... Cet état de choses absolument vexatoire et tyrannique que vient d'abolir l'article 12 de l'ordonnance, en n'exigeant plus, pour le grade de bachelier, que les conditions que la raison indique; cet article, disons-nous, et l'article 21, qui attribuent les priviléges des colléges royaux à certaines maisons particulières, s'ils ne détruisent pas la centralisation, l'attaquent vivement dans ses conséquences les plus outrées, et abolissent ce que le monopole de l'éducation avait de plus odieux.

Dans votre tendre sollicitude pour l'éducation de vos enfants, rassurez-vous désormais, parents estimables! Vos enfants ne seront plus soustraits à votre salutaire direction, à cet âge où vos soins leur sont si nécessaires! On ne viendra plus vous les ravir pour en faire des sophistes, des idéologues, des citoyens de la nouvelle nation : leur éducation sera terminée par des hommes de votre choix, et il leur sera permis d'être Français et Chrétiens comme vous!....

...... L'article 14 est un moyen d'exécution, d'ap-

plication des principes contenus dans l'article 13. Aussi est-ce sur cet article que le parti libéral, conséquent avec lui-même, a fait tomber tout le poids de sa fureur. Donner à l'évêque diocésain le droit de surveiller les colléges pour ce qui concerne la religion, de visiter ces colléges par lui-même ou par un délégué, et de provoquer, au besoin, auprès du conseil royal les mesures qu'il croira nécessaires..... c'est là ce que le général Foy a si ingénieusement nommé *pervertir, le système de notre éducation publique*.

...... Toutefois, le bien que j'en espére n'est pas aussi grand que le *mal* que les libéraux en redoutent. Que donne-t-on à l'évêque diocésain? Un simple droit de surveiller et de provoquer des mesures; mais le pouvoir tout entier, même pour ce qui concerne la religion, reste à la Commission composée, comme nous l'avons dit, de parties fort hétérogènes.

Elle délibérera sur toutes les mesures provoquées par les évêques, et ces mesures seront adoptées ou rejetées à la pluralité des voix. Croyez-vous que, dans l'état actuel des choses, on puisse espérer qu'elles réussissent fréquemment? Ne seront-elles pas secrètement contrariées par l'influence d'un proviseur ou d'un recteur, qui auront leur parti au sein de la Com-

mission ? Je crains que cette disposition ne devienne une source de conflits d'autorité, lesquels tournent au détriment de l'autorité qui succombe. Je veux croire que les plaintes des évêques seront rarement rejetées d'une manière manifeste ; mais elles resteront ensevelies dans les cartons administratifs, et l'effet sera aussi fâcheux. Nul doute que les évêques, pour éviter de se compromettre avec les puissances universitaires, seront réduits, après quelques tentatives infructueuses, à se borner à des visites de pure forme. Quelques-uns, à la vérité, heureusement secondés par les agents de l'Université, pourront remplir les vues de l'ordonnance et faire d'utiles améliorations : leur zèle aura de quoi s'exercer.

..... N'a-t-il pas été reconnu, de tout temps, que l'éducation exige un dévouement absolu, le plus grand désintéressement, une suite, une union, un ensemble si parfait, un concours si unanime de tous ceux qui y contribuent, que l'enfant se persuade n'avoir affaire, pour ainsi dire, qu'à un seul homme ? Les meilleures leçons pour lui, ce sont les exemples. Il faut donc que tout ce qui l'environne, depuis le proviseur jusqu'au domestique, soit tellement vertueux, que le soupçon même ne puisse pas les atteindre.... Jugez, d'après ces principes incontesta-

bles, quelles ressources peuvent offrir pour l'éducation nos établissements publics, dont l'organisation serait tout au plus bonne pour une institution telle que le Collége royal de France? Quel intérêt prennent à leurs élèves la plupart des maîtres et employés? Chacun remplit strictement ses fonctions, comme une besogne, sans se concerter ni s'entendre. Le proviseur est une puissance dont les occupations sont toutes extérieures, et qui a peu ou point de rapports avec les élèves. Le professeur, sa classe faite, disparaît et va se livrer aux soins de son ménage, à ses affaires, à ses plaisirs. Les maîtres d'études, dont l'emploi a été si dégradé, sont des hommes choisis dans une humble classe de la société, et dont la moralité est souvent reprochable. Ce sont ces hommes qui sont chargés de former le cœur des élèves, leur caractère, leurs mœurs. Les domestiques, gens toujours acceptables lorsque leur livret est en règle, sont généralement les complaisants entremetteurs des élèves pour la satisfaction des défauts, et quelquefois des vices. — Tel est le tableau effrayant, mais réel, d'un grand nombre de colléges royaux. L'état présent de la société offre peu de moyens de remédier à tant de maux, et l'organisation universitaire, grâce au système de centralisation, s'oppose

encore à ce que ces faibles moyens soient employés.

..... Il n'existe qu'un seul remède à un tel état de choses, — il consisterait *en un ou plusieurs corps enseignants qui tinssent de la loi une indépendance suffisante, qui auraient sur leurs membres un pouvoir spécial, et seraient dépositaires des doctrines morales, religieuses et politiques*...

... Ce n'est que là que se trouveraient des garanties suffisantes pour une véritable éducation publique.

L'ordonnance royale du 27 février, qui renferme incontestablement des améliorations importantes, n'atteindra qu'imparfaitement le but que l'on se propose. C'est un triomphe, mais fort incomplet. Son principal mérite est dans l'esprit qui l'a dicté, dans le principe sur lequel elle est basée, la religion. Car si, comme l'a dit un sage, *il est difficile de changer les choses en mieux*, il n'est pas moins vrai, selon la belle pensée d'Origène, que, *sans Dieu, rien ne peut changer en mieux parmi les hommes*.

...Si donc l'ordonnance reçoit une exécution franche et entière, ce qui me paraît au moins douteux, elle parviendra, par l'action seule de son principe, à changer insensiblement en mieux ce qui existe, et à préparer, dans le silence, les moyens et les ressources nécessaires pour l'amélioration des choses.

C'est sous ce dernier rapport, surtout, que M. de Corbière mérite un juste tribut d'éloges et de reconnaissance, que tous les amis d'une bonne et saine éducation s'empresseront de lui payer.

NOTE DE M. LIAUTARD

A PROPOS DES DEUX CONGRÉGATIONS DE M. DE BONALD.

*A Monsieur le Marquis de ***.*

Cette fois, Monsieur le marquis, notre position respective est précisée. Vous seriez grondeur dans votre lettre, si vous pouviez ne pas être toujours aimable.

Lorsque vous m'avez entretenu des questions universitaires, mes paroles et les pensées que j'ai exprimées, dans mes lettres, ont été subordonnées à bon nombre de considérations qui me faisaient tenir discret et réservé. J'ai beaucoup écrit sur l'Université, et probablement j'écrirai beaucoup encore. J'ai écrit

et j'écrirai parce que c'est mon devoir ; je puis d'ailleurs vous l'avouer, je suis expert en la matière.

Toutefois, lorsque je m'adresse au Roi en parlant à ses ministres ; ou bien, lorsque je parle aux ministres en m'adressant au public intelligent, je dois tenir compte de ce qui est établi, de ce qui vit, de ce qui a force et puissance, et mes propositions alors sont modestes et sages, parce que, pour obtenir d'heureuses modifications et de grands changements, il faut marcher lentement, sans effaroucher l'ennemi qui ne se doute point de l'attaque. Un long avenir n'est assis que sur un long passé. D'ailleurs, l'intérêt de la patrie, l'intérêt de la religion, du trône, de l'État, tous ces grands intérêts veulent que l'on procède en toutes réformes par des moyens calmes, peu choquants, et modestes surtout en leurs allures.

Ce que je dirai sur l'Université de France sera écrit dans ces dispositions d'esprit gouvernemental. Au fond, cependant, ma pensée intime sera visible à l'œil scrutateur d'un observateur. Mais à Dieu ne plaise que je présente au Roi, que j'offre au public un plan de réforme tel que je le désire en conscience. Il est quelqu'un qui a seul raison, c'est le temps : l'homme d'aujourd'hui n'a souvent raison que dans l'avenir, et c'est le temps qui lui rendra justice.

Donc, vous voulez que je traduise, en quelques lignes, ma pensée intime sur l'Université, à propos des deux congrégations de M. de Bonald. J'y souscris de tout cœur, et j'espère que vous ne vous effraierez pas de l'audace de ma pensée, jusqu'au point de me considérer comme un homme terrible. M. Liautard, votre ami, n'est point M. Liautard exprimant sa pensée à certains hommes d'État, au point de vue religieux, mais aussi essentiellement monarchique. Il va vous présenter son rêve de tous les jours, pauvre rêve qui le suivra dans la tombe, c'est-à-dire dans l'oubli. Ce rêve est un vaste projet réalisable..... Dieu sait quand! réalisable tout d'abord, peut-être, si l'on pouvait se faire entendre! Le difficile, M. le marquis, est de se faire comprendre, de pouvoir se faire entendre..... Pour la réalisation d'un projet comme celui que vous allez lire, il faudrait de nombreux entretiens ménagés par le désir bien senti du bonheur public. Ces entretiens vaudraient mieux que six volumes; et pour arriver au dispositif d'un projet, il importerait d'appuyer chaque article sur un volume de principes exposés et de considérations de toute sorte. Vous comprenez maintenant pourquoi bien des gens s'imaginent que je suis outré, que je vois à faux, que je m'occupe d'intérêts qui

n'atteignent pas la sollicitude réclamée par mes attributions, par mes fonctions, par ma position, que sais-je encore? Ce que je voudrais, non pour moi, mais pour le bien général, c'est que l'on me répondît par des arguments de quelque valeur, sinon pour des raisons saines. Mais n'est-ce pas souhaiter l'impossible! — Le temps se chargera de donner tort aux uns, raison aux autres; attendons. En attendant, nous mourrons. Mais les générations à venir reprendront la question, et le temps aura à leur tenir tête.

Parlons enfin des deux congrégations de M. de Bonald.

Défions-nous des plans par où l'on prétendrait tout embrasser. Six mois de méditations ne suffiraient pas pour rencontrer juste; et, la rédaction terminée, faudrait-il encore, au bout de quelques mois, renoncer net à l'exécution.

Les deux congrégations de M. de Bonald sont insuffisantes. Dans vingt ans elles n'auraient pas assez de sujets pour remplir le quart des maisons. C'est une conception de Bonaparte, qui voyait parfaitement le but, parce qu'il ne tenait point compte des difficultés. Une congrégation est l'ouvrage du temps, de la sagesse et de la vertu, — de la vertu religieuse

et surnaturelle. — Une congrégation nombreuse est l'ouvrage du génie. Arrêtez le principe, il y aura *des* (et non pas deux) congrégations pour l'enseignement. Le Roi serait supplié d'en autoriser et faciliter l'établissement, sauf les droits de l'ordinaire et la surveillance des magistrats.

Je voudrais donc qu'on se bornât à conserver ce qui est bon et encourager l'avenir. Il faudrait relever tout à la fois le clergé et la religion, rendre aux études latines leur ancien lustre ; remettre les sciences exactes ou de pure curiosité à leur place.

Pour y réussir :

Que les évêques fussent les chefs nés de l'instruction publique ; qu'ils eussent surveillance des maisons, direction des études, nomination aux places.

Qu'il y eût par diocèse, en en supposant le nombre au moins égal à celui des départements, autant de petits séminaires qu'il y a de fois 100,000 habitants : ce qui ferait pour toute la France 250 maisons bien tenues, peu coûteuses, où l'on apprendrait à aimer Dieu et le roi. Ces maisons contenant de 100 à 200 écoliers, — terme moyen 150, — offriraient des ressources à 37,500 élèves. Ces créations de petits séminaires demanderaient quatre à cinq

ans. Ils absorberaient les enfants de toutes les bonnes familles. On verrait successivement tomber tous les établissements dirigés dans d'autres principes. Je n'insiste pas sur cette première partie du plan de restauration, si simple, si facile, puisque sous Bonaparte, et presque malgré Bonaparte, les seuls évêchés de Metz, Lyon, Quimper et Le Mans, avaient plus de 3,000 étudiants, dans des maisons créées par l'autorité ecclésiastique, ou protégées par elle, dont 2,000 à la charge des diocèses.

Du reste, M. le marquis, n'allez pas croire que je veuille tout abattre, tout détruire pour édifier, construire et élever selon ma fantaisie. Loin de là, dans mes vues, dans mes rêves, je laisse subsistant tout ce qui ne doit pas son existence à Bonaparte et à la Révolution, quoiqu'il se soit glissé de grands désordres dans une moitié des maisons de province, et dans les neuf dixièmes de celles de Paris. Mais on s'occuperait plus tard des réformes. Paris surtout réclamerait une attention particulière, d'autant plus que l'Université n'a jamais rien fait dans cette grande ville, ni pour les mœurs, ni pour la religion. Provisoirement cependant, je le répète, je laisserais subsister tout ce qui a vie, excepté ce qui a reçu l'être de Bonaparte.

En conséquence.... (il est bien entendu que vous ne vous effraierez pas) ; en conséquence, la Commission supprimée ;

Les inspecteurs généraux, conseillers, etc., — supprimés ;

Les académies, les facultés des sciences, lettres, théologie.... encore et toujours supprimées.

C'est une économie de 400,000 fr., au moins, et peut-être d'un million et plus. M. de Bonald le sait fort bien.

Partant, plus d'inspecteurs particuliers, plus de recteurs, plus d'officiers établis par l'Université.

Cependant, comme il y a et qu'il y aura toujours des affaires pendantes dans l'instruction publique, on établirait un chef de division à l'intérieur avec quatre employés, — 15,000 fr. en feraient les frais. En deux mois le directeur et ses aides auraient du temps de reste. Il serait fait de même dans chaque académie : un commis et un suppléant (4,000 fr.)

Pour les examens, grades et autres formalités, il y aurait des commissions temporaires, nommées par l'évêque ou le délégué du roi, gratuites autant que possible.

Vous voyez, M. le marquis, que je vais rondement en besogne. Après avoir tué l'état-major et ce

cortége brillant qui constitue l'Université, j'ai tout remplacé par une vingtaine de commissaires de guerre ou gardes-magasins.

Je vais m'occuper de tuer les lycées, et, continuant de dépouiller les morts, j'aurai l'avantage d'anéantir mes ennemis. Mes ennemis, expliquons-nous, sont les ennemis de Dieu et du roi.

Je ferai aussi un gros butin.

C'est-à-dire que chacune des réformes apportera plusieurs centaines de mille francs d'économie. Ne vous pressez pas de douter, je vais vous en éviter la peine. . . . .

Je suppose trente lycées contenant 300 places d'élèves, avec un mobilier proportionné, ayant chacun 150 bourses de 800 fr.

Dès que j'assimile les lycées aux colléges communaux, je gagne 16 millions de capitaux, et 3,600,000 f. de rente. Or qu'est-ce qu'un lycée devenu collége communal? C'est une maison dont l'évêque nomme le chef, celui-ci étant chargé de faire ses choix de professeurs et employés de sa maison.

Les villes font à leurs colléges des rentes plus ou moins considérables, et comptent avec les *principaux*, qui ne sont qu'administrateurs; ou bien, comme à Château-Gonthier, à Beaupreau, et autre-

fois à Châlons-sur-Saône, les établissements appartiennent aux *principaux* qui ne reçoivent rien et ne sont comptables de rien, supportent les pertes ou recueillent les bénéfices.

Simplifions :

Je suppose les lycées dans cette dernière catégorie. Le *proviseur* devenu simple *principal,* à ses risques et périls, n'en voudra plus tâter, encore moins le censeur, l'économe, l'aumônier, etc.; la maison se vide.

Tandis que la philosophie se désole, moi, en esprit, commis des finances, je m'en réjouis, et voici pourquoi, M. le marquis :

Je gagne 30 maisons, qui ayant 300 places d'élèves et des appartements pour trente, tant proviseur, censeur, etc., que maîtres de quartier, avec des classes pour 600, des logements de domestiques, des jardins, etc., doivent valoir, ci. . 500,000 fr.

Le mobilier, lits, draps, meubles des professeurs, etc., le tout pour 400 personnes à 200 fr. pour l'une, ci . . . . 80,000 fr.

Capitaux meubles et immeubles à raison de 30 lycées. . . . . 17,400,000 fr.

Que je réduis à 16 millions.

Vendez ou louez maisons et meubles, vous avez au denier 25 — 640,000 fr. de rentes, belles, bonnes et bien nettes ; et trente retraites de bonapartisme et d'impiété sont fermées.

Les 150 bourses à 800 fr. par 30 lycées font.	3,600,000 fr.
D'autre part.	640,000 fr.
Bénéfice : 4,000,000 fr. au moins	4,240,000 fr.

Que pourrait-on objecter ? que les maisons ni les meubles ne se vendraient, et que les bourses ne se paieraient plus. — A quoi je pourrais répondre que du moins cette supression générale ne coûterait rien ; qu'on risquerait seulement de ne pas gagner tous les millions que je mets en compte.

Ce n'est pas tout, Monsieur le marquis, car je vous présente une autre supposition.

Laquelle ? dites-vous. — L'école normale.

Et d'abord :

1° Une belle maison de 12 à 15,000 fr. de loyer que l'on pourrait rendre à la congrégation du Saint-

Esprit à qui elle appartenait, congrégation que le roi vient de rétablir ;

2° 50 élèves à 1,000 fr. ;

3° M. le directeur et MM. ses collaborateurs, professeurs, répétiteurs, régents, sous-régents, domestiques; — 40 employés à 3,000 fr. l'un dans l'autre : 120,000 fr. — En tout, environ 180,000 fr.

L'école polytechnique doit coûter 400,000 fr.

Je la supprimerais aussi bien que la maison des filles d'honneur de Saint-Denis, les arts et métiers de Compiègne, Châlons et autres lieux, sauf à reformer sur un nouveau plan des établissements analogues, mais beaucoup moins nombreux.

Toute plaisanterie à part, j'évalue les suppressions à près de 8 millions que je réduis à 6, à cause des établissements analogues à reconstruire ou à reformer.

J'oubliais les énormissimes retraites ou pensions.

Vous devez vous trouver un tant soit peu fatigué de tous ces calculs délayés à droite et à gauche : si vous voulez mieux vous fixer sur mes calculs, passons à une récapitulation.

RÉCAPITULATION.

Commission et ses bureaux . .	200,000 fr.
Conseiller, inspecteurs généraux et autres.	150,000 fr.
Recteurs, facultés des sciences, des lettres, de théologie, inspecteurs particuliers, formant, par chaque académie, vingt êtres inutiles, à 4,000 fr. (je calcule sur un nombre de 17 académies) ci	1,360,000 fr.
30 lycées (il y en a 55). . . .	640,000 fr.
Bourses	3,600,000 fr.
École normale.	180,000 fr.
École polytechnique	400,000 fr.
École de Saint-Denis. . . .	500,000 fr.
École des arts et métiers, et autres	100,000 fr.
	7,130,000 fr.
Pensions.	500,000 fr.
Dont je conserverais :	
1° Bureaux au ministère de l'intérieur	15,000 fr.

2° Dans chaque académie 17 fois 4,000 fr.	68,000 fr.
3° Frais d'inspection par les évêques, etc	80,000 fr.
4° 8 lycées conservés pour usages divers, écoles militaires ou autres à 600,000 fr. au denier 25, environ	120,000 fr.
5° 1,500 bourses laïques à 500 fr.	750,000 fr.
6° Écoles préparatoires pour l'artillerie, les ponts et chaussées, etc.	100,000 fr.
7° Légion d'honneur. . . .	200,000 fr.
	1,333,000 fr.
Pensions.	166,000 fr.

Si vous voulez m'embarrasser, M. le marquis, adressez-moi cette question : Comment payer cette somme que je porte à 1,500,000 fr. pour simplifier?

Tout est là, M. le marquis, et vous avez maintenant le secret de ma pensée intime. Comme il n'y faut plus penser, permettez-moi de terminer par quelques mots qui nous ramènent au point de départ, à la question des deux congrégations de M. de Bonald.

Je défie toute puissance humaine de former, d'avance et par un décret, une congrégation capable de

gouverner Tournon. Louis XIV mit dix ans à fonder Saint-Cyr. Madame de Maintenon en était supérieure, et de grands évêques surveillaient les moindres détails. L'édifice faillit crouler dès les premières années, parce que les Dames n'étaient point liées par un vœu perpétuel. Il fallut en arriver là. Or, les hommes peuvent-ils exiger des vœux perpétuels, s'il n'existe pas une vertu surnaturelle, fondée sur la foi, qui donne le courage et de les faire et de les tenir?

Autant donc la proposition de M. de Bonald est belle en spéculation, autant dans la pratique sera-t-elle dangereuse par les fausses espérances qu'elle fera concevoir. Bientôt on se sera aperçu du mécompte, et le philosophe bonapartiste rira des vains efforts du législateur royaliste et chrétien.

Mais que mettra-t-on à la place de ce qui existe? — Rien. Laissez le temps faire notre ouvrage. Qu'y avait-il sous Henri IV? Rien, et moins que rien. La guerre et le calvinisme avaient tout détruit. Les Jésuites furent admis; les Oratoriens se formèrent; plusieurs colléges sortirent de leurs ruines, d'autres furent fondés. Les évêques donnèrent des séminaires aux Lazaristes, aux Sulpiciens, etc. En soixante ans il s'établit plus de cent congrégations d'hommes et de

femmes, avec des règlements et des fins divers, et ces congrégations, qui se soutinrent jusqu'à 1789, étaient partout insuffisantes et surchargées.

Adieu, Monsieur le Marquis; il y a quelque chose de désespérant dans ma manière de terminer cette longue lettre, mais assurez-vous que mon courage ne s'abattra jamais, qu'il grandit à la vue du mal, et que mon courage est plein d'espoir : dans la lutte je songe toujours à Dieu, et Dieu est tout puissant.

Extrait d'une note de M. LIAUTARD *sur l'agrégation.*

(Envoyée au grand-maitre le 30 mars 1824.)

...... Je regarde l'agrégation comme une institution très-utile, à raison du mode suivi pour donner aux candidats les moyens de se préparer à la lutte littéraire, et aux juges ceux d'apprécier les forces respectives des concurrents.

Mais il semble que l'on ne tient un compte suffisant aux jeunes athlètes de leurs efforts, et que, souvent, les concours sont pour eux comme un guêpier

(je ne trouve pas un mot qui précise mieux ma pensée) où ils sont pris sans espoir de jamais s'en dégager.

Une fois les épreuves subies, sans avoir égard au nombre et à la force absolue, on procède au placement des deux ou trois premiers, et tout le reste est licencié, comme un régiment de volontaires après une guerre heureuse.

Pourquoi ne ferait-on pas pour l'agrégation, ce que l'on faisait autrefois dans les écoles de théologie pour la licence?

Tous avaient des places, mais quoique docteurs, tous n'étaient pas réputés doctes.

Les sujets les plus distingués étaient appelés aux plus hauts emplois. Les autres traînaient dans l'oubli, le bonnet, la chausse et l'hermine. Un soixantième de licence était réputé n'avoir pas fait de licence, aux yeux des supérieurs désireux de s'attacher des hommes habiles; mais la licence n'était plus à recommencer.

Aujourd'hui plus de termes pour les travaux de l'agrégation.

Non placé, il faut se préparer pour l'année suivante, et cette pénible obligation peut se renouveler indéfiniment.

Cependant, que faire dans les intervalles ?

Ne serait-il pas possible, ne serait-il pas convenable et juste de donner le titre d'agrégé (sans appointements) à tous ceux qui, ayant bien répondu, ne l'auraient pas fait avec assez de supériorité pour être placés immédiatement ?

Ce serait dans le nombre de ces agrégés peu coûteux, que l'on choisirait de préférence les professeurs des colléges communaux et autres, etc., etc.

Il est vrai que dans le nombre des concurrents, il en est dont les principes ne sont pas de mise, dans un royaume catholique.

Qui vous empêche de ne pas les employer?

Vous avez droit de suspendre un titulaire, vous refusera-t-on celui de ne pas confier l'enseignement à quiconque n'ayant encore aucun titre légal, vous paraîtra indigne de votre confiance?

. . . .

Extrait d'une note de M. Liautard.

. . . .

Des conseils académiques, établis dans chaque chef-lieu de cours royales, semblent destinés à décharger

d'accord avec vous sur la division ; mais on emploierait peut-être d'autres moyens. Il est certain qu'il est dur d'avoir affaire à des fonctionnaires *inamovibles*, lorsqu'ils sont récalcitrants.

Il y a aussi certaine fusion à laquelle s'opposeraient, sans doute, les autorités ecclésiastiques.

Quant au titre, substituer *Affaires ecclésiastiques* au mot *Religion*, vaudrait peut-être mieux. Cela serait plus convenable, et ne blesserait aucun amour-propre.

Nous reparlerons au reste de tout cela. Le Grand-Maître a été indisposé hier ; il se porte un peu mieux aujourd'hui. Sans cet accident j'aurais eu l'honneur de vous voir ce matin.

Respect et dévouement,

De Luynes.

Conseil royal de l'instruction publique.

2 mars.

A M. l'abbé Liautard.

Il y a sur les institutions primaires un projet de réforme qui s'exécutera bientôt. On rendra aux évê-

l'Université : corps enseignant, corps enseigné, mu par une impulsion unique, régi dans ses moindres détails par des règlements proportionnés à ses besoins ; corps immense à qui le puissant génie de Napoléon a donné la vie, que nos rois, depuis la Restauration, n'ont cessé de protéger, dont néanmoins le public s'est assez peu occupé, qui s'est, d'ordinaire, tenu dans l'ombre, et sur lequel nous regardons comme fort important, dans la crise actuelle, de se former des notions justes et précises.

Mais avant de procéder à un examen qui ne saurait être sans intérêt, posons un principe qui soit à l'abri de toute contestation : *définissons l'éducation la meilleure*. . . . .

CABINET
de S. E.
Le Grand-Maître.

UNIVERSITE DE FRANCE.

A Monsieur l'abbé Liautard.

1er mars 1824.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous renvoyer le rêve. On en a écouté la lecture avec plaisir. On est parfaitement

Serait-ce une œuvre à dédaigner que celle qui aurait pour but de réconcilier avec Dieu, l'Église et la société, avec leurs familles et avec eux-mêmes, ces hommes que le remords poursuit, et qui donneraient tout au monde pour mettre fin à un scandale qu'ils ne savent comment arrêter.

MM. les ministres dans leurs bureaux, les associations savantes, Mgr le grand-maître, MM. les curés pourraient concourir à cette œuvre, en faisant connaître les sujets, et en se partageant la mission de les ramener.

ÉLOGE FUNÈBRE

DE TRÈS-HAUT ET TRÈS-EXCELLENT PRINCE

LOUIS XVIII,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

par

M. L'abbé Liautard.

ÉDITION ENTIÈREMENT INÉDITE, REVUE ET CORRIGÉE D'APRÈS LES DERNIÈRES NOTES DE L'AUTEUR,

Par M. l'abbé A. DENYS.

1844.

ÉLOGE FUNÈBRE

DE

LOUIS XVIII.

-∞-❦-∞-

Dormivit igitur David cum patribus suis, et sepultus est in civitate David.

David s'endormit avec ses pères, et fut enseveli dans la cité de David. III. *Reg*. 2. 10.

Tels sont, Messieurs, les termes simples par lesquels l'historien sacré termine le récit du règne glorieux de David; tel est, dans son étonnante brièveté, l'éloge funèbre tout entier du plus grand Roi d'Israël : comme si tout à coup l'on eût oublié le vainqueur de Goliath, le destructeur des Philistins,

le libérateur du peuple choisi, celui qui avait porté au plus haut degré la gloire de Juda, remis en honneur le culte du Très-Haut, préparé un asile à l'Arche sainte; celui, enfin, que Dieu lui-même se plaît à appeler un Roi selon son cœur.

Mais ce Prince, que la protection du Seigneur et ses vertus sublimes avaient appelé au trône, n'était que le huitième des enfants d'Isaï. Dans sa jeunesse, forcé de fuir devant un monarque jaloux, il chercha un refuge parmi les ennemis de sa nation, il contrefit l'insensé. Et si, après mille tribulations, comme après mille actions d'éclat, chargé de mérites et de gloire, le Seigneur le désigna pour régner sur Israël et sur Juda, ne fut-il pas, cependant, dans sa vieillesse, réduit à fuir devant un fils ingrat et rebelle ; et presque jusqu'à son dernier soupir, ne demeura-t-il pas incertain si Salomon régnerait à sa place, et si les desseins de Dieu s'accompliraient sur ce fils de prédilection ?

Loin donc de nous étonner de la simplicité de ces paroles du texte sacré : *David s'endormit avec ses pères, et fut enseveli dans la cité de David,* tâchons d'en pénétrer le sens profond, et admirons comment, par des voies incompréhensibles, Dieu amène toutes choses à une fin inattendue.

En effet, ce Roi, qui s'endort avec ses pères, pouvait mourir dans une terre ennemie, loin de la ville qu'il avait conquise par sa valeur et agrandie par sa sagesse, dépouillé du diadème, et ne conservant de son ancienne grandeur qu'un vain et douloureux souvenir.

Vous m'avez compris, Messieurs; et dans le Roi d'Israël, vous avez reconnu le Prince que nous pleurons; celui dont la maladie et la mort ont fait retentir la France de plaintes et de gémissements; TRÈS-HAUT, TRÈS-PUISSANT, TRÈS-EXCELLENT PRINCE, LOUIS-STANISLAS-XAVIER, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Il est vrai que l'histoire peindra à grands traits ce Roi qui nous a réconciliés avec l'Europe et avec nous-mêmes; qui a calmé les ressentiments, apaisé les haînes; qui nous a rendu nos antiques et chères libertés (1), et qui, par ses exemples aussi bien que par des lois protectrices, a remis la religion en honneur. Ce Roi, dira l'histoire, après avoir, pendant un demi-siècle, lutté contre le génie du désordre, l'a vaincu à force de vertu; et s'il n'a pu *fermer l'abîme des ré-*

---

(1) Voyez la réponse de Charles X aux Pairs et aux Députés, le 17 septembre 1824.

volutions, il nous a laissé, pour l'exécution de ce dernier vœu de son cœur, son frère bien-aimé.

Mais ce même roi, qui ne goûta jamais que les amertumes du pouvoir, n'est parvenu au pouvoir suprême que par la mort prématurée ou sanglante des princes de sa famille (1). Dans la terre de son exil, que de mortelles inquiétudes ! quel dénuement ! que de pressants dangers ! Et jusque dans cette haute majesté dont l'avait investi une Providence sévère, quels étranges abaissements, sans que cependant il lui soit jamais rien échappé que n'eût avoué le fier Louis XIV, rien dont la nation du monde, la plus délicate sur le point d'honneur, ne réclame aujourd'hui sa part de gloire !

Et lorsqu'après quarante années des plus cruelles vicissitudes, fort de l'estime des souverains comme de l'affection de ses peuples, il rentre dans la résidence de ses pères, que n'aura-t-il pas encore à souffrir ? Tantôt de hardis conspirateurs, par la violence; tantôt de perfides conseillers, par d'odieuses intrigues, essaieront de faire tomber le sceptre de ses mains ; ou, après que de séditieux orateurs, dans le

(1) Le grand Dauphin, les ducs de Bretagne et de Bourgogne Louis XVI, le premier Dauphin, et Louis XVII.

sanctuaire même des lois, auront prononcé des arrêts de proscription contre les Princes de sa famille, le poignard des assassins viendra jusque dans la sécurité des fêtes publiques en consommer l'exécution.

Admirons la divine Bonté qui a voulu que notre Roi s'endormît du sommeil d'une mort paisible dans le palais de ses aïeux, et qu'il fût dressé un monument lugubre dans le temple consacré, depuis tant de siècles, à la sépulture des races royales, dans cette antique cité de Saint-Denis, qui frémit encore au souvenir de la violation des tombeaux de nos rois : *Dormivit igitur David cum patribus suis.*

La mémoire de cette religieuse cérémonie est encore toute récente ; jamais pompe funèbre ne fut environnée de tant de solennité ; jamais la grandeur royale, tout humiliée qu'elle est par la mort, ne frappa les regards d'un plus brillant éclat, d'un plus imposant appareil ; jamais les cœurs n'éprouvèrent de plus vifs sentiments d'admiration, de douleur et d'amour : *Et sepultus est in civitate David.*

Grâces vous soient rendues, ô Dieu de bonté ! de la même main dont vous nous aviez frappés, vous avez guéri nos blessures ; nous devions périr à jamais, vous nous avez rendus à la vie.

Messieurs, si nous voulons comprendre tout ce que

nous devons à la Suprême Miséricorde, il nous faut parcourir les principales circonstances de la vie de ce grand Roi, soit avant que des catastrophes inouïes lui aient ouvert le chemin du trône, soit après qu'il aura saisi d'une main assurée le sceptre de ses ancêtres. Nous reconnaîtrons que sa vie entière ne fut qu'un long enchaînement d'adversités, de combats et de douleurs, jusqu'à ce que, frappé dans sa royale personne, il ait terminé, dans les souffrances du corps les plus cruelles, une carrière qui jamais (l'Univers le sait) n'avait été exempte ni des inquiétudes de l'esprit, ni des peines du cœur ; de sorte que, dans les années de son pèlerinage, il a hautement vérifié cette sentence de Job : *La vie des hommes sur la terre est un continuel combat* (1) ; c'est une épreuve de tous les instants.

Pour embrasser dans ses détails les plus importants un sujet aussi étendu, nous le diviserons en deux parties, dont l'une comprendra les événements qui ont précédé notre Restauration miraculeuse, et l'autre ceux qui l'ont suivie.

Dans la première, nous vous montrerons Louis

---

(1) *Militia est vita hominis super terram.* (Job, 7, 1.)

aux prises avec la Révolution, lorsqu'elle combattait à découvert, et l'empêchant par son héroïque résistance de se consolider et de prévaloir; dans la seconde, vous verrez Louis aux prises avec elle, lorsqu'elle combattait sourdement et dans l'ombre, et consommant, par ses vertus, la ruine de ce redoutable ennemi.

PREMIÈRE PARTIE.

La véritable école d'un roi, c'est le malheur ; et si Louis parvint à cette haute sagesse qui fit l'admiration de notre âge, c'est qu'il fut presque constamment le plus infortuné des hommes.

Sans nous arrêter à l'époque même de sa naissance, marquée par une funeste inondation de livres sacriléges et par une guerre si peu honorable au nom français (1); à peine le jeune prince sort-il de sa première enfance, qu'il est atteint dans ses affec- 17 novembre 1755.

(1) La guerre de sept ans, commencée en 1756.

1765. tions les plus chères, et perd les plus solides appuis de sa faiblesse. Le Dauphin, espoir de la France, est frappé dans la vigueur de l'âge ; bientôt sa fidèle épouse va le rejoindre dans le tombeau.

Quelle désolation pour Louis, à qui sa raison précoce faisait sentir tout ce qu'il perdait, de demeurer désormais sans guide et sans conseils ! Mais Dieu frappe ceux qu'il aime, sans les accabler. Déjà les augustes parents de Louis avaient jeté dans son cœur la semence de toutes les vertus. Il avait dix ans à peine, et grâce à ce prodigieux esprit, don spécial de la divine Providence, il commençait à comprendre l'étendue de ses devoirs envers le Créateur, et ce que la religion impose d'obligations à quiconque est né si près des marches du trône.

Aussi, malgré les plaisirs d'une cour si abondante en séductions, si féconde en funestes exemples, notre jeune prince, mûri avant le temps, s'appliqua-t-il à former son cœur aux vertus les plus élevées, et à enrichir son esprit de toutes les connaissances qui conviennent au petit-fils d'un puissant Monarque. Et cette science profonde, qu'il acquit dès lors, ne fut pas de la nature de celle qui ne produit qu'une vaine enflure (1) et un coupable orgueil. Malgré les er-

(1) *Scientia inflat.* (I. Cor. 8. 1.)

reurs criminelles des beaux esprits de cette époque, le fils du vertueux dauphin reste fidèle aux doctrines de la vraie sagesse, et conserve religieusement les traditions antiques d'une politique toute chrétienne, fondement inébranlable des empires.

Plus sage et plus prudent que Jonathas, en dépit de cette soif inquiète de tout connaître, si naturelle dans un esprit facile, il ne fut pas réduit, comme le fils infortuné de Saül, à déplorer la perte prématurée de son âme (1) : il sortit pur de cette épreuve, la plus délicate de toutes les épreuves, et ne se laissa ni fasciner l'esprit, ni pervertir le cœur, ainsi qu'avaient fait tant d'illustres Princes dans ce siècle de corruption.

Initié, comme un autre Moïse, à tous les mystères d'iniquité de l'Égypte moderne, malgré les piéges tendus de toute part à la faiblesse de son âge, il préféra les dangers qui environnaient les trônes, aux chimériques douceurs d'une régénération imaginaire : il sentait dès lors (toute l'histoire de son règne en est devenue la preuve) qu'un Bourbon doit vivre et mourir en roi (2).

---

(1) *Gustans gustavi paululùm mellis, et ecce ego morior.* (I. Reg. 14. 43.)

(2) *Magis eligens affligi cum populo Dei, quàm temporalis peccati habere jucunditatem.* (Heb. 11. 25.)

Ce fut ainsi que le Dieu de saint Louis veilla sur les premières années d'un Prince destiné à réparer les maux de notre siècle, et qu'il laissa échapper quelques rayons de cette Providence pleine de bonté que conteste l'incrédule (1).

Mais il me tarde, Messieurs, de vous montrer Louis aux prises avec la Révolution, et luttant, pour ainsi dire, corps à corps avec elle, pendant quarante années de sa vie, soit comme frère d'un Roi aussi malheureux que tendrement chéri, soit comme Régent du royaume, soit enfin comme Roi lui-même.

De 1774 à 1814.

Il n'entre point dans notre sujet de vous peindre les généreux efforts du frère aîné du Prince que nous pleurons. Il serait trop long de rappeler à votre souvenir tout ce que fit Louis XVI pour le bonheur de son peuple, et la résistance coupable d'une secte qui, dans sa fureur insensée, croyait bien mériter du genre humain en sapant à coups redoublés l'autel et le trône.

Heureux parmi nous ceux qui n'ont pas entendu les clameurs de ces faux sages et de la multitude qu'ils ont abusée : « Nous ne voulons point qu'il

(1) Sap. 8. 1.

« règne sur nous : brisons son sceptre odieux, ren-
« versons le temple du Dieu qu'il adore : *Nolumus*
« *hunc regnare super nos* (1). Rompons ces indignes
» liens, rejetons loin de nous ce joug flétrissant (2). »
Levez-vous, Seigneur; mettez en fuite les ennemis de votre saint nom (3).

Mais hélas! les temps de notre délivrance ne sont pas encore venus. Il faut que notre Prince et toute la France avec lui, il faut surtout que son auguste frère, *qui a le malheur d'être Roi* (4), boivent jusqu'à la lie le calice d'amertume. Vainement, par de sages mesures et des concessions prudentes en partie indiquées par le Prince que nous pleurons, on cherche à calmer les esprits; vainement on s'applique à cicatriser les plaies de l'État : les remèdes aigrissent le mal ; la condescendance est taxée de crainte ; tout devient instrument de ruine et germe de destruction. L'esprit de Dieu semble s'être retiré de nos conseils, et sa main s'appesantit de plus en plus sur la race royale, sur les magistrats et sur les pontifes,

(1) Luc. 19. 14.

(2) *Dirumpamus vincula eorum, et projiciamus à nobis jugum ipsorum.* (Ps. 2.)

(3) *Exurgat Deus, et dissipentur inimici ejus.* (Ps. 67.)

(4) Testament de Louis XVI.

sur l'armée et sur ses nobles chefs ; les sages sont dépouillés de leur sagesse, et la prudence a fui loin de nous (1).

De même qu'aux jours de la captivité de la tribu sainte, les trésors de la maison du Seigneur et les richesses des palais de nos rois deviennent la proie d'une multitude qui cependant est dévorée par la faim et par la misère. Les grands et les puissants, les prêtres et les docteurs, l'élite des guerriers et celle de la nation, tous regardent comme un bonheur de s'exiler dans une terre étrangère (2).

Louis est à leur tête, Louis qu'une Providence propice avait, à son insu, séparé de son infortuné frère. Sous ses ordres se rangent comme le plus soumis des soldats, d'Artois, son frère bien-aimé, aujourd'hui notre consolation et notre espérance, et ses deux jeunes fils, dont l'un désira, mais en vain, de mourir dans les combats. Et vous aussi illustre rejeton du grand Condé, guidé alors au champ d'honneur par un père qui n'est plus, et, dans tous

---

(1) *Perdam sapientiam sapientium, et prudentiam prudentium reprobabo.* (I. Cor. 1. 19.)

(2) *Et transtulit universos principes, et omnes fortes exercitus, et omnem artificem et clusorem.* (IV. Reg. 24. 14.)

les périls, protégé par un fils, éternel objet de votre douleur. Impitoyable mort! c'est donc ainsi que tu nous sépares de ce qui nous est cher! *Siccine separat amara mors* (1)!

Plein de confiance en la justice du Dieu des armées, bientôt Louis s'avance pour rendre à la liberté sa malheureuse patrie; pour rétablir sur le trône de Louis-le-Grand le meilleur des Rois, injustement dépouillé des prérogatives de sa couronne. Que de vœux furent adressés au Ciel! que de supplications en faveur d'une si noble cause! Campagne de 1792.

Mais que sont devenues, Seigneur, vos anciennes bontés pour le royaume de Clovis, pour la postérité de saint Louis? Vous avez donc repoussé loin de vous celui que le pontife avait marqué de l'onction sainte; vous avez renversé les barrières sacrées de son trône; vous l'avez environné de terreur: dans ses mains royales, son glaive est demeuré sans force, et en vain ses alliés se seront armés pour sa défense. Vous avez abrégé les jours de son règne; vous les avez remplis de confusion et d'amertume! Jusques à quand, grand Dieu! votre colère s'allumera-t-elle comme une flamme dévorante (2)?..... Le Seigneur est

(1) I. Reg. 15. 32.
(2) Ps. 88. *passim.*

demeuré sourd à nos prières, il a fermé l'oreille à nos cris, et la coupe de sa vengeance continue à se répandre sur cette nation, jadis l'objet de son amour.

Une horde forcenée court aux armes ; la Majesté du trône est violée jusque dans son sanctuaire. Où fuir ? où se cacher ? La fureur d'une populace effrénée enlève tout espoir de salut : la cruelle mort a moissonné les défenseurs de l'infortuné Monarque... Ah ! laissez-moi, s'écriait, dans l'excès de ses souffrances, le saint homme Job ! laissez-moi pleurer sur ma douleur : *Dimitte ergo me, ut plangam paululùm dolorem meum !* Laissez-nous aussi, Messieurs, dans le secret de notre cœur, laissez-nous gémir et partager les vives angoisses de notre Prince, et sa douleur profonde, à la vue du grand crime qui se prépare ! *Dimitte ergo me* (1). Que ne lui est-il donné de mourir pour son frère, pour son Roi (2) ? Mais une puissance supérieure enchaîne son bras ; ses vœux sont stériles. Pour soustraire la France au plus inouï des attentats, il n'a que ses larmes, ses anxiétés, sa douleur.

O honte ineffaçable ! ô forfait qui surpasse tous les forfaits ! le Monarque devient l'esclave de ses sujets ;

(1) Job. 10. 10.
(2) *Quis mihi tribuat ut ego moriar pro te.* (II. Reg. 18. 33.)

il est proscrit, jugé, condamné par eux. Son sang coule sur l'échafaud, comme celui du plus vil scélérat. Où donc est votre justice, ô Dieu terrible ? et que répondre désormais à ceux qui nous demanderont où est notre Dieu (1). Mais j'entends une voix (2) qui est comme la voix de votre esprit, elle me fortifie et me console ; par elle le Ciel est ouvert au Fils de saint Louis : cet échafaud inondé de sang, voilà le degré par où il a plu au Seigneur d'y faire monter le Roi-Martyr, le juste couronné.

Dieu tout-puissant ! pardonnez à ma douleur et à mon trouble. Est-ce à la faible créature qu'il appartient de sonder la profondeur de vos jugements ? *Judicia tua, abyssus multa* (3).

Par la désolation où vient d'être plongée la France entière, par celle de la royale Famille, jugez, Messieurs, quelle ne dut pas être alors celle de Louis dans la terre de son exil, et de quelle force il eut besoin pour supporter un coup si accablant. Son âme, cependant, n'en fut point abattue ; et sans rien refuser à ce juste sentiment de la nature qui fait répandre d'abondan-

(1) *Ubi est Deus eorum ?* (Ps. 113.)

(2) L'abbé Edgeworth, confesseur de madame Élisabeth, directeur des Missions étrangères.

(3) Ps. 35.

tes larmes sur le tombeau d'un frère chéri et d'un Roi vénéré, il n'oublia pas ce qu'il devait à la France outragée, ce qu'il devait à sa famille, ce qu'il se devait à lui-même. Plus que jamais il sentit l'obligation qu'il s'était imposée, dès l'origine, d'opposer au génie de la Révolution une résistance proportionnée à l'audace de ses attentats.

29 juin 1793. Régent par le droit de naissance, il établit lieutenant général du royaume son frère bien-aimé, auquel il a pu depuis préparer un trône si assuré et si tranquille. D'une main il essuie ses pleurs, qui ne peuvent tarir, et de l'autre il soutient le sceptre des Bourbons, qui devait bientôt échapper au bras débile d'un enfant dans les fers. Et renfermant en quelque sorte dans son cœur et dans son génie la vie et l'honneur de la monarchie française, toujours calme au milieu de dangers sans exemple, séparé des Princes de son sang, dénué d'argent, d'armes, de conseil, ce Prince, dont nous déplorons la perte, supporte avec une héroïque constance les maux présents, considère sans trouble les maux à venir, applique aux uns le remède permis par la difficulté des conjonctures, et, pour se garantir des autres, prépare les moyens que lui indique sa haute prévoyance.

De la retraite mal assurée où le tient comme captif

une politique effrayée ou jalouse, il veille à tout ce qui se passe au dehors, chez les rois ses alliés, aussi bien qu'au sein de la France qu'il sait que Dieu lui a donnée en dépôt. Il n'a auprès de lui qu'un petit nombre de fidèles serviteurs ; et cependant, à l'égal des monarques du premier rang, il entretient dans toutes les cours des ambassadeurs et des agents secrets, choisis parmi ce que l'épiscopat, la noblesse et tous les ordres présentent de plus haut en dignité, en talents et en vertus (1) : ils lui servent en quelque sorte de lien pour tenir l'Europe entière unie dans la pensée de combattre la Révolution.

Que les trônes antiques s'écroulent pour faire place à de bizarres républiques, ou qu'ils ne soient tirés de leurs ruines que pour être occupés par des potentats d'un jour, Louis n'oubliera pas ce qu'il a été, ni ce qu'il est ; pour excuser des concessions et des traités qui semblent inévitables, il ne se fondera pas sur de nombreux et d'augustes exemples ; il conservera intact et sans souillure ce diadème dont, hélas ! il plaira bientôt à Dieu d'orner sa tête royale (2).

---

(1) Mgr l'évêque de Nancy, aujourd'hui cardinal de La Fare ; Mgr l'évêque de La Rochelle, mort archevêque de Reims ; M. le duc d'Harcourt, etc.

(2) *Omnis potestas à Deo.* (Rom. 13. 1.)

Tout à la fois habile écrivain et entraînant orateur, dans ses lettres aussi bien que dans ses discours, en particulier comme en public, il se montre digne du haut rang où la Providence l'a fait naître; et quelles que soient les chances des événements, il conserve l'amitié des rois ses alliés, et force l'estime de ses plus inplacables ennemis.

Cependant, au milieu de ces graves occupations et de ces hautes pensées, son esprit est aussi calme que s'il goûtait le doux loisir d'une longue paix. Il cultive les lettres, de même que ferait un savant tout à fait étranger aux grands intérêts du monde politique. Toujours plein de grâce pour ce qui l'entoure, il répand dans son intérieur le charme et la vie. Délicat et poli dans ses entretiens, ainsi qu'il convient au *premier gentilhomme français,* affable comme le bon Henri, noble à l'égal du grand Louis XIV, il conserve dans la terre d'exil les traditions d'exquise urbanité de la cour de ses aïeux. Enfin, il attache à sa personne, par un doux commerce d'amitié et par une confiance sans bornes, les cœurs qu'il saura d'ailleurs contenir, par le respect, dans les limites où finit le compagnon d'infortunes, et où le maître commence.....

Mais qu'entends-je? Une voix déchirante a retenti

jusqu'aux extrémités du désert. Ce ne sont partout que larmes, que gémissements, que cris de douleur. Rachel pleure ses enfants qui lui sont enlevés ; elle pleure, elle ne peut se consoler parce que ses enfants ne sont plus (1). Faible image, osons le dire, de ce qui se passa dans l'âme de Louis, pendant ces années de terreur et ces jours de sang où la France était devenue un théâtre de carnage, un arène d'assassinats. Combien de pleurs dut verser ce tendre père sur le nombre infini de ses enfants qui périssaient de tant de cruels supplices ! Ainsi fallait-il, Messieurs, qu'à cette longue école du malheur, il apprît la clémence et la miséricorde, et que, par le tableau, sans cesse présent à son esprit, de tant de forfaits (que la justice divine seule pouvait punir), il se créât un besoin immense d'indulgence et d'oubli. Ainsi le voulait cette Providence qui dispose des événements à son gré, et qui, du sein de la mort, fait jaillir l'étincelle de salut et de vie : *Attingit à fine usque ad finem* (2).

Toutefois le terme des épreuves qu'il réservait à

(1) *Vox in Ramâ audita est; ploratus et ululatus multus : Rachel plorans filios suos, et noluit consolari, quia non sunt.* (Mat. 2. 18.)

(2) Sap. 8. 1.

notre Prince était encore bien éloigné ; et si, après la chute d'un tyran, homme obscur et sanguinaire (1), il commença à concevoir pour le pays quelques espérances, il ne tarda pas à gémir sur un nouveau crime, crime atroce et tout gratuit, froidement conçu, consommé froidement dans l'ombre du royal cachot. Qu'ai-je besoin, Messieurs, de dire encore? Victime d'une barbarie raffinée, à peine au milieu de la troisième année d'un règne qui ne fut pour lui qu'un long supplice, tel qu'une tendre fleur, desséchée par l'aquilon et que n'a point fécondée la rosée du ciel, l'Enfant-Roi succombe. Épouvantée au récit de ce nouveau régicide, la France hésite à croire la trop fidèle renommée ; elle cherche à se faire illusion sur ce malheur, triste conséquence, hélas! des malheurs précédents. Les assassins du plus vertueux des monarques auraient-ils pu pardonner à l'innocence de l'enfant couronné ?

Mais le trône des Bourbons ne peut jamais être vide ; si Louis XVII en est précipité, et, pour la première fois, si l'annonce lugubre et solennelle : *Le roi est mort! le roi est mort!* ne se fit point entendre,

(1) Robespierre, qui périt sur l'échafaud le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794.)

le cri monarchique : *Vive le roi!* ne perdit rien de sa mystérieuse énergie ; il retentit dans tous les cœurs, et Louis XVIII était roi de France !

Messieurs, il règne au ciel un Dieu juste, un Dieu tout-puissant, un Dieu plein de miséricorde, non pas tel que celui dont un insolent décret avait proclamé l'existence (1) : l'univers est dans ses mains, nous dit le sage ; il lui commande avec un irrésistible pouvoir : *In manu Dei potestas terræ* (2). A la suite des grandes catastrophes, aux temps marqués par sa bonté infinie, ce grand Dieu suscite des rois selon son cœur, des rois sages et prudents, mûris par l'expérience et le malheur, remplis d'une douceur inépuisable, ne respirant que l'indulgence et le pardon ; et lui-même il les établit pour faire le bonheur des peuples : *Et utilem Rectorem suscitabit in tempus super illam* (3).

Tel était Louis ; riche dès lors de tous les dons qui font les grands rois selon le monde, il voulut se perfectionner de plus en plus dans la science qui fait les rois chrétiens, et, par sa fidélité à répondre

---

(1) Décret de la Convention, du 18 floréal an 2 (7 mai 1794.)

(2) *Eccli.* 10. 4.

(3) *Ibidem.*

aux grâces célestes, attirer sur la France et sur lui d'abondantes lumières et de riches bénédictions; bien convaincu qu'avec ces armes divines, il lutterait avec moins de peine contre un ennemi qui chaque jour devenait plus formidable.

A une âme si élévée, à un esprit si fort au-dessus du vulgaire, Dieu ménagea, dans sa miséricorde, deux guides qui n'étaient pas au-dessous de cette sublime tâche : l'illustre abbé Edgeworth, dont l'héroïque piété avait aidé Louis-le-Martyr à consommer son sacrifice; et cette lumière de l'Église gallicane qui, par l'étendue de ses connaissances et par la perfection de ses vertus, faisait la gloire de l'Épiscopat (1).

Que ne nous est-il donné de connaître les entretiens du Prince avec ces doctes et pieux personnages; de suivre les progrès de la grâce dans l'âme docile du royal disciple; de contempler ce front auguste du Roi tres-chrétien abaissé devant l'autorité toute divine du sacerdoce, et l'humble simplicité de la croix remportant de nouveau la victoire sur la majesté du trône?

---

(1) M. l'abbé Asseline, docteur de Sorbonne, évêque de Boulogne-sur-Mer.

Là, nous découvririons le secret de cette force d'âme et de cette rare prudence que Louis a montrées dans les premières années du règne le plus difficile, lorsque l'injustice était couronnée par le succès; que de l'assemblage de tous les crimes il ne sortait, par un prodige inattendu, que de rapides conquêtes, que d'innombrables trophées, et que toute résistance au génie de la révolution semblait être une folie.

Tout est dans l'épouvante autour du nouveau roi, lui seul demeure inaccessible à la crainte. On lui conteste sa dignité, il la soutient avec calme, et conserve le langage et l'attitude qui conviennent à un grand monarque. Si Venise, cette république jusqu'alors si fière, s'effraie tout à coup de l'asile qu'elle Avril 1796.
donne à Louis, et lui retire une hospitalité si glorieuse pour elle, il ne s'éloignera pas sans tirer de cette lâche insulte la plus noble des vengeances, ni sans exiger que son nom et celui du grand Henri soient effacés de ce *livre d'or* dont ils faisaient le principal ornement.

Soit que les étrangers lui promettent des secours incertains, soit que frappés de terreur, ils le forcent à fuir d'exil en exil, il se raidit contre l'infortune; il espère contre toute espérance, alors même que

toutes les ressources semblent lui échapper au dehors. Son génie, aussi inventif que ferme, aussi flexible que courageux, essaie de nouer avec ses fidèles sujets les fils de la plus étonnante des correspondances (1). Par un plan aussi habilement conçu qu'adroitement exécuté, il nourrit dans tous les cœurs l'espoir d'une délivrance prochaine; avec une inébranlable constance, il en prépare les moyens. Aucun obstacle ne l'arrête, ni les fureurs de la Convention, ni les sourdes persécutions du Directoire, ni même les rapports décourageants et mensongers d'agents gagnés et perfides.

Le temps nous manquerait, Messieurs, si nous voulions rapporter tout ce que fit LOUIS-LE-DÉSIRÉ pour montrer à l'univers combien il était digne du trône des Bourbons et des soupirs de la France.

19 juillet 1796. Mais nous pardonneriez-vous de taire ce qui se passa à Dillingen ? Vous le savez, Messieurs : *une ligne plus bas*, et c'en était fait de celui que la Providence tenait en réserve pour notre salut. A la vue de ce sang précieux, ses fidèles compagnons sont glacés d'effroi. Mais, sans s'émouvoir, notre prince les rassure et les instruit par ce mot si connu qui, dans sa propre brièveté, renferme tout le mystère de la monarchie

---

(1) Voyez l'ouvrage intitulé : *Institut philanthropique*.

légitime : *Eh bien ! c'était Charles X !* Comme si, vingt-huit ans d'avance, la royale sollicitude de Louis XVIII pour la France eût proclamé le règne heureux de Charles-le-bien-aimé. Voilà le grand roi et l'intrépide capitaine..... Voici le roi sage et le tendre père.

De même que s'il était dans son Louvre antique, ou dans sa magnifique résidence de Versailles, il choisit à celui que sa naissance devait plus tard rapprocher du trône, une compagne qui commande l'amour et la vénération des Français. Par cette admirable alliance, non-seulement il prépare à son peuple la plus douce des consolations, et s'assure à lui-même, pour sa vieillesse, le plus touchant appui, mais encore en ménageant à l'auguste orpheline une place si près du trône ; sa paternelle prévoyance essaie de réparer les injustices du sort, et jette en quelque sorte un contre-poids dans la balance du malheur. Mais, hélas ! qu'est-ce même qu'un diadème pour la fille du Roi-Martyr ? Et pour sécher les larmes de celle qui eut Marie-Antoinette pour mère, est-ce assez d'une couronne, fût-elle la plus brillante de l'univers ?

Cependant la Providence suscita un de ces hommes extraordinaires, qu'elle conserve dans les trésors de

sa justice, pour châtier les peuples et humilier les rois. Suivez, si vous le pouvez, sa marche rapide : du couchant à l'aurore, des sables brûlants de l'Égypte et de l'Arabie aux climats glacés du Nord, partout ses indomptables légions répandent la terreur et sèment le carnage. S'il ne donne pas la mort aux rois vaincus, il les dépouille de tout l'éclat de la couronne: il en fait ses tributaires et ses esclaves. Dans sa course précipitée, il atteint aux extrémités du monde; les richesses des nations deviennent sa proie, et la terre consternée se tait en sa présence : *Siluit terra in conspectu ejus* (1). A la gloire de conquérant il joindra celle de législateur; une police meilleure remplace les lois du désordre et de l'anarchie; à des hommes jusqu'alors sans frein il apprend ce que c'est que d'obéir; aux partisans insensés d'une égalité chimérique, il fait supporter la distinction des rangs et le poids des dignités; par lui les autels se relèvent;
Décembre 1804. et il se flatte que bientôt du fond de l'Italie le successeur de Pierre viendra placer sur sa tête la couronne de Charlemagne.

Mais il manque à son orgueil aussi bien qu'à sa sûreté un titre sans lequel tous les autres ne lui se-

(1) I. *Mac.* 1.

raient rien. Ce titre, Messieurs, Louis en est le dépositaire ; il le tient d'une possession de huit cents ans, de nos invariables lois, de Dieu même. *Or il connait les obligations que ce Dieu lui a imposées : chrétien, il les remplira jusqu'à son dernier soupir ; fils de saint Louis, il saura, à son exemple, se respecter jusque dans les fers ; successeur de Francois Ier, il veut du moins pouvoir dire comme lui : « Nous avons tout perdu, fors l'honneur* (1). »

Ni la fière Autriche, deux fois vaincue, ni la Prusse belliqueuse dépouillée, ni la Russie ébranlée, ni la Péninsule envahie, ni l'Italie réduite en une des provinces du gigantesque empire; rien ne put faire changer à Louis de langage et de conduite. Roi dans la solitude d'Hartwell comme à Blaekenbourg et à Mittau, il attendait avec calme *la manifestation des desseins de Dieu sur sa race et sur lui-même* (2); uniquement sensible au bien que le redoutable conquérant, *par quelques actes de son administration, avait pu faire à son peuple* (3).

Là, malgré les poignards suspendus sur sa tête,

---

(1) Lettre du Roi à M. Bonaparte, du 28 février 1803.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

presque seul dans l'univers pour conjurer l'orage amassé par l'ambition sanguinaire du nouvel Attila, il s'occupe sans relâche d'entretenir dans cette France si chère à son cœur le feu sacré de la monarchie légitime. C'est en vain qu'une police inquiète surveille ses mouvements. L'amour, dit l'Écriture, est fort comme la mort, et brave tous les dangers : *Fortis est ut mors, dilectio* (1). Ni le prestige des victoires, ni l'éclat emprunté d'un trône envahi, ni toutes les ressources d'un pouvoir sans bornes, ne peuvent arrêter les fidèles serviteurs de Louis. Dans chaque province, dans chaque ville, des hommes dévoués conservent et resserrent les fils précieux qui tiennent le monarque uni à ses sujets. La spoliation, l'exil, les prisons, l'échafaud, rien n'effraie les généreux défenseurs de la légitimité malheureuse : *Fortis est ut mors, dilectio.*

Tels vous étiez, ô vous, courageux Vendéens, nobles martyrs de l'autel et du trône ! et, vous, mânes ensanglantées des héros de Quibéron ! et vous aussi, illustres généraux, dignes d'un meilleur sort et d'une plus longue vie, vous que le Roi avait ralliés à son panache blanc (2) : l'histoire s'est plu à raconter vos

(1) *Cant.* 8. 6.
(2) Pichegru, Moreau, etc.

exploits, et ce qu'il vous en a coûté de sang et de larmes. Mais le temps, jaloux des gloires médiocres, agrandira la vôtre, et vous paraîtrez à nos descendants, tels que vous fûtes en effet, supérieurs à votre renommée !

Toutefois, il ne vous a pas été donné de délivrer votre pays du joug : la gloire en était réservée à Louis, à qui, par des voies incompréhensibles, la Providence ménageait le plus éclatant comme le plus imprévu des triomphes. En effet, elle semble prêter au fier dominateur de l'Europe une force nouvelle. Par lui les limites des plus vastes empires seront renversées, leurs défenseurs dispersés comme la poussière qu'emportent les vents, et leurs fières capitales humiliées et foulées aux pieds de ses superbes légions. Bientôt, dans l'ivresse de ses victoires, il essaiera de réunir sur sa tête la tiare pontificale à la couronne des rois, et de tenir d'une seule main l'anneau du Pêcheur et le sceptre des Césars.

Mais la suprême Sagesse, qui a marqué des bornes à la mer et dicté des lois à ses flots impétueux, se souvint des promesses faites à son Église, à cette Église fondée sur la pierre éternelle, qui est Jésus-Christ même. Elle se souvint des longues tribulations et des héroïques vertus des Bourbons et de leur

De 1809 à 1811.

auguste chef. Elle eut pitié de l'Europe et de ses rois, dont la destinée était attachée à celle de notre Roi. Puis, afin de se manifester avec plus d'éclat, elle endurcit le cœur du conquérant, non par des plaies multipliées, mais par un accroissement de puissance et de gloire.

Ainsi poussé par une force inconnue, il rassemble la multitude innombrable de ses soldats, et tant d'illustres guerriers façonnés à la victoire; il entraîne à sa suite l'élite des plus belliqueuses nations. Lui-même, plus rapide que l'éclair, égal par sa renommée à plusieurs armées réunies, il franchit les limites du vaste empire de Russie, et laisse derrière lui le fatal Niémen : *Junxit ergò currum, et omnem populum suum assumpsit secum* (1).

Écoutez, Messieurs, les discours de son orgueilleuse présomption : « Poursuivons, saisissons nos « fugitifs ennemis (2); la *fatalité qui les entraîne* à « leur perte les livrera dans nos mains; *que les des-* « *tins* qu'ils ont provoqués *s'accomplissent* sur eux « dans toute leur rigueur (3). » Mais ton souffle tout-

---

(1) Ex. 14.
(2) *Persequar et comprehendam. Ib.* 15.
(3) Paroles des proclamations de Russie.

puissant s'est fait sentir, ô mon Dieu ! le vent glacé du Nord a obéi à la voix : *Flavit spiritus tuus* (1). Les vaincus se réunissent comme un seul homme : du septentrion, du midi, des plaines qui entourent leur capitale encore fumante, ils accourent en foule, et comme une vaste mer, ils couvrent, ils accablent leurs formidables vainqueurs : *Flavit spiritus tuus, et operuit illos mare.* Ah ! Seigneur, quelle force égale votre force? Que vous êtes grand, que vous êtes terrible (2) !

Je le reconnais, ô suprême sagesse de mon Dieu ! vos jugements sont incompréhensibles, et vous arrivez à vos fins par d'inexplicables voies et par d'irrésistibles moyens : *Attingit à fine usque ad finem fortiter*. Vingt années de guerre avaient élevé le colosse: quelques mois auront suffi pour le renverser. Mais que de victimes écrasées dans sa chute ! Pendant deux campagnes terribles, où chaque position fut disputée avec acharnement, que de flots de sang versés ! quel effroyable carnage ! quelle horrible confusion que celle de tant de peuples tour à tour victorieux et vaincus ; où la faim et la maladie achèvent ce qui avait échappé au glaive du combat !

(1) Exode. 15.
(2) *Quis similis tui in fortibus, Domine ? Ib.*

Mais ce temps de désastre fut abrégé par la miséricordieuse Providence ; et lorsque le succès des événements paraissait encore incertain, elle fit descendre Louis au milieu de nous, ce Roi si ardemment désiré, qui seul pouvait tarir la source de nos larmes et nous rendre à la paix et au bonheur. Ce ne sera pas cependant sans que ce Prince ait encore à passer par de cruelles tribulations, ainsi que nous vous le montrerons dans la seconde partie.

SECONDE PARTIE.

Telles les invincibles légions de Cyrus, dont le Prophète provoque la fureur contre la superbe Babylone: « Elles n'éprouvent pas le besoin du repos, et sont « insensibles aux douceurs du sommeil. Dans leurs « rangs pressés, la faim, la maladie, la mort, sem- « blent avoir perdu leur empire. Les pieds de leurs « chevaux sont comme la pierre du rocher, et tou- « jours elles tiennent leurs armes prêtes pour le com- « bat. Si, comme le lion rugissant, elles saisissent « leur proie, nulle force ne pourra l'arracher à leurs

« mains (1). » Tels et non moins terribles ces infatigables guerriers, que le bras du Très-Haut avait transportés des remparts fumants de Moscou aux portes de notre capitale abusée et sans défenseurs, développent le formidable appareil de leur puissance.

Mais, dit le Seigneur, mes pensées ne sont pas les pensées des hommes; et autant le ciel est élevé au-dessus de la terre, autant mes pensées sont au-dessus de leurs pensées (2). Aussi, quel que soit le nombre des soldats étrangers et la sévérité de leur discipline, quel que soit l'accord des rois libérateurs et leur modération dans la victoire, la mission que Dieu leur a donnée semble se terminer à la conquête de nos murs : c'est au Roi de France qu'il appartient de faire celle des cœurs.

Paraissez donc, précieux débris de la proscription et de l'exil; sortez de vos retraites, généreux chevaliers, dont nous avions tant de peine à contenir l'impatient courage. Préparez la voie à Louis-le-Désiré. Et vous (3), illustres héroïnes du 31 mars, quittez

(1) Is. 5. 27 *et seq*.
(2) Is. 55. 8, 9.
(3) Quelques dames de la société.

pour quelques instants ces pauvres, ces infirmes, ces jeunes orphelins, ces soldats malades ou blessés, et, d'une main exercée à répandre au sein de l'indigence des bienfaits ignorés, jetez au milieu de cette multitude, surprise et vacillante, la fleur de la monarchie, le lis du salut.... Mais, quoi ! déjà le mouvement est donné à l'immense population de la capitale. Voyez avec quelle joie empressée elle s'efforce de précipiter, du haut de la colonne de nos triomphes, l'orgueilleuse statue du tyran ; comme elle se hâte de flétrir sa gloire, gloire funeste, achetée au prix de notre sang et de nos trésors ; et, comme par cette manifestation de sa pensée, elle met fin aux irrésolutions des rois libérateurs. Ainsi préludait, à des services non moins importants, le noble chef de cette décisive entreprise.

12 mars 1814. Aussi, tandis que le bruit se répand que Bordeaux a ouvert ses portes à un fils de France, et que le drapeau blanc, non sans quelque danger pour cette cité, flotte sur ses remparts ; vers l'Orient paraît un autre fils de France, remplissant tous les cœurs d'espérance et d'amour. C'est le frère même de notre Roi, qui, malgré vingt-cinq années des plus effroyables malheurs, n'aperçoit rien de changé dans les pays qu'il parcourt (tant il est accoutumé à l'indulgence) ;

il n'y voit qu'un Français de plus (1). Enfin le chef auguste de la royale famille, la sérénité sur le front, le pardon dans le cœur, accourt, et par sa présence met le comble à notre félicité et à notre joie. Il renonce sans hésiter aux charmes de sa solitude et à la sécurité d'une île hospitalière; il n'écoute ni ses infirmités ni ses douleurs. 12 avril, 3 mai.

O doux souvenir du 12 mars, du 12 avril et du 3 mai! Comme ce long intervalle de calamités sans exemple fut rapidement oublié! Comme, dans l'ivresse de son amour, tout le peuple à l'envi s'écriait: *Vive le roi! Vive celui qui nous apporte la paix!* VIVE LOUIS-LE-DÉSIRÉ (2)!

Mais d'où viennent, dans les dispositions de tout un peuple, ces changements inespérés? Asservi naguère au joug le plus pesant, cède-t-il aujourd'hui à une crainte nouvelle? Détrompez-vous, Messieurs: la crainte n'imite pas le langage de l'amour. LOUIS n'a ni soldats ni trésors; mais il est fort de la tendre affection de son peuple pour lui, et de sa tendre affection pour son peuple; il est fort des dix-neuf

---

(1) Paroles de MONSIEUR, lors de son entrée dans Paris.

(2) *Cecinerunt buccinâ, et dixit omnis populus*: Vivat Rex. III *Reg*. 1. 39.

années qui se sont écoulées depuis que, par la mort de l'Enfant-Roi, il est monté au trône de ses ancêtres; il est fort du titre de roi de France et de Navarre que lui a transmis Henri-le-Grand; il est fort de ses droits qui lui viennent de Dieu. Aussi, par la noble
2 mai 1814. déclaration de Saint-Ouen, il porte à l'anarchie un coup qu'elle prévit dès lors devoir être pour elle le coup fatal.

Ne croyez pas néanmoins qu'il soit ébloui de sa grandeur, ni qu'il tienne à l'exercice actuel du pouvoir : plutôt, en effet, que de consentir à ce qu'il nous soit imposé aucun tribut, il offre de retourner dans sa solitude d'Hartwell, convaincu qu'il ne peut acquitter autrement la double dette de la reconnaissance et de l'honneur.

Ce n'était là que le prélude des épreuves réservées à Louis : nous avons encore à vous le montrer aux prises avec la Révolution, lorsque ce redoutable ennemi ne combattra plus que sourdement et dans l'ombre; et vous reconnaîtrez, je l'espère, Messieurs, comment Louis, par ses vertus, en consomme la ruine; soit que de hardis conspirateurs provoquent ses vengeances, soit que de perfides confidents essaient de le précipiter dans l'erreur, soit même enfin que la maladie l'accable, ou qu'il lutte avec la mort.

Dès que notre Roi se fut montré à la France ravie, et qu'il eut fait entendre sa voix à ses peuples, on dut croire que cette terre, si longtemps divisée contre elle-même, n'avait plus qu'une âme, qu'un cœur, qu'une pensée. Des hommes simples et loyaux, formés pour un temps meilleur (car comment soupçonner la trahison si près du trône?) purent se flatter que désormais il n'y aurait plus rien à redouter d'un ennemi qui de lui-même se confessait vaincu; que les ambitions étaient éteintes, les haines assoupies; que la vigilance devenait superflue, et que pour la sûreté du roi, il lui suffirait de l'amour de ses peuples: trompeuse illusion, funeste erreur qui nous a coûté bien des larmes!

Vous le savez; Celui à qui les Rois libérateurs avaient assigné une retraite paisible, secondé par la trahison, franchit les mers. La terreur et la séduction marchent devant lui: nulle force, nulle prudence n'arrêtera, ne détournera cet impétueux torrent. Cette leçon, grand Dieu! était-elle donc nécessaire aux Peuples et aux Rois?

Il faut donc s'éloigner encore de cette France, doublement chère au cœur de Louis; il faut s'arracher de cette capitale, qui l'avait accueilli avec de si vives acclamations d'allégresse et d'amour. Mais

ce revers imprévu n'abattra pas l'âme forte du Monarque : sa confiance est au Dieu de ses pères; il ne se livrera donc pas à d'inutiles larmes; à l'exemple de David fugitif il ne prendra pas l'attitude et les vêtements de la douleur; les pleurs seront pour son peuple; la désolation et le deuil pour les enfants qui se voient ravir le meilleur des pères : *Omnesque flebant voce magnâ* (1).

Filles de Jérusalem, reprenez vos vêtements de joie; vierges de Sion, chantez des cantiques d'allégresse (2) : le Seigneur a opéré des merveilles inouïes; le Seigneur a délivré son peuple. Entre le départ de l'usurpateur pour les combats et son entière destruction, dix jours ne se seront pas écoulés. Sa défaite, prompte comme l'éclair, terrible comme la foudre, lui aliène le cœur même de ses complices. Il n'est donné qu'au Prince légitime de conserver dans le malheur des amis fidèles.

Mais vous, chefs des phalanges victorieuses, ne perdez pas dans l'hésitation de précieux moments : suivez la route qui vous est tracée par des guides

(1) II. *Reg.* 15. 23.

(2) *In voce exultationis annunciate... redemit Dominus servum suum Jacob.* (Is. 48: 20.)

fidèles ; marchez droit vers la capitale, où les héritiers de l'usurpation font l'essai de leur nouvelle puissance. Ou s'il est trop tard, croyez-en des avis certains, et par un savant détour, rendez vains les préparatifs de défense de la séditieuse assemblée : vous épargnerez ce que Waterloo n'a pas détruit ; vous garantirez une immense cité des horribles chances du pillage et de l'incendie.....

Je vous comprends, Messieurs ; vous voulez connaître ce qu'a fait le Roi pour amener un si prodigieux retour de fortune, et comment il a triomphé du plus redoutable adversaire ? Puisse ma réponse éclairer surtout les hommes que de vaines spéculations sur l'origine du pouvoir tiennent dans l'égarement. Sachez donc, qu'au salut de notre Roi est attaché le salut de tous les Rois de l'Europe ; que du repos de la France dépend le repos de toute la chrétienté ; et ne vous étonnez plus si les plus puissants monarques deviennent les auxiliaires d'un Prince fugitif et dépouillé, et d'innombrables armées se font honneur d'être comme à ses ordres.

Au reste, ne craignons pas de le déclarer dans la ville même où résident les représentants de nos augustes alliés : ce que firent alors l'attachement, la confiance et l'estime que l'on portait à Louis, les

lois d'une impérieuse politique y auraient également entraîné les souverains. En effet, avec l'usurpateur se relevait cette foule d'aventuriers qu'il avait décorés du diadème ; et de plus la chute du légitime Monarque amenait celle de tous les rois qui lui devaient d'être remontés sur le trône. Les droits les plus sacrés devenaient une seconde fois problématiques ; et les bornes des empires, de nouveau déplacées, ne laissaient plus de passage qu'à l'invasion et au désordre. Dans des conjonctures aussi critiques, au milieu de tant de passions mal assoupies, Louis était le lien de réconciliation, le gage de paix : dans cet universel ébranlement des peuples et des Rois, dans ce choc de tant et de si hauts intérêts, il était comme la clef de la voûte destinée à conserver à l'édifice de la société européenne toute sa force et toute sa solidité : *In tempore iracundiæ factus est reconciliatio* (1).

Cependant, Messieurs, Louis aurait-il profité de ce miraculeux ascendant sur les Nations et sur les Rois, pour satisfaire une vengeance qui semblait être un devoir ? Si dans le sentiment de leur indignation, d'indiscrets conseillers ont pu lui dire comme firent

(1) *Eccli.* 44. 17.

à leur maître les serviteurs de David : « Grand « Prince, voici le jour annoncé par le Seigneur : vo« tre ennemi est dans vos mains ; traitez-le comme il « vous eût traité lui-même. » A Dieu ne plaise que le petit-fils de Henri IV s'éloignât jamais de la route tracée par son aïeul (1). Aux malédictions il ne répondra que par des bénédictions ; il se montrera sur la terre le vrai représentant du Dieu qui du haut du ciel fait briller son soleil sur les méchants comme sur les bons, et répand sa rosée sur le prévaricateur comme sur le juste (2). Aussi combien, par cette politique toute chrétienne, fidèle exécuteur du testament de Louis XVI, notre bon Roi s'est-il assuré de cœurs ! et quel coup terrible sa clémence sans bornes a-t-elle porté au monstre de la révolution qui, dans l'espoir de faire retomber la France sous son joug de fer, la menaçait sans cesse des vengeances des Bourbons et de leur chef !

Mais elle ne se croyait pas vaincue ; et s'étant, par ses artifices, rendue maîtresse des avenues du trône, elle ne désespéra pas (tant la haine et l'ambition ren-

---

(1) I. *Reg.* 24. 5, 7.

(2) *Solem suum facit oriri super bonos et malos, et pluit super justos et injustos.* (Mat. 5. 45.)

dent aveugle) d'entraîner dans ses piéges le plus clairvoyant des Princes, celui qui d'un coup d'œil lisait dans le fond des cœurs, et de faire servir à sa perte sa droiture et sa loyauté même.

L'histoire qui nous a appris par quels secrets ressorts l'hérésie mit en jeu la puissance du premier Empereur chrétien, et la tourna contre la croyance catholique ; l'histoire nous apprendra plus tard par quelle profonde intrigue notre Roi faillit être jeté hors de la ligne que lui avaient tracée, dès l'origine, sa rare prudence et sa haute sagesse. Plus tard les mystères de l'iniquité seront mis au grand jour.

O splendeur du trône bien peu digne d'envie ! Heureux l'homme obscur à qui sa naissance n'impose d'autre obligation que de se laisser guider et d'obéir ! Du moins lui est-il facile de connaître la vérité. Mais comment parviendra-t-elle à celui de qui toutes les faveurs découlent ? S'il la cherche, elle lui échappe ; s'il fuit l'erreur, l'erreur se présente à lui avec de faux et spécieux dehors. Le bien qu'il désire, il ne le peut faire ; et le mal qu'il voudrait éviter (1), il y est comme entraîné par d'irrésistibles influences.

---

(1) *Non enim quod volo bonum, hoc ago; sed quod odi malum, illud facio.* (Rom. 7. 15.)

Toutefois la Providence arrive à ses fins par des voies impénétrables ; et à l'heure solennelle des besoins, elle donne à ceux qu'elle protége d'utiles et sévères leçons : *Attingit à fine usque ad finem fortiter.*

« Venez, se sont écriés les restes de la faction im-« pie ; venez, frappons à mort le royal héritier (1). » Ils disent, et Berri est atteint au cœur d'un coup mortel. Mais, ô prodige ! l'auguste victime se survit à elle-même ; et tout enveloppée qu'elle est des ombres de la mort, elle aura brillé du plus vif éclat. Dans une seule nuit, sur cet humble lit où il a été jeté à la hâte, Berri aura présenté l'assemblage des plus hautes vertus, des qualités les plus heureuses, des plus affectueux sentiments. Fut-il jamais une foi aussi vive, une contrition aussi humble, une résignation aussi profonde, une aussi opiniâtre charité ? Vous en fûtes témoin, ô grand Roi ! vous qu'il regardait comme un second père. Dans cet abîme de douleurs où vient d'être précipité ce fils chéri, quelle présence d'esprit ! quelle prévoyance ! quelle sérénité ! quel calme ! et avec tant d'attentions délicates pour tous, quel entier oubli de lui-même ! Aucun prince, aucun roi, aucun saint peut-être ne sera mort

(2) *Hic est hæres : venite, occidamus eum.* (Marc. 12. 7.)

ainsi. C'est tout à la fois le meilleur des époux et des pères, le plus soumis des enfants, le plus fidèle des sujets, l'ami le plus tendre, le prince le plus magnanime. Aussi ce n'est plus un homme; il ne touche plus à la terre; il est tout entier dans le ciel. Semblable à ce rayon de miel le plus pur que le vainqueur des Philistins tira de la bouche du plus redoutable des animaux : de l'âme toute de feu de monseigneur le duc de Berri sortirent la douceur, la patience, la charité, toutes les plus aimables vertus : *De forti egressa est dulcedo* (1).

Messieurs, qu'est-il besoin de le dire? ce sang d'un héros chrétien consolidera le trône et l'autel, que de lâches assassins s'étaient flattés de renverser; et la naissance de *l'enfant du miracle*, constatée par sa courageuse mère avec un si grand péril, viendra au temps marqué rassurer et consoler la royale famille, la France, l'Europe, à peine revenues de leur épouvante et de leur douleur. Ainsi, sur un frêle esquif, bravant l'Adriatique furieuse, apparut, au milieu de ses légions alarmées, le grand César, dépositaire des destinées du monde.

Béni mille fois celui qui du haut des cieux se joue

---

(1) Jud. 14. 14.

des vains complots de l'iniquité (1) ; qui de la mort fait naître la vie, et de la poussière des tombeaux suscite l'espérance et la consolation d'Israël !

Quelles étaient cependant les pensées de Louis, après que d'une main tremblante il eut fermé les yeux de son fils bien-aimé? Sa profonde douleur, loin d'arrêter le cours de ses méditations, ne servit qu'à les rendre plus actives et plus assidues, et la grandeur même de la perte qu'il avait à déplorer donna à ses royales sollicitudes une nouvelle énergie. Depuis longtemps, en effet, Messieurs, ce grand Roi 24 déc. 1818.
réfléchissait, dans l'amertume de son cœur, sur cette alternative étrange de maux et de biens, de catastrophes sanglantes et de consolations merveilleuses, qui faisait en quelque sorte le caractère propre de son règne. Bien différent de ces princes qu'une première erreur entraîne dans une erreur nouvelle, que les préventions aveuglent, que l'incertitude décourage et rebute, il cherchait à pénétrer le secret des causes de cette inexplicable fluctuation d'événements et de doctrines, qui sans cesse tenait entre la crainte et l'espérance le Monarque et les sujets. Comme un méde-

---

(2) *Qui habitat in cœlis, irridebit eos.* (Ps. 2.)

cin habile, depuis longtemps il travaillait à sonder les plaies profondes et cachées du corps politique. Pour s'aider dans cette recherche délicate, et pour être sûr de dégager la vérité du mensonge, les circonstances les plus légères ne lui avaient pas paru indifférentes : pendant deux années entières, sans rien diminuer de ses travaux accoutumés, il s'applique, avec une admirable constance, à prendre, sur un nombre presque infini de ses sujets, des notions justes et précises. Malgré sa haute dignité, il se fait un devoir de tout approfondir, de descendre dans les moindres détails : semblable à ce pasteur de l'Évangile, qui connait ses brebis et les appelle par leur nom (1) : et il vient à bout de distinguer le zèle hypocrite d'avec le généreux dévouement, et de ne plus confondre la loyauté franche et la vérité courageuse avec les rapports envenimés et la fausse louange.

Toutefois, Messieurs, souvenons-nous du conseil de l'Esprit-Saint, qui nous recommande de *garder le secret des Rois*, et de dérober aux regards du vulgaire les ressorts cachés de leur politique (2). Laissons au temps le soin de mettre à découvert les sour-

---

(1) *Proprias oves vocat nominatìm.* (Joan. 10. 3.

(2) *Sacramentum Regis abscondere bonum est.* (Tob. 12. 7.)

ces de notre salut, et de déchirer le voile mystérieux derrière lequel s'est vraiment consommée la restauration de la France. Aussi bien n'y a-t-il rien de caché qui ne doive être révélé un jour; et ce qui d'abord ne se confie qu'au petit nombre, ne sera-t-il pas manifesté à l'Univers (1)?

Au reste, Messieurs, considérez, je vous prie, comme la Providence se plaît à récompenser les longs et généreux efforts de notre Prince. Les méchants, à qui se montre dans tout son jour la vérité qu'ils auraient voulu dérober à Louis, ne peuvent en soutenir l'éclat. Ils s'éloignent, la honte sur le visage et le remords dans le cœur; ainsi Caïn ne pouvait supporter le regard des hommes. Le courage des bons se ranime; les craintes vagues, les indéfinissables inquiétudes se dissipent; la sécurité s'établit; l'espérance renaît dans tous les cœurs.

Un roi, dit Salomon, qui monte sur son trône pour rendre la justice, dissipe l'iniquité d'un seul de ses regards (2). Qu'arrivera-t-il s'il est secondé par les conseils d'une amitié dévouée, courageuse,

(1) Mat. 10, 26, 27.

(2) *Rex qui sedet in solio judicii, dissipat omne malum intuitu suo.* (Prov. 20. 8.)

qui parle sans déguisement et sans fard? Quel trésor! et qu'y a-t-il de comparable à un bien si précieux? *Amico fideli nulla est comparatio* (1). Ainsi éclairé par un doux rayon de lumière et de vérité, le puissant Assuérus révoque le fatal arrêt et comble d'honneurs la fidélité humiliée (2). Quoi de plus consolant pour un bon roi! Et dans le souvenir de tant de biens, quelle récompense pour ceux qui ont eu le bonheur d'y concourir.

Libre de tant de cruels soucis, pouvant désormais se fier à ce qui l'entoure, le Monarque, assuré de l'affection de ses sujets, du tendre attachement des Princes de son sang, exécutera désormais sans obstacles les plans qu'il a conçus et mûris dans sa haute sagesse.

L'ordre dans les finances ne se borne plus à la trompeuse symétrie des calculs de chaque année, mais les impôts sont progressivement réduits dans une proportion inespérée (3). C'est véritablement *une ère nouvelle qui commence* (4). Par les soins

(1) *Eccli.* 6. 15.

(2) Est. 7. *passim.*

(3) A Paris, depuis 1816, la diminution de l'impôt foncier est dans la proportion de 240 à 127.

(4) Inscription du nouveau salon de Saint-Ouen, bâti à la place même où fut signée la déclaration du 2 mai 1814.

d'une administration aussi paternelle qu'éclairée (1), mille sujets sont proposés à l'émulation des artistes, et leurs travaux généreusement récompensés. La résidence de Louis ressemble à un vaste atelier des arts. Le commerce est encouragé. L'agriculture acquiert un développement inconnu ; et au lieu de ces disettes factices, préparées par la perfidie et consommées par l'ignorance, nous voyons s'accomplir les bénédictions que promet Moïse au peuple fidèle, et nous n'avons plus en quelque sorte à nous plaindre que de notre abondance (2).

Que dirons-nous de ce qu'a fait pour la Religion de ses pères le Roi très-chrétien, le digne descendant de saint Louis? Par lui l'Épiscopat, qui commençait à s'éteindre, est rendu à la vie ; trente nouveaux pontifes sont institués pour réparer les ruines du sanctuaire, et redonner à la race d'Aaron son ancien lustre et son premier éclat. Ce n'était pas assez pour la piété éclairée de Louis, il veut que les plus hautes dignités de l'État relèvent celles de l'Église qui, à son tour, réfléchit sur les autres sa

(1) M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, et le conseil général du département.

(2) *Abundare te faciet Dominus Deus tuus, in cunctis operibus manuum tuarum*. Deut. 30. 9.

douce et vivifiante lumière : le sacerdoce et l'empire n'auront plus qu'un même intérêt ; le trône et l'autel seront appuyés sur une base commune (1).

Mille pieux établissements se forment sous les auspices de Louis, éclairés par ses conseils, encouragés par ses largesses. D'un côté, voyez ces solitudes austères ménagées au repentir ; de l'autre, ces paisibles retraites ouvertes à des vertus plus douces (2). Les enfants d'Ignace et de Vincent, ceux du vertueux Olier, tout ce qui a pu échapper au glaive de l'impiété et de la tyrannie, animés d'un feu tout nouveau, prodiguent leurs soins à la jeunesse délaissée, à la pauvreté ignorante, à la précieuse semence qui doit reproduire et multiplier la tribu de Levi (3). Nos colonies, si longtemps abandonnées, recouvrent leurs prédicateurs ; et de courageux apôtres se dévoueront encore au salut des nations plongées dans les ténèbres de la mort (4).

Mais quels sont ces nouveaux ouvriers évangéliques, dont la voix retentit dans nos grandes cité ? Ils

(1) Plusieurs prélats créés pairs en 1823, et conseillers d'État en 1824.

(2) La Trappe, la Chartreuse, etc.

(3) Les Jésuites, Lazaristes, Sulpiciens, etc.

(4) Le Saint-Esprit, les Missions-Étrangères.

ne sont arrêtés ni par les fatigues ni par les contradictions; zélés apôtres, sujets dévoués, ils font vivement sentir aux peuples le bonheur qu'il y a d'être Chrétien, d'être Français, de vivre dans le sein de l'Église catholique, sous le sceptre paternel des Bourbons (1). C'est à la voix de Louis qu'ils se sont sacrifiés pour cette œuvre, de toutes la plus importante (2); et si dans son royaume il reste encore quelques ennemis secrets de sa dynastie, toute la vengeance qu'il exercera contre eux, ce sera de leur envoyer ces ministres de paix, pour les rendre plus heureux et meilleurs.

Voilà donc, Messieurs, comment Louis triomphe de la révolution; voilà comment il en prépare la ruine. Mais ce n'est pas tout; il veut que la jeunesse, espoir du pays, ait un chef digne, par ses talents et par ses vertus, de la guider dans la carrière de la science et de la religion; un chef capable, après les égarements de notre siècle, de nous assurer pour l'avenir une génération plus sage et des jours plus sereins. Et déjà, comme pour indiquer le plan qu'il Juin 1822.

(1) Les Missionnaires de France.

(2) Voyez le mandement de Mgr l'évêque de Nancy, sur la mort du Roi.

faudra suivre dans une indispensable réforme, il
Février 1822. avait permis qu'un de ses augustes noms (douce et délicate récompense !) fit briller d'un nouveau lustre celle des grandes écoles de son royaume qu'il sait lui avoir produit le plus de sujets fidèles. Sous votre nouveau guide (1), Collége Stanislas, poursuivez vos destinées : le frère de Louis XVIII vous affectionne !

Pourquoi cacherions-nous l'une des pensées les plus chères à son cœur, le noble projet de rendre à la Religion Catholique, à la Religion de l'État, tout le lustre que semble lui enlever, par une rédaction équivoque et timide, le texte même de la loi fondamentale, sans néanmoins rien retrancher de la tolérance jurée, ni de la protection consacrée par de
Août 1824. solennelles promesses (2)? Déjà comme un gage de cette salutaire correction, il avait remis les intérêts de la Religion Catholique dans des mains chères au Clergé français : l'éducation de la jeunesse et le culte du Très-Haut, ces deux sauvegardes des empires, n'auront plus qu'un même ministre (3).

En un mot, Louis aurait voulu *fermer à jamais l'a-*

(1) M. l'abbé Augé, docteur de Sorbonne.
(2) Voyez la Charte, articles 5, 6, 7.
(3) Mgr l'évêque d'Hermopolis, grand-maître.

bîme des révolutions (1) : c'était là sa pensée unique et l'objet de ses méditations continuelles. De là, malgré des douleurs cruelles et qui croissaient chaque jour, de là son assiduité à remplir tous les devoirs de la royauté : plus esclave des heures, plus avare des moments que le moindre de ses sujets, et depuis bien des années pratiquant à tous les instants cette sévère et noble maxime, échappée trop tard à sa grande âme: *Le Roi peut mourir, mais le Roi ne doit pas être malade*. 24 août 1824.

Aussi nous concevons aujourd'hui, peut-être mieux que dans le temps même de l'exécution, ce qu'il y avait de grand et d'héroïque dans le projet de délivrer la Péninsule du joug d'une assemblée rebelle; et de rendre à un utile allié ce noble sceptre des Espagnes, ravi par des mains usurpatrices. Malgré la mort qui le menace, en dépit de ses indicibles souffrances, capables d'écraser les âmes les plus fortes, il se lance dans la plus périlleuse des entreprises : incapable d'hésitation et supérieur à la crainte, il n'entend que la voix du devoir, que le cri de l'honneur, que les avis pressants de la grande 7 avril 1823.

(3) Discours du roi, en 1824.

ombre de Louis XIV et des mânes sanglantes du Roi-Martyr.

L'armée, toujours admirable par sa valeur, admirable plus que jamais par sa discipline et par le concert de ses efforts, se montre digne et du Roi qui l'a envoyée, et du Prince qui la conduit aux combats : de ce héros pacificateur qui, dans le court espace d'une campagne rapide, révèle à l'Europe le plus noble caractère, la plus haute sagesse, l'esprit le plus conciliant, la plus rare impartialité. Nous ne parlons pas du courage : il est héréditaire chez les Bourbons.

Mais pourrions-nous taire tant de fameux capitaines réduits par la force ou gagnés par la clémence; tant de vastes provinces occupées par des troupes si peu nombreuses, et les retranchements ennemis franchis aussi aisément que les arcs de triomphe? Pourrions-nous taire tous les plans de résistance déconcertés par la célérité de nos mouvements ou par l'intrépidité de nos attaques, et les merveilles de la conquête de l'Asie renouvelées par un autre Alexandre (1)? Pourrions-nous taire le dernier rempart de la rébellion écrasé, les fers du successeur de Charles-

(1) Voyez Arrien, liv. I.

Quint brisés, et les désastres de Pavie réparés par d'Angoulême sur les ruines du Trocadéro?

Le charme d'un si beau triomphe, qui nous replace à notre ancien rang, a dû, ô grand Roi, apporter quelque adoucissement à vos douleurs : vos jours auront été prolongés par cet aimable conquérant que vous vous plaisiez à appeler du nom le plus cher à votre cœur. La France et la capitale, en même temps qu'elles ont applaudi aux victoires du Fils, ont vivement partagé les jouissances du Père. Décembre 1823.

Hélas! le temps approche où, malgré la fermeté de son caractère, le Roi ne peut plus dérober à notre amour inquiet les progrès d'un mal sans remède. Soit qu'il remplisse avec les solennités d'usage ses devoirs de Roi et de Chrétien, soit même dans le calme des entretiens les plus familiers et jusque dans le détail des actions les plus indifférentes, un simple changement de position, une parole, un geste, rien qui ne lui soit une cause de souffrance, un supplice nouveau. Qui le croirait? tandis que son regard et son visage conservent la noblesse et le calme qui conviennent au plus grand Roi de l'univers, une partie de son corps, usée par la douleur, se détache par lambeaux comme le vêtement de l'indigence. C'est ainsi que, pendant plusieurs mois, la cruelle mort

s'essaie sur sa noble proie; et néanmoins, les courtisans les plus habiles en conjectures ignorent si le mal qu'ils soupçonnent a fait de nouveaux progrès; à peine même croient-ils que le Roi peut souffrir.

Mais lorsque la douleur fut à son comble, et que la nature eut enfin reconquis ses droits, les yeux les moins clairvoyants furent dessillés. Cette tête si ferme
8 septemb. est obligée de fléchir; cette parole si nette et si distincte s'embarrasse et s'obscurcit; ces yeux tout remplis de l'habitude du commandement, peuvent à peine s'ouvrir à la lumière. Toutefois, Messieurs, le Roi existait encore avec son imposante majesté, non par un vain amour du pouvoir, mais par un profond sentiment de ses devoirs envers le pays : entre sa maladie et sa mort, il ne voulait que le plus court des interrègnes. Il s'opiniâtra donc à supporter le fardeau si pesant de la couronne, et à demeurer Roi jusqu'au moment fatal où des voix, qui lui étaient chères à tant de titres (1), lui eurent annoncé qu'il avait assez
11 et 12 sept. fait pour son peuple, et que désormais il ne devait plus vivre que pour lui-même (2).

13 septemb. Aussitôt le Monarque disparut, et il ne resta plus

(1) Madame la comtesse du Cayla et Mgr l'évêque d'Hermopolis.
(2) *Dispone domui tuæ*, etc. (Is. 38. 1.)

que le chrétien. Ce n'est plus ce mélange de douceur et de fermeté, qui faisait tout ensemble chérir l'homme et craindre le Roi : il n'a plus de volonté ; il ne songe qu'à mourir. Calme et résigné, un instant lui a suffi pour déposer aux pieds de son Dieu sa couronne mortelle : la seule qui l'occupe désormais est la couronne immortelle, promise au juste persévérant : *Spiritu magno vidit ultima*. La compagne fidèle de son exil, un frère tendrement chéri, tous les Princes de son sang entourent son lit de mort, pénétrés de douleur et d'amour : lui, il ne laisse échapper ni plaintes, ni regrets ; et s'il ouvre encore la bouche, ce n'est que pour adresser à sa famille désolée des paroles de bénédiction. Si plusieurs fois la mort, dans ses aveugles caprices, paraît le saisir, et que, par un jeu cruel, elle le rende à la vie, et l'abandonne encore à la douleur, il n'en témoigne ni joie ni déplaisir. Son unique soin est d'unir, à la voix des ministres saints, sa voix défaillante ; son unique bonheur, de presser contre ses lèvres le signe du salut, l'image de celui que l'Écriture appelle, par excellence, *l'homme de douleurs : Spiritu magno vidit ultima*.

Rappellerai-je ici, Messieurs, les vives émotions de cette grande ville, et les alarmes de nos provinces, aux

premières annonces de la crise qui se préparait? Qui de nous n'a pas été touché de cet empressement de tous les citoyens à s'informer, heure par heure, de la santé du Roi? Comme chaque nouveau détail sur sa résignation et ses douleurs excitait un nouveau sentiment d'admiration et d'amour! Saint Louis, dans les contagieux climats de l'Afrique; le magnanime Louis XIV, terminant à Versailles sa glorieuse carrière; le Roi-Martyr sur l'échafaud, se présentaient à la mémoire de la France, qui sent redoubler sa vénération, son dévouement et son amour pour des Rois qui savent ainsi mourir : *Spiritu magno vidit ultima.*

Cependant la nation entière se presse aux pieds des autels, suspendue entre l'espérance et la crainte, et cherche par ses vœux à prolonger de si précieux jours. Elle ne peut se résigner à la séparation dont elle est menacée. Hélas! le moment fatal est arrivé: Louis expire; mais il expire avec la paix du juste. La mort ne laisse sur son visage, encore tout rempli de majesté, aucune trace de ses ravages ordinaires, ni de tant d'années d'insupportables tourments, tant son âme avait conservé de grandeur et de force : *Spiritu magno vidit ultima* (1).

(1) *Eccli.* 48. 27.

Lorsque David sentit les approches de la mort (1), les Livres saints nous apprennent, Messieurs, que ce grand Roi appela Salomon, son successeur, et lui dit : « Prenez courage, ô mon fils bien-aimé ; mettez votre « confiance au Dieu de nos pères, et montrez-vous « à vos peuples comme le digne descendant de Juda, « comme le noble rejeton d'Isaï : *Confortare et esto « vir.* Observez les commandements du Seigneur ; « marchez dans la voie qu'il nous a tracée par le mi- « nistère de Moïse ; conformez-vous religieusement « aux cérémonies saintes et aux règlements sacrés. « Par là vous régnerez à jamais sur Israël ; par là, « selon la divine promesse, ô mon fils ! vous affermi- « rez le trône dans notre maison : *Non auferetur tibi « vir de solio Israël.* »

Vous n'aurez pas été obligé, ô Prince! objet de nos larmes, de descendre à de semblables instructions. Comme vous, formé à l'école de l'adversité, et lié, par d'irrévocables serments, au bonheur de ses peuples, Charle X mettra la religion en honneur, maintiendra les lois et les libertés du royaume, et s'attachera à l'observation fidèle de ce pacte conciliateur,

---

(1) III. *Reg.* 2, *passim.*

qui unit le présent au passé et nous assure l'avenir (1).

Mais écoutons encore l'historien sacré. Tout-à-coup le roi d'Israël semble se repentir de cette clémence sans bornes dont jusqu'alors il s'était fait un titre aux miséricordes du Seigneur (2) : ce David, si justement renommé pour son infinie douceur, ne recueillera un reste de forces à cette heure fatale, que pour rappeler à Salomon les malédictions prononcées par Séméï, et le sang innocent versé par le fils de Sarvia ; que pour lui indiquer la juste peine due à l'ingratitude et à la cruauté. Monarque infortuné, voué à la douleur jusqu'au delà du trépas, il ne remettra son âme aux pieds du souverain Juge, qu'après avoir donné à ses sujets cette triste marque de sa royale sollicitude ; qu'après avoir exigé de son fils ce terrible gage d'obéissance et de sagesse : *Tu autem sapiens es, ut scias quæ facias ei.*

Heureux le roi très-chrétien d'avoir pu, sur son lit de mort, ne s'occuper que du salut de son âme ;

(1) Voyez la réponse de Charles X aux Pairs et aux Députés, le 17 septembre 1824.

(2) *Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus.* (Ps. 131.)

et, plein d'amour pour tous les Français, goûter, sur leurs destinées futures, une parfaite sécurité! Heureux le disciple du Dieu qui pria pour ses bourreaux, d'être descendu dans la tombe avec cette paix de l'âme et ce calme de la conscience, inséparables d'une charité sans mesure; n'ayant à se reposer sur le plus tendre des frères que du soin de récompenser le zèle éprouvé, et de dédommager la fidélité malheureuse.

Dormez donc d'un paisible sommeil, ô Roi clément et miséricordieux! Loin de chercher à venger d'anciennes injures, le nouveau Louis XII, le vrai père du peuple, n'aura d'autre ambition que de cicatriser toutes les plaies, de ne faire de toute cette immense nation qu'une seule famille, et de *continuer votre règne*. Dormez d'un paisible sommeil, ô Prince si cher à tous les cœurs! bien différent de ces conquérants insatiables que la mort a surpris vides de richesses et dépouillés de puissance (1). Dormez d'un paisible sommeil dans le temple réservé aux royales sépultures, au milieu de vos illustres ancêtres; tranquille sur l'avenir de vos peuples, dont votre main bienfaisante a guéri les blessures qu'elle n'avait pas

(1) Ps. 75.

faites, et réparé les calamités qui n'étaient pas son ouvrage : *Dormivit igitur David cum patribus suis, et sepultus est in civitate David.*

Sous le sceptre paternel de son nouveau roi, puisse la France jouir sans trouble de la félicité que nous a garantie celui que nous avons perdu! Puisse CHARLES-LE-BIEN-AIMÉ resserrer chaque jour, entre tous ses enfants, les liens d'union et d'amour dont nos longs malheurs ne nous ont que trop fait sentir le prix! Et puisse, du haut du ciel, placé entre saint Louis et le Roi-Martyr, puisse le Prince dont nous avons essayé, Messieurs, de consacrer le souvenir, être témoin de ce bonheur, présage ici-bas de celui que le Dieu de charité réserve à ses élus! Ainsi soit-il.

LETTRES

SUR

UNE COMBINAISON MINISTÉRIELLE,

Du 15 au 28 janvier 1828.

COMBINAISON MINISTÉRIELLE.

M. LIAUTARD A M. DE ***.

Intelligenti pauca.

15 janvier.

Monsieur et cher ami,

Quoi que vous en disiez, votre lettre n'est pas une lettre ; c'est un rapport bien circonstancié, c'est une œuvre. Il ne m'est pas permis d'en faire le juste éloge, vous m'y traitez trop bien pour ne pas ressembler à l'hôte du poète, *qui se sentait priser,* si je m'avisais de manifester toute la joie que je ressens à me voir ainsi apprécié par un homme tel que vous. Vous me rappelez mes anciennes notes, le parti qu'on en a tiré, *in illo tempore,* et vous soutenez que conséquemment et évidemment je dois donner de nouveaux

avis à cette heure de la journée politique, où l'horizon se peuple de sombres nuages.

Conséquemment, j'obéis. Vous dites de moi, avec Horace :

> ... *Non ille pro caris amicis,*
> *Aut patriâ timidus perire.*

Je réponds, avec Corneille :

> ... Qui sert bien son roi ne fait que son devoir.

Faut-il l'avouer ? Je ne lis point les journaux; c'est un tort peut-être, car je découvrirais dans les feuilles publiques si mes vœux s'accomplissent. Mes vœux sont les vôtres, Monsieur et cher ami; que demandons-nous, sinon le retour du gouvernement du Roi vers un ordre de choses meilleur? J'ai dit peut-être ; car je pourrais découvrir aussi qu'on ne fait rien, que les partis restent en présence : les vainqueurs n'osant assurer leur victoire, et les vaincus n'osant reprendre leurs anciens avantages.

Cela dit, j'entre en matière.

Je regarde l'amélioration des choses comme très-facile. M. de Villèle, qui paraît être la cause du mal, devra être mis à l'écart, et être mis à l'écart d'un gouvernail qu'il tenait maladroitement. La situation est grave, et les moments sont précieux. Mais M. de

Villèle, objectez-vous?..... N'y a-t-il donc pas une ambassade? Proposez cela, si le Roi ne lui insinue le désir de le voir s'éloigner de la capitale. Ce serait réduire une fraction d'individus à son expression la plus simple.

Si vous trouvez ce moyen trop rigoureux, et si vous hésitez, rappelez-vous que, selon vous-même, M. de Villèle est coupable :

1° D'avoir présidé à la désorganisation actuelle, par la mauvaise impulsion donnée aux élections, en refusant de traiter avec les royalistes de l'extrême-droite ;

2° D'avoir dépopularisé le Roi et les Bourbons.

N'ayant plus cet embarras, je ferais un ministère composé, pour un tiers, de l'extrême-droite, et du centre droit pour le reste, avec garantie, au centre gauche, de les maintenir dans leurs emplois subalternes, directions, préfectures et le reste, de les traiter en amis.... s'ils sont sages.

Je laisse aux Parisiens le soin de composer le ministère :

MM. de Bellune,
Delalot,
de La Bourdonnaye,
de Chabrol,

MM. d'Hermopolis,
de Doudeauville, etc., etc.

Ne songez plus à M. de Corbière, à M. de Clermont-Tonnerre, qui se laissent déborder par les Bonapartistes; ni à M. de Damas, brave homme, mais extrêmement médiocre; ni à M. de Martignac, ni à M. de Saint-Cricq, ni à M. Roy. Et puis, que l'on marche sagement. Que l'on ne parle plus de la Congrégation ni des Jésuites sans nécessité; que les intrigants de toutes les espèces se tiennent coi; que M. de Lamennais, avec sa haine des quatre articles, ne se jette plus dans la mêlée; que le *Mémorial Catholique* réfléchisse sur les conséquences de son travail; que la *Quotidienne* modère l'accent de ses lamentations.

La police — Lavaud et Franchet, — prise en défaut dans ces derniers temps, emploiera ses travailleurs et son argent à arrêter la circulation des mauvais livres.

Le Roi qui dépense pour sa marine et pour son armée 250 millions par an; qui a 2,500 employés aux douanes, 60 ou 80 mille aux droits réunis; qui sait, grâce à la statistique, combien il se pond d'œufs dans les basses-cours de la monarchie, et combien il se consomme de cigarres dans le royaume très-chré-

tien ; le Roi qui sait tout cela peut faire, qu'avant dix ans, il n'y ait plus en France qu'un quart au plus de ce qui existe aujourd'hui par la presse ; publications funestes et moyens de les produire. N'a-t-il pas les places à distribuer, les pensions, etc? Ne peut-il pas diriger l'industrie vers d'autres objets? Donc, il peut tout cela, et personne ne mourra de faim. Avec un budget annuel d'un milliard, tout est possible. Une bonne loi y ferait grand bien, sans doute ; mais rien de mieux que de commencer la besogne par les détails.

C'est dans la presse et les mauvais livres qu'est la plaie avec tout son venin. Les esprits, à notre époque, sont pareils à des canons de fusils que l'on bourre, que l'on charge avec de mauvaises idées, et le temps n'est pas loin, si l'on n'y prend garde, où l'on entendra une terrible décharge. Ce n'est point, quoi que l'on me dise, la peur qui depuis tantôt cinq ans me fait tenir ce langage ; c'est la crainte. Celle-ci est prudente, c'est la sentinelle attentive qui prévient les soldats qui dorment ; l'autre, au contraire, est souvent pernicieuse de soi, elle exagère jusque-là qu'elle voit réellement le mal qui n'existe pas, la tempête quand c'est le calme, l'orage quand le ciel resplendit dans la douce sérénité.

N'allez pas vous imaginer cependant que je veuille ramener le vandalisme. Loin de là, j'encouragerais et soutiendrais les bons imprimeurs. Les simples ouvriers acquerraient des droits à une retraite. Je ferais de cela non pas mon affaire, mais ma grande affaire. Au besoin, je mettrais là un ministre, création nouvelle, avec 8 millions, avec 10 millions par an, selon qu'il serait nécessaire. Nécessaire en politique, n'est-ce pas indispensable.

Vous me croyez dans le délire, détrompez-vous, je sais ce que je dis. L***, avec son air sucré, ne m'applaudirait guère ; mais l'essentiel est de sauver l'État, la Religion, les mœurs ; de préserver la société entière des plus horribles calamités. Vous voyez que nous pouvons ne pas nous inquiéter de M. L***, ni de ce qu'il peut penser.

Mais avant de venir à l'exécution de ces magnifiques projets, dites-vous, ayons une majorité ; c'est juste, ayons une majorité. Allez donc trouver MM. de Berthier, Hyde de Neuville, Delalot, de Labourdonnaye, etc., etc. Parlez-leur brièvement ; laissez-les se plaindre, déclamer contre M. de Villèle, rappeler avec amertume d'anciennes injustices; laissez-les jusqu'à ce qu'ils se lassent. Et lorsqu'ils seront épuisés, répétez en peu de mots tout ce qu'il

y a de fondé dans leurs plaintes et leurs accusations. Demandez-leur si après avoir tant souffert avec un ministère qui n'existe plus, il ne serait pas fort opportun de se mettre à l'abri d'injustices et de vexations nouvelles, en prenant leur part d'autorité. Dites-leur encore qu'ils ont des hommes capables; et que le Roi aimera bien mieux les employer que de conserver davantage auprès de lui d'équivoques serviteurs, des semi-libéraux; ces opinions teinte pâle, ces faibles principes , hommes de trop peu de considération pour contenir les Jacobins, et qui entraîneraient les royalistes à leur perte.

Mille autres raisons peuvent être développées, mais vous savez? *Intelligenti pauca.*

Lors de la funeste loi des élections en 1818 , il se fit entre les royalistes et les modérés de la Chambre des Pairs un rapprochement dont le résultat fut la célèbre motion du marquis de Barthélemy , à l'effet de modifier la loi des élections. Et bien qu'ensuite on ait échoué à la Chambre des Députés, l'on peut dire que c'est de cette époque que date l'ébranlement du crédit de M. Decaze. Or, le ministère nouveau n'a point la consistance du trop fameux duc; et les royalistes des deux nuances sont beaucoup plus nombreux dans les deux Chambres, qu'ils ne l'étaient à cette

époque. Opérez donc entre eux une réunion franche et sincère, avec des conditions utiles et honorables.

Puis, rendez-nous la sécurité. — Hâtez-vous, les moments sont précieux, je le répète; ne laissez pas aux nouveaux venus le temps de se former des créatures. N'épargnez ni lettres ni visites, sans toutefois négliger les règles de la prudence.

Adieu, je vous embrasse et vous aime.

M. DE *** A M. LIAUTARD.

Paris, 17 janvier.

Monsieur et respectable ami,

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 15. Dans la supposition où M. Roy ne resterait pas aux finances, que M. de La Ferronays, dans les intérêts de sa famille, voudrait reprendre son ambassade, dans laquelle, vu les graves circonstances où nous pouvons nous trouver, il peut rendre à la France et au Roi les plus éminents services; que MM. de Cha-

brol et Portalis désireraient rester, s'il est arrêté que notre cabinet serait, à l'avenir, composé de onze ministres ayant entrée et voix délibérative au conseil, le même conseil pourrait être ainsi constitué :

1.—*Ministre de la maison du Roi* : le prince de Polignac.

2.—*Ministre des affaires étrangères* : M. le vicomte de Châteaubriand.

3.—*Ministre de la justice* : M. le comte Portalis.

Mais comme ce ministère est énorme, il faudrait adjoindre M. de Vatisménil, qui vient d'être élu député, sous le titre de sous-secrétaire d'État : c'est un homme de bien et tout à fait sûr.

4. — *Ministre de l'intérieur* : M. le comte Ferdinand Berthier.

A la première élection, il serait inévitablement nommé député.

5. — *Ministre du commerce* : M. le comte de Beaumont.

6.— *Ministre des finances* : M. de Labourdonnaye.

Cet honorable député ayant développé à la tribune des talents financiers, ses collègues doivent se réunir pour le porter à ce poste très-important.

7. — *Ministre du trésor* : M. le baron de La Bouillerie.

Il a déjà occupé cette place, sous le titre de sous-secrétaire d'État, et avec un grand succès.

8. — *Ministre de la guerre :* M. le duc de Bellune ou M. d'Ambrugeac.

La division actuelle de ce ministère n'étant point en harmonie avec nos institutions, elle doit subir des modifications, tout en laissant (puisqu'il paraît la désirer) la haute main sur le personnel à Mgr le Dauphin.

M. le duc de Bellune ou M. d'Ambrugeac semblent réunir tous les suffrages.

9.—*Ministre de la marine:* M. le comte de Chabrol.

10. — *Ministre des affaires eccléisiastiques :* M. l'abbé Frayssinous ou Mgr l'archevêque de Paris, comme devant fortifier la majorité.

11. — *Ministre de l'instruction publique :* M. Delalot.

Je partage votre opinion, qu'il vaudrait incomparablement mieux laisser l'instruction publique sous l'administration du ministre des affaires ecclésiastiques, comme vous l'avez toujours dit, et créer un nouveau ministère de la direction générale des Postes, ou partager le ministère de la guerre en deux, comme il l'a été longtemps sous le gouvernement impérial.

Dans le cas où M. de Chabrol voudrait se retirer, il pourrait être remplacé à la marine par M. de Beaumont; et le ministère du commerce serait occupé convenablement par M. Bacot de Romand, dont les talents en administration sont connus depuis longtemps. Le conseil serait alors composé de six pairs et de cinq députés.

Il est très-important, dans les circonstances présentes et par suite de ce qui se passe au dehors, de conserver un homme qui ait l'habitude des relations diplomatiques; M. Hyde de Neuville pourrait être très-utilement employé dans l'ambassade de Londres.

M. le comte de Kergorlay (Florian), pair de France, serait encore utile dans la composition d'un ministère royaliste; il a des talents en finances, et tout le monde connait sa loyauté et son désintéressement.

Quelques personnes pensent que, vu la gravité des circonstances, s'il fallait absolument, pour assurer à la Chambre des Députés une majorité forte en nombre, appeler au conseil un des membres du centre gauche, il ne faudrait pas hésiter à prendre M. Royer-Collard, qui, contenu dans ses idées, se trouverait contraint de marcher dans le même sens que ses collègues.

Toutes choses considérées, il ne peut y avoir de salut que dans la composition d'un ministère royaliste; celui qui existe aujourd'hui doit crouler devant les Chambres ; et l'on verrait avec chagrin les hommes que j'ai cités plus haut, s'allier (surtout en minorité) aux membres du cabinet actuel. Sur ce fait, discussions et dissertations seraient oiseuses ; la question est jugée depuis longtemps.

Adieu ; cette lettre est gaie comme six colonnes de chiffres à additionner ; mais je veux qu'une douce pensée la termine, et vous assure, Monsieur et respectable ami, de mon inaltérable attachement.

M. LIAUTARD A M. DE ***.

Intelligenti pauca.

23 janvier.

Monsieur et cher ami,

Je vous renvoie votre ministère avec mes observations. Le tout vous arrivera par la petite poste.

Votre lettre donnera lieu à trois observations, qui portent sur les questions suivantes :

1° Dans quelle nuance d'opinion doit-on choisir le ministère?

2° Combien de ministres?

3° Quels ministres?

1° *Dans quelle nuance d'opinion doit-on choisir le ministère?*

Nous avons vu l'État en péril, lorsqu'une opinion tranchante ou incertaine s'est emparée des affaires.

En 1815.— Il paraîtrait que les royalistes purs, je partageais alors leur façon de voir, poussant vivement les affaires, ont effrayé tous ceux qui n'appartenaient pas à leur opinion.

L'expérience du ministère Decaze prouve le danger des opinions incertaines, lesquelles sont entraînées vers l'exagération du jacobinisme. C'est la couleur du ministère actuel contre lequel il n'y a qu'une voix.

Je voudrais donc me mettre dans la position du ministère de M. de Villèle, en 1822, lorsque les royalistes de l'extrême droite ayant triomphé, s'appuyèrent, non-seulement sur les royalistes modérés, mais encore sur un grand nombre d'hommes qui

avaient soutenu MM. Decaze, Pasquier, Fouché, Bonaparte, et qui se rangèrent du côté le plus fort et le plus équitable.

Bientôt l'extrême-droite s'étant détachée du ministère, tout redevint problématique. Il est vrai que les derniers moments de Louis XVIII et les premiers mois de Charles X, la défaite générale des libéraux aux élections soutinrent M. de Villèle et les siens.

Monsieur et cher ami, ces bonnes fortunes ne se renouvellent pas chaque année; 1825 fut très-avantageux sous le rapport financier ; et cependant M. de Villèle déclina dès lors, et sa chute fut consommée aux élections de 1827. Il était trop honnête homme pour s'être attaché les libéraux, et par une suite de fautes, dont l'examen importe peu, il s'était aliéné les royalistes de la pointe, puis, dans la province, une partie du centre droit. Son centre ministériel, totalement dégarni à droite, toujours vivement attaqué à gauche, eut le sort de toute armée mal flanquée : elle fut mise à l'instant en pleine déroute, sans pouvoir même se rallier, tandis que les opinions extrêmes l'ont toujours fait, et se sont constamment soutenues.

De ces faits je conclus que la matière ministérielle de la qualité la plus durable doit être prise dans les

éléments, tout à la fois, les plus purs et les plus nombreux, comme en décembre 1821 : royalistes très-prononcés, royalistes modérés, royalistes voisins des libéraux.

Hâtons donc la paix entre l'extrême-droite et le centre droit, et donnons des gages de sécurité à une partie du centre gauche.

2° *Combien de ministres ?*

Moins il y en aura, mieux le conseil du Roi sera dirigé; mais tant que chaque ministre aura d'aussi nombreuses affaires, il est à craindre que tout reste en souffrance.

Pour satisfaire d'ailleurs les diverses nuances d'opinions dans les deux Chambres, peut-être sera-t-il sage d'imiter l'Angleterre; mais, dans ce cas, il faudrait réduire les appointements.

Voici deux tableaux, l'un au *minimum*, l'autre au *maximum*.

Minimum (nombre de ministres).

1° Intérieur.—Comprenant police, cultes, instruction publique.

2° Finances, — avec les postes et autres administrations secondaires, enregistrement, impôts directs et indirects, douanes, etc.

3° Guerre. — Personnel et administration.

4° Marine.

5° Affaires étrangères.

6° Justice.

La maison du Roi aurait un intendant.

Maximum.

1° Intérieur. — Comprenant l'administration départementale et communale.

2° Commerce et beaux-arts. — Travaux publics, canaux, eaux-et-forêts, haras, etc.

3° Police générale, — avec la librairie, la poste.

4° Finances, — avec les administrations secondaires.

5° Trésor. — Ses opérations comme au temps de Bonaparte.

6° Guerre, — proprement dite.

7° Guerre, — partie matérielle.

8° Affaires étrangères.

9° Justice. — On pourrait y joindre la police. — Beaucoup d'autres combinaisons se présentent à l'esprit.

10° Affaires ecclésiastiques.

11° Instruction publique.

Ces deux ministères devraient être dirigés par un même ministre.

— Intendance de la maison du Roi.

Prenons garde, toutefois, de fatiguer la machine en changeant les rouages de place, en les augmentant sans une impérieuse nécessité. Le meilleur est d'aviser d'abord aux moyens de diminuer la besogne matérielle de chaque ministre. Remarquez, d'ailleurs, que dans les administrations les plus surchargées d'attributions, quand on l'a bien voulu, on était à jour, notamment aux sceaux, aux finances, à la marine du Roi, etc.

3° *Quels ministres ?*

Il faut les choisir parmi les plus habiles, les plus agréables, les plus honnêtes ; il les faudrait honnêtes, agréables, habiles.

Plus d'hommes médiocres comme ***.....

Et nul qui n'ait dans quelque nuance d'opinion beaucoup de partisans, sans rien de ce qui choque et révolte.

M*** M***, par le peu d'à-propos de leurs discours, ont fatigué et déplu.

Point d'hommes tarés comme l'était M***, comme est M***.

Et maintenant, Monsieur et cher ami, discutons le choix de votre liste.

1° *Maison du roi : Prince de Polignac.*

Pourquoi exclure le duc de Doudeauville? Pourquoi un homme nouveau, dont la famille est comme le sable de la mer? M. de Polignac, ce grand seigneur aux manières nobles et distinguées, n'est-il pas très-bien à l'ambassade de Londres?

2° *Affaires étrangères : M. le vicomte de Châteaubriand.*

3° *Justice : M. Portalis, soit avec M. de Vatisménil au personnel.*

M. Portalis appartient au centre gauche : il est ennemi déclaré des Jésuites : il a été fédéré, il sera pour les semi-libéraux un point de sécurité.

4° *Intérieur : M. Ferdinand de Berthier.*—Voyez plus haut mon opinion.

5° *Commerce : M. le comte de Beaumont.*

Je ne le connais pas.

6° *Finances : M. de Labourdonnaye.*

7° *Trésor : M. de la Bouillerie.*

Il serait bon d'avoir là un homme plus marquant.

Il n'y aurait pas de danger à le prendre au centre gauche. MM. *Roy, Mollien*, etc.

8° *Guerre : M. le duc de Bellune.*

9° *Marine : M. de Chabrol.*

10° *Affaires ecclésiastique : M. Frayssinous.*

11° *Instruction publique : M. Delalot.*

J'enverrais volontiers M. Hyde de Neuville en ambassade. *Item* M. de La Ferronays, homme nouveau comme M. le prince de Polignac, et qui ne doit pas connaître nos affaires de l'intérieur.

Je ne connais ni M. Bacot de Roman, ni M. de Kergorley, sous le rapport des talents administratifs. Ils sont, je crois, comme le prince de Polignac, MM. Hyde de Neuville, Berthier, La Ferronays, le comte de Beaumont, des sujets dévoués, également attachés à la monarchie et à la religion.

M. Royer-Collard....... Espèce d'enfant perdu du semi-libéralisme, l'une des causes les plus actives du penchant déplorable des idées de la jeunesse actuelle. Ne le chargez d'aucune nomination. Ne lui donnez aucune direction. Il a fait le mal, comme La Fontaine avait de l'esprit et faisait de jolis contes et de belles fables. Il a fait le mal sans le vouloir ; il croit même avoir fait beaucoup de bien. Il ne se couche pas sans rendre grâces à Dieu, comme le Pharisien, de ce qu'il

n'est pas, comme le reste des hommes, pervers, démolisseur de tout bien. Et pourtant, le plus innocemment du monde, M. Royer-Collard brûlerait le temple d'Éphèse, afin de diminuer la superstition ; et pour empêcher le despotisme de prévaloir, il aurait grand plaisir à renverser, un à un, tous les États de nos vieilles monarchies européennes. C'est un très-honnête fou ; c'est un très-galant ennemi de toute idée sage.

Au reste, peu importe tel ou tel.

Le point, Monsieur et cher ami, le point essentiel, c'est que les royalistes de la Chambre des Députés, abjurant toute division, se serrent étroitement, et soutiennent le trône et l'autel, le trône surtout, si fortement ébranlé par les derniers événements.

La rédaction de l'adresse devra être insignifiante. Mais lors de l'élection des président, vice-présidents, secrétaires de la Chambre ; des présidents et secrétaires des bureaux, que l'on voie clairement la majorité, avec la modération et la fermeté de ses opinions.

Aux cris des jacobins, vous opposerez le calme, et la bonne foi aux ruses des semi-libéraux.

Mais que les royalistes soient unis et modérés.

Sur ce, Monsieur et cher ami, je vous souhaite bon

courage, santé parfaite, et persévérance dans vos vieux et solides sentiments qui sont les miens.

Je ne prévoyais pas, en commençant, que je serais aussi long. *Intelligenti pauca*, disais-je..... Excusez tous mes dires et ma prétention d'être bref.

Adieu, tout à vous.

M. LIAUTARD A M. DE ***.

27 janvier.

Tant mieux, Monsieur et cher ami, si nos paroles ne sont pas comme l'airain sonnant, et si elles retentissent ailleurs que dans le désert.

Vous me demandez ce que je pense de la Commission : —

1° *Quant à sa composition*, M. de Courville, universitaire, ne fera rien pour les Jésuites ; mais c'est un homme délicat qui, par égard pour l'évêque d'Hermopolis, ne se mettra pas en opposition ; il restera à peu près neutre.

A*** est un pauvre cerveau sur lequel je compte

beaucoup ; possédant fort peu de justesse dans l'esprit, il disputera à perte de vue, comme il fait à la Chambre; consumera le temps, lassera tout le monde, et empêchera de conclure.

Vos deux prélats craindront de se brouiller avec nos seigneurs évêques et avec le noble faubourg ; ils ne livreront pas leurs petits séminaires pieds et poings liés aux griffes de l'Université. Quand vous craignez l'orgueil et l'ambition, rassurez-vous sur un reste de crainte de l'enfer...... ils penseront à Clément XIV.

2° *Quant à ses travaux*, ils traîneront en longueur et aboutiront, si jamais ils se terminent, à un rapport au Roi, après lequel d'autres mesures devront être prises. Remarquez que ces personnages sont fort occupés; que plusieurs sont paresseux, étrangers à ces questions. En effet, excepté M. Lainé, que l'on pourrait momentanément neutraliser, en lui donnant à la Chambre des Pairs force besogne, la plupart seront peu exacts aux réunions. On s'ajournera ; le public se calmera; l'attention sera détournée sur d'autres objets. Enfin, au pis aller, que devront faire les Jésuites ? Se soumettre aux circonstances, en ce qui ne blesse ni la foi, ni les mœurs, ni certaines convenances...... *Videbitur infrà*.

Nous remédions à tout par notre nouveau ministère. Faisons-le donc par tous les moyens imaginables. Plaçons surtout à l'Université un homme sûr, un homme de bon sens.

C'est par là que la philosophie, depuis Bonaparte jusqu'à M. Royer-Collard et l'abbé Nicolle, a porté les coups les plus terribles. Là est son fort, si on ne peut la déloger il faut la paralyser. Comme l'évêque d'Hermopolis avait gouverné tout cela, il c'était fait un certain bien. J'en parlerais dès aujourd'hui, si le temps ne s'y refusait. D'ailleurs, il importe de culbuter le ministère actuel, d'avoir une combinaison nouvelle suivant les plans proposés. Le grand abstacle, ainsi que vous dites, c'est M. de Villèle, qui exerce encore une certaine influence sur l'esprit du Roi. Oui, je le répète, je pense comme vous : il faut écarter M. de Villèle :

Pour cela, que l'on parle au Roi avec justice et sans passion. La haine, l'animosité, les jugements outrés n'arrangent pas les affaires. Je conviendrai donc que *Monsieur,* vers la fin de 1821, a fait sagement d'insister auprès de Louis XVIII pour mettre, pour placer M. de Villèle à la tête du gouvernement; que l'on suivit alors une marche très-sage, cherchant à ménager les esprits; que les élections furent très-

habilement dirigées, et le parti en fut gravement atteint; que si M. de Villèle et les siens ont fait des fautes, il y a eu beaucoup d'opérations utiles, menées à heureuses fins, etc., etc. Mais, que M. de Villèle est inexcusable d'avoir pris en haine, dès les premiers jours de son élévation, les royalistes de l'extrême-droite, de les avoir exaspérés, de les avoir portés souvent à des démarches qui n'étaient pas conséquentes avec leurs sentiments; que ses vengeances contre les Berthier, les Hyde de Neuville, les Michaud, sont des crimes; que sa prétention était de faire aller la machine sans ces mêmes royalistes à qui l'on devait tout: que cette prétention a failli précipiter la France dans un nouvel abîme, lorsque, de toutes parts, le ministère a contrarié l'élection des royalistes, et s'est épuisé d'efforts pour écarter de la nouvelle Chambre les plus fidèles serviteurs du Roi, donnant aux libéraux plus de *cent* voix, là où ils en avaient à peine *quarante*.

Toutefois, faudrait-il ajouter, cette faute étant commise et reconnue, il y avait moyen de la réparer, soit en se réconciliant franchement avec les royalistes de l'extrême-droite, soit en leur abandonnant les portefeuilles que l'on ne pouvait garder. Mais quel usage le ministre tout-puissant fait-il de la faveur

qui lui reste encore? Il s'en sert pour introduire dans les conseils du Roi des hommes du centre gauche; il double l'opposition royaliste; il arme, comme avait fait M. Decaze, les royalistes contre le Roi.— Criminelle folie qui rend cet homme, s'il en est réellement coupable, indigne désormais de toute confiance. C'est ce qu'il faut que Charles X voie clairement.

Oui, mon cher ami, il faut clairement démontrer au Roi que la grande faute de M. de Villèle, je dirais presque l'unique faute, c'est d'avoir à tel point redouté les royalistes les plus purs, les plus dévoués, que pour les éloigner il eût presque sacrifié et le monarque et la monarchie. Je n'en veux d'autre preuve que ce qu'il a fait aux élections. Que serait-il arrivé, je vous demande, si soixante départements fidèles, si la partie la plus éclairée, la plus influente de la nation, si les électeurs des grands colléges ne se fussent écartés des instructions de M. de Villèle; s'ils n'eussent nommé de quoi balancer, et au-delà, les choix de Paris, de Versailles, de Rouen, etc. ?....

Donc, il ne faut plus d'hommes pareils dans les conseils du Roi, ni dans sa confiance. Nouveau Decaze, il a fait par jalousie et avec réflexion, et de lui-même, ce que M. Decaze a exécuté par vanité, sans calcul peut-être, et sous l'influence de M. Pasquier et

autres. Oui, M. de Villèle a exaspéré les royalistes les plus purs ; ceux qui avaient montré le plus de générosité, développé les plus beaux talents ; et s'ils ont fait, dans l'espace de six années qu'a duré contre eux cette guerre injuste, quelques fausses démarches, s'ils ont parfois soutenu des opinions politiques peu d'accord avec leurs principes, à qui doit-on s'en prendre, sinon au ministre qui les a poussés à bout ? Sa persistance fit leur résistance.

Je n'examine pas ici comment ce même ministre a pu si longtemps se soutenir, malgré cette grande faute, quoique les succès en Espagne, le changement de règne, l'accroissement des recettes en 1825, l'aient peut-être mieux servi que son propre talent. — 1826 et 1827, dépourvus d'événements extraordinaires, l'ont mis à nu ; et comme il a perdu la confiance et même l'estime !

C'est au Roi à réparer cette longue suite de torts envers les royalistes, à les rallier autour de sa personne, à s'appuyer sur leurs talents, sur leur probité, sur leur dévouement. Le Roi n'a besoin de prendre conseil que de lui-même.

Sans compter ceux que l'on pourrait prendre en dehors, dans les deux Chambres, il trouvera vingt ministres dont il convient que les trois quarts, au

moins, appartiennent à l'opinion royaliste : 1° parce que cette opinion est en majorité ; 2° parce que le royaume de France ne peut se gouverner que par cette majorité ; 3° parce que si cette majorité n'existait pas, il faudrait la former, ce qui ne serait pas impossible ni même très-difficile.

Mais elle existe : voyez les journaux de toute couleur. Et dès que le Roi se sera prononcé, elle se fortifiera d'une partie du centre gauche, qui aimera mieux participer aux faveurs que de se jeter dans une opposition, bonne tout au plus pour M. Royer-Collard dont elle nourrit la vanité, ou pour M. Benjamin-Constant dont elle remplit la bourse, ce dit-on, et répare les pertes faites au jeu, ce dit-on encore.

Total : Plus de M. de Villèle qui a démoli les royalistes et failli démolir la royauté.

Chambre royaliste, par conséquent ministère royaliste, pris dans les deux nuances de cette opinion, et modifié par un Pair et un Député du centre gauche.

Adieu, à demain.

M. LIAUTARD A M. DE ***.

—

28 janvier.

Hier, 27, Monsieur et cher ami, je vous ai donné un os à ronger, je me promettais un moment de repos, mais vous êtes sans pitié ; vous m'écrivez une lettre qui ne me permet pas d'attendre à demain pour vous répondre.

Vous voulez que nous traitions d'abord ce qui concerne l'Université, et que nous préparions la besogne de la Commission nommée par le garde des sceaux.

Et, semblable à un général d'armée qui dispose ses batteries, vous m'adressez à brûle pour point ces graves questions.

1° Qu'est-ce que M. Frayssinous a fait?

2° Que devra faire son successeur?

J'ai le regret de constater que vous ne remarquez nullement ce que M. Frayssinous a fait de bien.

Vous dites en effet :

Il a laissé se former à Louis-le-Grand, dans une atmosphère libérale et corrompue, la nouvelle école normale. Il n'a pas maintenu dans la faculté de médecine une majorité imposante. Il a confié l'administration rectorale à un homme insignifiant. Il a trouvé bon que M. Nicolle, dépouillé du rectorat, que M. Thibault éloigné du provisorat, fussent dans les derniers temps chargés des affaires les plus délicates. Il leur a livré l'abbé A... de Versailles. Il n'a pas osé, par l'introduction de deux nouveaux hommes, se ménager la majorité dans le conseil royal, lequel a conservé et ses principes libéraux, et ses opinions jansénistes, et sa funeste influence. — Vous parlez ensuite de ce nombre d'inspecteurs généraux et particuliers, qui croient à peine en Dieu, et que, sans nécessité aucune, il a promu à d'importantes fonctions, il a investi de sa confiance.....

Mais je vous arrête, car vous êtes tout près de l'exagération.

Que je vous dise, moi, ce que M. Frayssinous a fait de bien.

Il a détruit l'école normale, réformé la faculté de

médecine, facilité l'érection de plusieurs séminaires. Il a placé des proviseurs, des aumôniers, des principaux, qui passaient pour capables et bien pensants ; il a écarté certains proviseurs scandaleux de tels grands colléges, etc., etc.

Ce que devra faire son successeur ?

Agir avec beaucoup de ménagement, la position est difficile. La ruse, la haine, la calomnie épient toutes occasions pour entraver, pour fatiguer, pour démolir enfin quiconque est disposé à porter une main profane sur l'arche sainte...

Consolider, augmenter le bien qu'a pu faire M. l'abbé Frayssinous ; s'assurer la majorité au conseil royal, ce qui est mieux que de le détruire, bien qu'il soit en opposition avec le principe de la responsabilité ministérielle. — Perfectionner le conseil académique de Paris, de manière à y rencontrer au moins un homme tout à la fois religieux et monarchique. — Donner le personnel à un homme de courage qui ne cherche pas à se faire des amis de *mammonâ iniquitatis ;* qui n'ambitionne que le bien général, sans se préoccuper de garantir un revers possible par des protecteurs ménagés dans la faction semi-libérale, — s'emparer de la direction de l'éducation des filles qui appartient encore exclusivement au ministère de

l'intérieur, aux préfets et à leurs commis. — Réformer la législation des écoles inférieures où règne une véritable anarchie, tout le monde étant maître, et les évêques, et les curés, et les maires, et les inspecteurs, et le grand-maître. — Abandonner généreusement et franchement au clergé tout ce qui est de sa compétence.

Agrandir les attributions et l'influence des autorités locales, et ne prendre sur soi qu'une surveillance possible. Si l'Université ne se décentralise pas, elle restera inhabile à tout bien, et ne servira, quoiqu'elle fasse, qu'à perpétuer le mal.

Donner ses soins aux écoles de droit et de médecine, les étendre autant que possible dans les provinces. — Paris absorbe tout pour tout corrompre. — Protéger ouvertement les bons établissements, et faire en sorte qu'ils prospèrent sans qu'il en coûte rien à l'État.

En ce qui concerne les pensions de Paris, gouffres où s'engloutissent les mœurs, les principes, tous les sentiments généreux de l'élite de notre jeunesse : quels fruits de mort produisent ces écoles empoisonnées au nombre de cent?

Sous l'administration de M. Frayssinous, le croirait-on, tout cela était abandonné à un chef de bu-

reau, et se trouvait dans les attributions du conseiller Rendu qui seul en avait la responsabilité.

Comprenez-vous ceci, Monsieur et cher ami; les bouchers, les boulangers, les charbonniers et les portefaix sont assujettis à des règlements, et aucune loi ne régit cent maisons où les premières familles de la France et de la Capitale déposent leurs intérêts les plus chers, l'unique espérance du trône et de l'autel! — Pourtant, je me trompe; il existe deux lois: la première, de payer la rétribution universitaire que la plupart ne reçoivent point des parents, et la deuxième, d'envoyer, sous des maîtres dont la foi et les principes sont souvent plus qu'équivoques au milieu d'une jeunesse innombrable, de malheureux écoliers dont quelques-uns, du moins, dans l'isolement des pensionnats, auraient pu se conserver purs.

A qui confierons-nous cet emploi?

Ce choix est difficile. M. D*** est désigné. — S'il n'est pas influencé par ses anciens amis des *Débats*, il a une grande partie de ce qu'il faut pour ce poste difficile, disons plutôt périlleux. Coyez-moi, vouloir là, comme ailleurs, un homme parfait, ce serait obliger à prendre une lanterne et chercher l'impossible.

Ce que devra faire encore le successeur de M. Frays sinous?

Son premier soin devra être de calmer les inquiétudes et de rassurer les esprits ; de promettre que nul ne sera dépouillé de ce qu'il possède, de garantir toutes les existences.

De ne point hasarder de changement, de réforme, d'amélioration, avant examen, examen long et mûr.

De tout écouter, de répondre à tout, de ne point laisser languir les affaires, de multiplier les audiences, de se sevrer de beaucoup de plaisirs, car on se doit à la peine.

De savoir surtout beaucoup pardonner ; mais encore de reconnaître, d'encourager, de récompenser le mérite ; de ne pas rougir de la vertu des gens de bien.

Quant à la question des Jésuites, des petits séminaires, de l'influence épiscopale, de nos libertés, — de faire comprendre que dans les circonstances où nous nous trouvons, elle n'est que secondaire, qu'il s'agit de vivre pour le bien à faire et le bien à obtenir.

De faire comprendre que les évêques, humainement parlant, seront, à certains égards, à la disposition du pouvoir, parce que les évêques sont les plus sincères amis de l'ordre, de la paix, de la sécurité

publique, à moins que l'on n'attaque fondamentalement la religion; car, dans ce cas, il n'est pas un seul évêque que je connaisse qui ne retrouvât au fond de son cœur toute sa foi; pas un seul qui ne fût vraiment courageux apôtre, réellement pasteur de l'Église.

On ferait comprendre enfin que le souverain pontife, toujours au point de vue humain, temporel, sera plus d'un siècle encore, à moins de singuliers événements, très-heureux d'être protégé par la France. Les concordats faits et refaits depuis 1801 jusqu'à nos jours, ne prouvent-ils pas que Léon XII et Pie VII ne ressemblent guère à Grégoire VII ni à Sixte-Quint?

C'est ainsi que, par des écrits *ad-hoc*, le nouveau ministre travaillerait à éclairer l'esprit public. Il supplierait les zélateurs de toute espèce, y compris M. de Lamennais qui jette tout son feu pour n'en plus posséder bientôt, de se tenir tranquilles. Il ne les enverrait pas pour cela en police correctionnelle, et ne livrerait pas la majesté de la religion à la faconde des avocats; mais par de bon procédés, à l'aide de raisonnements sages, il engagerait à ce silence tous ces fervents assaillants.... trop fervents, en vérité.

Mais n'oublions pas notre majorité royaliste, mon

cher Monsieur. Songez donc au nouveau ministère vraiment royaliste et combien il importe de rendre le courage au Roi.

Il faut que le Roi sente et ce qu'il peut et ce qu'il doit faire pour sauver la France, l'Europe, le monde.

Voyez ce que vient de faire le roi Georges. Il n'a pas hésité à faire un changement total. Wellington, Peel et les autres, que je ne connais guère que comme torys, sont aujourd'hui dépositaires des intérêts de l'Angleterre. Il nous faut ici une opération analogue, et le repos du monde est assuré pour 5 à 6 ans. Dans cette période de temps, combien qui vieillissent, qui se calment! combien d'intérêts qui se modifient! combien de sages institutions qui se consolident! Et si l'on atteint ces 5 ou 6 ans, combien alors les Bourbons seront forts!

On aura pu éteindre 25 à 30 millions de la dette consolidée; 3 à 4 millions sur la dette viagère; 12 ou 15 sur les pensions; on aura diminué l'impôt territorial, perfectionné grand nombre d'institutions, ouvert des canaux, multiplié les routes.... — Et pour la morale, quel bien un clergé sage et bien dirigé n'aura pas opéré dans l'intérieur des familles, surtout s'il est secondé par une police active et par une magistrature zélée!

Que cet amour du bien que j'aime en vous et que j'admire, vous fasse donc réunir tout ce que vous avez de patriotiques dévouements, et obtenez un ministère dans les vues qui sont les plus sages, pour équilibrer le présent qui chancelle, et chasser ce point noir qui apparaît à l'horizon, comme une prophétie menaçante.

Mais ne l'oubliez pas, si la combinaison n'est pas franchement royaliste avec les renforts indiqués par nous, si le système est bâtard, s'il est sans couleur, tiède, indécis, ce sera une faute grave! Je fermerai mes yeux, j'aurai fait mon devoir, et je demanderai au Seigneur que mes craintes soient mal fondées.

Adieu, mon cher Monsieur, vous connaissez tout mon attachement pour vous et toute mon estime.



ENFANTS TROUVÉS.

—

1830.

—

ENFANTS TROUVÉS.

L'enfant trouvé est celui que sa mère, poussée par la misère ou par la honte, abandonne à la charité publique : il peut donc être né de légitime mariage; mais le plus souvent il est le triste fruit d'une passion coupable.

Essayons d'abord d'indiquer quelques moyens de diminuer le nombre de ces malheureux, condamnés, en naissant, à devenir le fardeau de la société.

Le premier moyen qui se présente est sans contredit le moyen de la religion avec ses douces et irrésistibles influences. Rendez la religion *vulgaire* dans

le sens bien entendu du mot; complétez les cadres de la milice sainte; établissez partout des ministres de la charité chrétienne, des prédicateurs de la morale évangélique. Leurs voix persuasives et puissantes feront comprendre au peuple des campagnes, non-seulement l'utilité du travail, de l'ordre et d'une sage économie, mais encore la force sacrée des liens qui attachent le père à ses enfants, le rendent solidaire de leurs égarements et de leurs fautes, et lui font, d'une continuelle surveillance, un devoir étroit et rigoureux.

Le magistrat tiendra la main à ce que les maisons de jeu et les lieux où pourraient se former des réunions clandestines, soient fermés à l'heure où la vieillesse éprouve le besoin de la retraite et du repos. Les divertissements ne devront pas manquer à une laborieuse jeunesse; mais il faudra l'accoutumer à les prendre sous les yeux et dans la société des anciens : l'isolement ferait son malheur.

Il n'est pas un village qu'un maire, bien pénétré de ses devoirs, agissant de concert avec un pasteur prudent et zélé, ne réussisse à garantir de tout événement fâcheux; et une instruction du ministre de l'intérieur à ce sujet serait mieux comprise et plus goûtée qu'une circulaire sur la vaccine.

Dans les villes, je l'avoue, la surveillance semble plus difficile, et dans l'exécution des moyens que nous venons d'indiquer, on pourrait redouter quelques obstacles. Voyons néanmoins s'il ne serait pas possible d'en triompher.

Il est généralement reconnu que dans une nombreuse agglomération d'habitants, fût-elle de dix mille et au delà, à moins d'un grand mouvement commercial, les familles de même condition exercent les unes sur les autres une inspection sévère et de tous les instants, et que vainement on chercherait à s'y dérober.

Tout se sait dans une ville médiocre, tout s'y répète. Grâce à la médisance, le scandale n'y reste pas longtemps secret; grâce à la calomnie il ne tarde pas à grossir. Là, quelle est la femme mariée qui osât rien entreprendre contre ses engagements? Plutôt que de pallier les torts qu'elle aurait, ne lui prêterait-on pas ceux dont elle serait exempte? Là donc aussi une jeune fille, dont la grâce et la beauté attireront les regards, sera en butte à toutes les préventions : aucune de ses démarches qui ne soit épiée, aucune de ses actions qui ne soit mal interprétée. On se rappellera les commencements d'une recherche inaccoutumée dans sa parure et de son dédain

pour les compagnes de son enfance; on saura même le jour où elle aura reçu les premières réprimandes d'une mère. Et si elle échappait aux traits malins de la coquetterie jalouse, pensez-vous que rien ne la défende contre le dépit secret de la laideur rebutée, ou contre le zèle hypocrite de la vieillesse sans espérances?

Mais si j'arrive trop tard pour arrêter le mal dans son origine, pourrai-je, du moins, en prévenir les funestes résultats, et empêcher que tout soit perdu pour l'enfant? — Oui, sans doute; car pour une jeune fille, entre l'excès de la faiblesse et celui de la honte, il existe un intervalle immense, intervalle qu'il n'est donné à aucune puissance de la terre de franchir ni de combler. La Vallière, près des marches du trône, n'y réussira pas mieux que la plus humble villageoise. Vainement, dans l'espoir de cacher une faute, recherche-t-on au loin un mystérieux abri ; cette précaution confirmera de légitimes soupçons et donnera à la probabilité toutes les couleurs de la certitude.

Dans cette situation, une jeune fille essaiera-t-elle d'éluder l'irrécusable preuve de son fatal égarement? A défaut du titre d'épouse, repoussera-t-elle le titre de mère? Non, elle ne le repoussera point, dût-elle,

plus tard, en mourir de honte et de douleur. Mais aussi ne lui demandons point un compte trop sévère ni de son honneur flétri, ni de la triste destinée qui déjà pèse sur le fruit de sa criminelle faiblesse. Ah! plutôt occupons-nous de l'infortuné qui vient de naître, et songeons à le garantir de quelques-uns des maux qui le menacent.

Il a un père; ce père n'est pas, comme lui, un être isolé, sans famille, sans appui, sans fortune, sans espérance; ce père vous sera aisément connu. Que la législation, qui fixe les droits de chasse et détermine les délits forestiers; que la législation qui, dans ce beau royaume, a créé le monopole des sels et des tabacs et maintient l'exercice sur les boissons; que cette législation si industrieuse et si puissante s'occupe, plus qu'elle ne le fait, des mœurs de la jeunesse et de l'honneur des familles; et que les entreprises du libertinage, divisées en catégories et soumises à des taxes, tournent du moins au profit de l'innocente victime. Si aux sacrifices exigés par la sécurité des lois, du père et des siens, on joint les sacrifices auxquels se prêteront volontiers et la mère attristée et ses parents désolés, les premiers frais de l'éducation seront assurés à l'enfant né hors de légitime mariage; il ne sera pas arraché des bras de sa mère; il cessera

d'avoir l'hospice pour asile obligé, et les premiers soins qui entoureront son berceau ne seront point ceux d'un froid mercenaire.

Allons plus loin; au plus grand des maux opposons le plus puissant des remèdes : le mariage. Les lois sur cette matière sont toutes à l'avantage du sexe le plus fort; modifions ces lois. Et puisque déjà le divorce, ce droit légal d'un désordre mutuel, en a été aboli, y aurait-il de l'inconséquence à en retrancher ce qui tend à l'oppression du sexe le plus faible? Je travaillerais aussi à rendre cette légitime et précieuse union moins dispendieuse et plus facile; j'en abrégerais les lenteurs....

Mais convient-il à un citoyen obscur de pénétrer dans le sanctuaire des lois? — Bornons-nous à *indiquer des vues applicables à notre position et en harmonie avec nos mœurs.*

Ainsi, que ferons-nous pour nos grandes et populeuses cités? Pour Rouen et Lyon, avec leurs manufactures et leur commerce; pour Marseille et Bordeaux, dans cette affluence d'étrangers et ce continuel mouvement d'expéditions lointaines; pour Toulouse, Rennes, Montpellier, avec ce concours, sans limites, de jeunes étudiants; pour Lille, Metz, Strasbourg, avec leurs garnisons permanentes, semblables à de

petites armées ? Que ferons-nous, enfin, pour la capitale du royaume qui, par un effrayant privilége, réunit ces nombreuses sources du libertinage et ces éléments si variés de dissolution ?

Que ferons-nous ?....

— A peu près ce que nous avons indiqué plus haut pour le simple village ou la cité médiocre.

Au point de perfection, en effet, où sont les choses aujourd'hui, puisqu'il est constant que, même dans Paris, rien n'échappe aux recherches de l'administration, ni aux bienfaits de la charité, rien, sans doute, n'échapperait aux sages mesures que l'on jugerait à propos d'établir pour diminuer le nombre des enfants trouvés dans ces grandes villes. Voyez ce qui vient de s'opérer dans cette immense capitale, lorsque, durant le plus long comme le plus rigoureux des hivers, il a fallu arracher à la mort ou à la sédition, des milliers d'hommes poursuivis de la faim.

Que l'on ne m'objecte point l'excessive population : je trouve ma réponse dans le fait que je viens de citer, dans ces trente ou quarante mille malheureux si généreusement, si constamment, si sagement secourus. Je la trouve encore dans les statistiques de chaque année. Ces statistiques nous révèlent périodi-

quement ce qu'il est mort d'hommes et de femmes, d'enfants et de vieillards; leur âge et la nature de leurs maladies; ce qui se consomme de pain et de vin, de viande et de poisson; ce qui se fabrique d'encre et de cirage, de baudruche et de colle forte. Ces tableaux si curieux, si multipliés, si compliqués ne sont qu'un jeu pour l'administration; et lorsqu'elle le voudra bien, elle découvrira avec certitude quelle est la mère de l'enfant déposé; elle parviendra directement jusqu'au séducteur. Oui, certes, il lui suffira de le vouloir pour ne rien ignorer de ce qu'il faut savoir, afin de porter à ce mal affreux un remède efficace.

— Quoi! je me flatterais de connaître dans Paris, cette cité toujours croissante, remplie de rues si étroites, de si hautes maisons, où les plus proches voisins vivent comme étrangers les uns aux autres; je me flatterais de connaître à qui doivent, chaque année, leur origine dix mille enfants nés hors de légitime mariage, dont les pères et les mères ont tant d'intérêt à demeurer à jamais ignorés?

— Oui; et je saurais plus encore! je saurais s'il y a eu spéculation odieuse et trafic infâme, séduction cruellement calculée, consommée froidement, concubinage volontaire et sans remords; ou seulement

faiblesse passagère, égarement de l'inexpérience, entraînement imprévu. Oui, je saurais tout cela.

Pourquoi?

Parce que la femme est condamnée à enfanter dans la douleur, et que, par un profond dessein de la Providence, cet être faible, dès qu'il est arrivé au comble du malheur et de l'ignominie, éprouve un insurmontable besoin d'épancher son cœur dans le sein de l'amitié, de se choisir une confidente de ses plus chagrinants secrets. — Pourquoi encore? — Parce que nous ne sommes qu'un composé bizarre de bas et de nobles sentiments qui se heurtent et se combattent.

Si l'honneur crie à cette jeune fille de périr plutôt que de révéler son opprobre, la nature, d'une voix plus forte, lui criera qu'elle n'a droit ni sur sa vie ni sur celle de son enfant. Ah! s'ils n'avaient pas connu ces singuliers mystères du cœur, cette irrésistible puissance de l'amour de soi et de la tendresse maternelle, les législateurs de 93 auraient-ils osé promettre des récompenses aux révélations de la honte, et décréter des indemnités pour les déclarations des filles-mères?

Mais il n'en est pas ici comme d'une conspiration politique, dirigée par des hommes habiles et coura-

geux, qui se prètent un mutuel appui, dont le succès dépend d'un moment rapide comme l'éclair qui passe ; comme d'un poste à saisir, d'une sentinelle à égorger, sentinelle surprise par le sommeil.

Les dix mille naissances mentionnées dans les annuaires, n'ont pas lieu en un même endroit, en un même jour. Réparties dans les douze mois de l'année, et entre les dix-huit commissariats de la capitale, elles en fourniront à peine *un* chaque jour à la surveillance de vos magistrats de police, au zèle inquiet de vos pasteurs. Sans cesse vos yeux sont ouverts sur vos deux cent mille habitants de population flottante, sur vos quarante mille aventuriers, privés de tout moyen d'existence; sur tant d'audacieux voleurs, sur tant d'empoisonneurs secrets et d'intrépides assassins. Et ces mêmes yeux accoutumés à tout soupçonner, à tout deviner, resteraient fermés aux signes précurseurs de l'inévitable catastrophe ; ils ne perceraient pas le voile qui en dissimule si mal le mystère ?

Sans cesse vos oreilles sont ouvertes aux moindres bruits des salons, aux chuchoteries des coteries, aux murmures de l'intrigue ; nulle réunion, nulle cabale dont vous n'entendiez distinctement l'écho fidèle : et ces mêmes oreilles seraient sourdes aux cris de désespoir qui signalent l'enfantement d'une jeune fille

et son déshonneur ; elles seraient sourdes aux accents plaintifs de l'infortuné à qui cette jeune fille vient de faire le triste présent de la vie !

Rassurez-vous ; les documents et les indices ne vous manqueront pas.

Dans ces moments où les cœurs les plus desséchés retrouvent quelques tendres sentiments, le père lui-même viendra s'informer avec anxiété des conséquences d'une crise dont on aura été soigneux de l'avertir à l'avance ; il ne pourra refuser à ce gage commun d'un imprudent et coupable amour, quelques embrassements et quelques larmes, surtout lorsqu'il lui faudra prononcer l'arrêt d'une séparation sans retour. Enfin, il s'arrachera de ce lieu de désolation; mais alors, à travers le trouble de son visage, dans ces yeux gonflés par les pleurs, vous lirez sans peine le remords auquel son âme est en proie : son secret sera devenu le vôtre. Vous n'aurez pas besoin de l'acheter à ces femmes mercenaires et dépravées qui, sous prétexte de ménager des asiles à la faiblesse, spéculent sur le vice et alimentent le désordre.

Ah ! si, à ce moment solennel et terrible, lorsque dans l'âme de la nouvelle mère la tendresse et la honte se livrent le plus cruel des combats, un vieux magistrat, connu par sa longue et paternelle sollici-

tude, un charitable pasteur, vénéré pour sa prudence, paraissaient tout à coup comme des anges consolateurs et faisaient entendre le langage de l'espérance, n'obtiendraient-ils pas pour l'enfant toutes les garanties qu'il leur plairait de requérir? Bientôt, soyez-en sûrs, ils auraient arraché de la mère les plus pénibles aveux, déterminé le père aux plus généreux sacrifices, obtenu l'aide et le concours des deux familles, et, par la seule autorité d'une vertu bienveillante, réuni tous les moyens possibles de réparer le mal que l'on s'est accoutumé, jusqu'à ce jour, à croire sans remède.

Cependant, nous ne devons point nous le dissimuler, quelquefois la plus active surveillance restera en défaut, la plus ingénieuse charité manquera le but. Il faut d'ailleurs faire la part de ces êtres ignobles et dégradés, pour qui le désordre est un besoin, la misère une habitude, l'humanité une abstraction, l'honneur une chimère. Rapprochés par le hasard, unis par la brutale sympathie du moment, ils ne s'inquiéteront pas plus de se retrouver par la suite et de se reconnaître, que de retrouver et reconnaître à jamais les tristes fruits d'une rencontre fortuite. Froidement et d'avance ils les auront reniés pour leurs enfants et condamnés à n'avoir pour père que l'État, et pour appui que les règle-

ments imparfaits d'une administration surchargée.

C'est principalement pour ces malheureux que nous allons tâcher de proposer *un emploi de leur temps, utile surtout à leur avenir, et où l'État trouve, s'il est possible, une compensation.*

Avant tout, il sera pourvu, par les moyens ordinaires, à l'éducation de la première enfance. Tant que le trésor royal et les administrations secondaires en feront les frais, les nourrices ne manqueront pas : l'avarice sera le supplément de la tendresse.

Mais que sont, hélas ! les premières années de la vie ? — un doux sommeil, un rêve qui laisse à peine dans la mémoire de fugitifs souvenirs : âge de calme et d'innocence, qui attache par sa simplicité, qui se défend par sa faiblesse; duquel on n'exigera ni grâce, ni talent, ni reconnaissance; âge trop rapidement écoulé pour l'enfant délaissé par des parents barbares.

Que ne m'est-il donné de retarder le développement de son intelligence et de sa raison, d'éloigner l'époque fatale où il ne verra dans la femme qu'il croyait sa mère qu'une marâtre intéressée ; où les compagnons de ses jeux remplaceront leur ancienne familiarité par un altier dédain ; où il ne verra plus autour de lui qu'une froide indifférence, qu'un accablant mépris !...

Vous ne lui refuserez pas alors la seule consolation qui lui reste, la religion. Que par ses utiles enseignements elle lui apprenne, sans retard, à recourir au Dieu du pauvre et de l'orphelin, à ce Dieu qui ne fait point acception de personne, qui ne demande au coupable que le repentir, à l'infortuné que la résignation. — S'il se laissait abattre par cette triste conviction, que privé de parents et ne tenant à rien sur la terre, il n'a rien d'avantageux, rien d'honorable à espérer dans ce monde, il pourrait se relever du moins par la pensée du Père qu'il a dans le ciel, et du glorieux héritage que le Fils de Dieu lui a conquis par son sang!

....Cependant, le voici arrivé à cette époque de la vie où, ses forces physiques prenant un rapide accroissement, où, mille idées nouvelles venant à naître dans son esprit, il formera des plans pour l'avenir, et concevra l'espérance de se suffire bientôt à lui-même. Lui retirerez-vous alors votre protection? Vous ne le devez pas. Qu'il y ait donc pour lui, à cet âge important et décisif, dans les ateliers où l'indigence, destinée à de pénibles travaux, trouve des guides; qu'il y ait pour lui une place et des soins assurés. Qu'on lui épargne les paroles sévères et les humiliants rebuts; qu'on s'accoutume à ne voir en lui que l'en-

fant de l'infortune. Maltraité par un maître dur et hautain, maltraité et comme foulé aux pieds, il ne trouvera point une mère qui verse la consolation dans son cœur et le rende à l'estime de soi-même.... Il dévorera dans le silence son chagrin si amer, et la plaie de son âme saignera longtemps avant de se cicatriser!...

Épargnez-lui les tribulations et la honte, ses progrès seront plus rapides, il tardera moins à vous décharger de vos généreux sacrifices; et peut-être sera-t-il à portée de vous en indemniser, du moins en partie.

« — Mais, chaque année, dites-vous, on nous an-
« nonce 70,000 individus nés hors mariage. Et en
« dépit des nombreuses mortalités le nombre est à
« peine réduit à

« Agés de 12 ans	40,000
« Agés de 15 à 16 ans (terme des ap- « prentissages).	3,500
Total. . . .	43,500

« Et l'on imposerait à l'administration une sur-
« veillance qui s'étendrait sur une si prodigieuse
« multitude!... »

Voici ma réponse, elle est courte. Faites pour les enfants abandonnés ce qui se fait pour l'armée, char-

gée de notre défense, dépositaire de notre gloire. Pour former, pour recruter cette armée; pour la conserver, la perfectionner; pour que des bureaux de la guerre — comme d'un centre unique — parte l'impulsion nécessaire, avec les instructions exigées par tant de circonstances diverses, combien ne faut-il pas de travaux, de correspondances et de registres? Un colonel n'a-t-il pas aujourd'hui presque autant d'écritures à tenir qu'un préfet? Or, ce que vous êtes capable de faire pour l'armée, ce que de bons esprits jugent utile que vous fassiez, ne fût-ce que pour parvenir à une comptabilité rigoureuse, je demande, — et c'est là ma réponse, — que vous le fassiez également pour les enfants abandonnés. Non moins que pour la bonne tenue de l'armée, il y va de la sécurité publique et du maintien de l'ordre social. En effet, si l'on n'y prend garde, le jour n'est pas éloigné où les enfants abandonnés formeront le *treizième* de la population totale du royaume; et certes, dès que vous aurez deux millions et demi de cette espèce répandus sur la surface de la France, quel est l'homme d'État, fut-il doué du génie de Richelieu, qui répondit de l'avenir.

Aujourd'hui qu'il règne dans les esprits une vague inquiétude; que la jeunesse, impatiente du joug

dès l'enfance, est inhabile à la soumission, comment considérer sans effroi cette recrue menaçante d'êtres isolés, sans liens, sans souvenirs, sans espérances? Ce fils de famille, au milieu des séductions de la capitale, ruiné par le jeu, abattu par l'excès des plaisirs, se flattera encore que tout n'est pas perdu pour lui; que son père, tel irrité qu'il soit, sauvera l'honneur de son nom; que sa mère lui donnera quelques marques secrètes de sa tendresse : le désespoir n'entrera pas dans son âme.

Mais celui qui est seul au monde, le moindre égarement l'aura bientôt jeté dans la carrière du crime; et pour le perdre à jamais, ne sera-ce pas assez que de grossiers compagnons de ses plaisirs l'entraînent dans quelque dépense, supérieure à ses faibles ressources? Nulle noble pensée qui élève son esprit, nul doux sentiment qui calme son cœur, nul être sur la terre qui compatisse à sa peine, qui lui tende une main secourable et amie.

Avez-vous encore dans vos prisons beaucoup de places vacantes? vos magistrats manquent-ils d'occupations, et vos gendarmes demeurent-ils oisifs? Non. — Vous êtes effrayés du nombre toujours croissant des délits et des crimes : partout vous élevez des maisons nouvelles de détention; la plupart des

tribunaux, arriérés dans leur travail, sollicitent des aides et des suppléants ; à Paris, il a fallu créer une 7e chambre. Que sera-ce lorsque, dans ce même Paris, ce redoutable levier du royaume, parmi les 900,000 habitants qui composent sa population, vous en compterez 300,000 peut-être qui ne seront retenus par aucun de ces liens si puissants et si doux qui attachent l'homme à la probité, à l'honneur, à la famille, à la société? Ces êtres, s'ils ne s'abrutissent pas dans une ignoble débauche, s'aigriront dans la mélancolie, s'irriteront dans le malheur, et se vengeront sur eux-mêmes et sur leurs semblables de l'ignominie de leur naissance et de l'injustice du sort....

Voilà pourquoi je ne craindrais pas d'imposer à l'administration le fardeau d'une surveillance proportionnée au péril; de multiplier ses travaux, comme pour la formation d'une seconde armée, comme si nous avions à nous garantir d'une formidable invasion.

Mais je ne me contenterais pas de tenir un catalogue exact des enfants abandonnés. Lorsqu'ils compléteraient leur quinzième et vingtième année, et même plus tard, selon la nécessité et la possibilité, je leur accorderais tous les priviléges qui ne seraient pas en contradiction avec les lois. Comme il y a dans

les camps pour le fils du guerrier mutilé, dans les tribunaux pour l'héritier du juge intègre, des emplois que n'oseraient leur disputer ni l'agriculture, ni le commerce, j'aurais, de même, dans les ateliers de la marine et du génie, sur les routes et sur les canaux, dans les forêts et dans les mines, dans toutes les plus laborieuses conditions, des places réservées à l'enfant de la honte et du malheur. L'enfant trouvé aurait donc un privilége analogue au défaut de sa naissance, le privilége de gagner son pain à la sueur de son front, dans des fouilles souterraines, dans les tranchées d'un canal, dans le dessèchement d'un marécage. Ce privilége même ne pourrait-il pas lui être concédé, moyennant une légère retenue sur son salaire? Ce serait tout à la fois un commencement d'indemnité pour les précédents sacrifices, et pour sa vieillesse une anticipation de ressources.

Mais pourquoi lui refuserait-on l'honneur de défendre le pays qui lui a tenu lieu de père, et de protéger par les armes ces lois et ces règlements auxquels il aura dû son existence et son éducation? Dans la discipline des camps, il lui serait plus facile qu'à ceux qui ont goûté les douceurs de la vie de famille, d'apprendre cette abnégation et ce dévouement si nécessaires au soldat. Son temps de service terminé,

il aimerait à prendre un engagement nouveau, et à décharger ainsi de quelques frais ce trésor qui aurait tant fait pour lui. Plus tard les hommes du métier examineraient si les remplaçants choisis dans cette classe d'hommes éprouvés ne seraient pas de beaucoup préférables aux êtres dégradés qui se vendent. Convertie en une rente, laquelle, à défaut d'héritier, retournerait au trésor, la faible mais juste rétribution à laquelle ils auraient droit, les attacherait à la patrie, leur rendrait le présent plus honorable, et les tranquilliserait sur l'avenir.

Par ces divers moyens, je l'avoue, l'enfant trouvé ne se serait pas encore pleinement acquitté envers l'État des généreuses avances faites pour sa conservation. Il n'en serait pas de même s'il allait, dans nos colonies, consolider des établissements destinés plus tard à devenir pour la France, surchargée d'habitants, l'unique planche de salut. Accoutumé de bonne heure à la fatigue et à la vie dure et laborieuse, il serait un excellent colon. Dans une contrée lointaine, il n'aurait plus à gémir sur l'ignominie de sa naissance, ni à rougir d'un père qu'il n'a point connu, ou d'une mère dont il ne reçut jamais les embrassements. Son âme serait rendue à l'énergie et au courage, et il sentirait ses forces s'accroître à mesure

que s'allégerait ce fardeau d'opprobre dont il fut accablé jusque là. Exclus de tout héritage par les lois de la métropole, dans la colonie il deviendrait propriétaire; ici, réduit à travailler pour les autres, là-bas, il travaillerait enfin pour lui-même. C'est ainsi qu'il partagerait plus tard le poids des charges publiques, et dédommagerait par un tribut, le trésor qui l'aurait nourri.

En traçant ces divers moyens, et en les discutant, je ne prétends point interdire ceux que l'on a employés jusqu'à ce jour. Loin de moi la pensée de fermer ces maisons connues sous le nom de Pitié. Malgré les inconvénients inséparables des nombreuses réunions de jeunes enfants, les soins y sont si éclairés et si tendres, les ressources si multipliées, la surveillance si active, que chaque ville devrait en posséder de semblables, pourvu que les sexes fussent rigoureusement séparés, et qu'il fut pris de sages précautions contre des désordres trop communs.

C'était aussi une belle et sage conception que celle de ces administrateurs qui, choisissant dans les industrieuses campagnes la nourrice de l'enfant trouvé, ont assuré tout à la fois un moyen d'existence à l'adolescence de l'enfant trouvé, et à sa famille adoptive une sorte de dédommagement. On sait d'ailleurs

que les travaux champêtres sont à la portée du plus jeune âge, et que les paysans tirent de leurs enfants un parti avantageux, au temps même où ceux des villes embarrassent la maison paternelle, ou encombrent inutilement les écoles.

Cependant, il ne suffit pas de pourvoir avec économie aux besoins physiques de l'enfant dont l'État s'est chargé, il faut encore former son cœur à la vertu, l'accoutumer à la soumission, s'emparer de sa confiance, le prémunir contre les assauts des passions. Mais si vous parcourez le Morvan et certains cantons où abondent les nourrices d'hôpitaux, quel étrange mécompte! Plus d'une fois, sans doute, il faudra, d'un ton sévère, rappeler à l'orphelin les services rendus à sa première et débile enfance. Eh bien! écoutez sa réponse la plus ordinaire : « Ces « services, nous les avons payés; ils ont fait votre « fortune, et celle du village où nous sommes amon- « celés. »

D'où viennent ces effroyables récriminations de l'ingratitude! N'est-ce pas de ce que, dans cette chaumière, regardée comme l'asile de l'innocence, l'orphelin n'a rencontré ni les conseils de la sagesse, ni les exemples de la vertu? N'est-ce pas de ce qu'il a découvert que ce paysan brutal et grossier n'est point

son père ; que cette avare nourrice n'est point sa mère ? De ce que, de toute personne qui l'entoure, il ne reçoit aucun de ces témoignages d'intérêt et d'amour où l'âme puise la force de résister à ses inclinations vicieuses, de les combattre et de les vaincre ? Qui vous répondra même que, dans ces villages écartés et demi-sauvages, les froids et stupides gardiens de l'enfance, sans respect pour la foi du dépôt, n'en violent un jour la sainteté ? Quelles seront les conséquences de ces amères leçons ? Peut-on y songer sans frémir, non-seulement pour les jeunes garçons qu'aucune crainte n'arrêtera dans leurs débordements, mais encore et surtout pour les jeunes filles, en dépit de la réserve timide que la nature leur inspire ? Rappelons-nous que dans ce passage terrible de la quinzième année à la vingtième, nous en aurons cent mille, sans parents, sans appui, sans frein, qui n'auront rien à risquer, rien à perdre. Le premier pas franchi, quelle effrayante fécondité ! Elles seules, ne fussent-elles que deux fois coupables dans cette période de l'inexpérience, de la faiblesse et des ardeurs, suffiraient, ce semble, pour reproduire dans toute son intensité le fléau funeste dont nous cherchons à délivrer la société.

Ne vous bornez donc pas à les nourrir, à leur ap-

prendre un état, et les moyens incertains de pourvoir plus tard à leur existence. Usez à leur égard, pendant de longues années, de la plus tendre vigilance, de la plus généreuse sollicitude. C'est surtout, dans ces jeunes filles, que vous devez vous habituer à voir les véritables enfants du malheur et de la honte; mais que ce malheur et cette honte finissent avec elles ; qu'il ne leur soit pas donné de les renouveler, de les prolonger dans un avenir indéfini. Que serait-ce d'un grand État dans lequel il s'établirait des générations de prostituées? Que serait-ce si la fille abandonnée devenait, à son tour, mère d'une fille destinée à suivre son exemple? Et si, à l'égard de cette classe infortunée, les nobles désignations, appliquées par les historiens du temps, à la mère d'un de nos plus grands rois, prêtaient souvent à une exacte et révoltante parodie? — Vous n'épargnérez donc rien pour les établir et les mettre à l'abri, leur nombre s'élevât-il, chaque année, jusqu'à vingt mille ; lors même que vous auriez à supporter les frais de la dot et du mobilier. Mieux vaudra cette première dépense que celle qui devrait compléter l'éducation de tant de milliers d'enfants dont elles pourraient, chaque année, augmenter vos charges.

Concluons de tout ce qui précède, l'extrême faci-

lité et l'indispensable nécessité, pour l'administration, d'avoir tellement l'œil sur l'enfant trouvé, qu'elle connaisse toujours sa position, ses besoins, ses ressources, les dangers que court son innocence, et les séductions auxquelles il est exposé. Cela ne sera pas plus difficile que pour notre milice qu'il faut quelquefois suivre depuis le moment où elle entre sous le drapeau, jusqu'à celui où, consumée par la vieillesse, elle achève, dans les glorieux asiles fondés par nos rois, sa longue et honorable carrière.

Aujourd'hui, la science administrative est poussée si loin, que, pour un ministre de l'intérieur, ce sera un jeu d'arrêter, tous les ans, un état de situation de tous les enfants trouvés du royaume, avec la distinction *des malades et des estropiés, des esprits faciles ou lents, des caractères dociles ou rebelles,* de toutes les nuances, en un mot, qui diversifient si tristement cette portion toujours croissante de notre population. Ceux qui disparaîtraient auraient aussi leur chapitre, comme les déserteurs de l'armée.

Je ne vois d'embarras réel que pour la dépense qu'entraîneraient l'éducation première, l'apprentissage, la surveillance minutieuse et de tous les instants, que je regarde comme indispensable, et principalement l'établissement des jeunes filles.

Toutefois, je ne me laisserais pas effrayer par la difficulté des fonds qu'il faudrait réunir et accumuler. Et sans me jeter dans des calculs où l'administration réussirait mieux que moi, j'argumente d'après des faits récents et authentiques. Si, en effet, dans les seize années qui se sont écoulées depuis la Restauration, notre régime financier a reçu de si beaux développements ; si tels ont été les résultats de ce régime, que l'on a pu payer les dettes de la République et de l'Empire, supporter le poids de deux invasions et des Cent-Jours, diminuer les taxes et augmenter les allocations, relever de toutes parts les ruines amoncelées pendant un quart de siècle, affronter l'indemnité d'un milliard, — pourquoi reculerait-on devant les dépenses progressives qu'exigeraient les mesures de salut proposées plus haut? Fallut-il deux millions pendant une période de quinze à seize ans, jusqu'à concurrence de trente à trente-deux, je n'hésiterais pas un instant à consommer ce grand sacrifice, dès que le sort de mes 70,000 enfants trouvés, dont chaque année j'aurais à subir le fléau, serait assuré jusqu'à l'âge où ils pourraient se suffire à eux-mêmes.

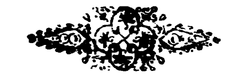
Considérez que je ne fais pas entrer dans mon calcul les revenus des hospices, susceptibles d'ac-

croissement par les donations, ni les sommes déjà votées par les administrations secondaires, ni celles qu'il serait juste d'ajouter selon les localités, à proportion des naissances illégitimes ; et qu'il y aurait des défalcations à faire pour un certain nombre d'enfants reconnus, plus tard, par les pères et les mères, ou pris à la charge des familles ! Considérez encore que les mœurs devenues meilleures et les enseignements de la religion plus communs, amèneraient une diminution notable dans le désordre que nous déplorons , et que le nombre des êtres malheureux nés hors mariage, serait beaucoup moins considérable, même dans les grandes villes, si, à ces puissantes ressources, on joignait celle d'une active et paternelle police.

Que dis-je? C'est par la réforme des mœurs et par une attentive surveillance qu'il serait indispensable de commencer : autrement le mal irait toujours croissant. Et de même qu'en Angleterre, les 180 millions de taxe pour les pauvres ne sont pas un aussi redoutable fléau que les 1,200 mille prolétaires qu'il faut nourrir; de même 30 millions à prendre sur le trésor public ou à répartir sur les localités, ne causeraient à notre France qu'un faible dommage , en comparaison de ce *treizième* d'individus jetés, tous

les ans, dans la population générale, comme un germe indestructible de libertinage, comme une semence féconde de toutes sortes de crimes....

C'est donc au pasteur, au magistrat; c'est à l'administration suprême, c'est au législateur à travailler sans relâche au premier, au plus efficace de tous les remèdes, à la diminution des causes qui multiplient, dans une si effrayante progression, le nombre des enfants trouvés.



FRAGMENTS

POLITIQUE, HISTOIRE, LITTÉRATURE.

Notes relatives au Collége Stanislas (1816).

CIVILISATION

DES SAUVAGES DE L'AMÉRIQUE.

La société européenne a fait un grand pas vers la civilisation, en abolissant la traite des nègres. On sent partout le besoin de revenir aux grands principes de la philanthropie chrétienne, dont l'influence avait été arrêtée par des guerres longues et sanglantes.

Mais tout n'est pas fait pour le bonheur de l'humanité. Une partie du vaste continent de l'Amérique du Nord est menacée des plus grands maux, et des peuplades immenses de sauvages peuvent, en peu d'années, périr victimes et de leur propre barbarie,

et des besoins impérieux des États-Unis dont la population, toujours croissante, presse, de toutes parts, ces hordes malheureuses et fugitives.

Dans le vaste espace renfermé entre les monts Alleghany et la mer Pacifique, arrosé par les rivières de l'Ohio, des Illinois, du Mississipi, du Missouri et de la Columbia, vivent errants, et dans un dénuement presque absolu, plus de cinq cent mille sauvages, restes de diverses nations et tribus autrefois distinctes et séparées.

A mesure que l'Union Anglo-Américaine a étendu ses établissements, la plupart des naturels qui habitaient au delà des Alleghany ont dû périr sous le fer des nouveaux propriétaires.

Ceux-ci ne pouvaient assurer leur culture qu'en repoussant d'abord loin d'eux des hommes incapables de tout travail ; et sans cesse exposés à des invasions, ils n'ont eu, aux XVIIIe et XIXe siècles, d'autres ressources contre ces indomptables ennemis, que celles qu'on reproche à l'Espagne d'avoir employées, au XVIe siècle, contre le Mexique et le Pérou.

Ces fléaux, regardés comme nécessaires, sont toujours prêts à se renouveler.

En effet, les familles des états du Nord et de l'Est,

que l'accroissement rapide de la population entraîne au delà du Mississipi, ont besoin de grands terrains pour assurer leur existence. Le gouvernement s'empresse de les fournir ; c'est pour lui une source féconde de richesses. Mais chaque famille civilisée ne peut fixer sa résidence au delà des régions déjà habitées, sans chasser devant elle quelques familles sauvages. Ainsi resserrées successivement, celles-ci perdent patience, et, se fatiguant du trouble apporté à leur repos, elles reviennent tout à coup sur leurs pas, attaquant les colons qu'elles regardent comme des spoliateurs, et détruisant, en un jour, l'ouvrage de plusieurs mois.

Le gouvernement américain, obligé de protéger et les terres vendues et les sujets qui les cultivent, repousse la violence par la force. Il n'est pas d'habitation européenne qui ne soit teinte du sang des deux peuples. Tant qu'il y aura de nouveaux colons à établir et à nourrir, les guerres partielles, les incendies et les massacres seront le signal funeste du progrès de la culture et de la civilisation. Il semble que c'est seulement par la destruction des anciens habitants, que les nouveaux réussiront à se maintenir. La surcharge de la population américaine est comme un arrêt de mort pour les malheureux sauvages ; et ce

que les observateurs attentifs de l'Europe admirent comme un prodige, n'est, en effet, pour une partie si intéressante du genre humain, qu'une source de maux.

L'anéantissement successif de ces peuples sans lettres ni religion, demeure inévitable, tant que l'on fuira notre vieille Europe, tant qu'un excédent indéterminé de population ira chercher l'existence et le repos sur les rives des Illinois et du Missouri. Un siècle de malheurs, un anéantissement complet, voilà le triste destin réservé aux sauvages, si jamais les établissements américains touchent les bords de la mer Pacifique.

Et quoi qu'il arrive, tant que les sauvages seront ce qu'ils sont, une guerre d'extermination doit exister sur les limites qui séparent la civilisation de la barbarie ; et cette guerre, nourrie par la haine et la vengeance, par l'intérêt et la nécessité, sera une guerre éternelle que le temps, qui détruit tout, rendra plus active et plus envenimée. C'en est fait du bonheur d'une des plus belles régions de l'univers : sur cette arène sanglante, le génie du bien et le génie du mal lutteront sans cesse, sans que l'un l'emporte sur l'autre.

Les sauvages inactifs et paresseux ne deviendront

actifs et vigilants que pour le meurtre et la destruction ; tandis que des colons industrieux suspendront leurs utiles travaux pour éteindre, dans le sang de leurs voisins, les alarmes d'une surprise et la crainte d'une ruine prochaine.

Comment remédier à tant de maux ? comment sauver les malheureux sauvages du fer des peuples civilisés ? comment garantir les paisibles et laborieux propriétaires d'une vengeance aveugle et féroce ?

Comment ?— En renouvelant, sur les bords du Missouri et des Illinois, ce que les missionnaires espagnols avaient essayé dans leurs vastes colonies d'Amérique, et ce qui a si bien réussi aux Portugais dans le Congo et le Loango.

Que tout près du poste armé et de la redoute qui lui sert d'abri, les grands souverains de l'Europe ménagent à de courageux missionnaires les moyens de dresser une tente, symbole de la confiance, et de planter le signe de la rédemption et de la paix. Le congrès Américain garantira, par de petits corps de troupes les terres vendues et les habitants qui les cultivent, tandis que, soutenues par les dons du congrès Européen, les humbles prédicateurs de l'Évangile iront au milieu des sauvages porter la bonne nouvelle du salut, feront connaître le grand Dieu qui

veut que tous les hommes vivent en frères, apaiseront les ressentiments et les haines, apprendront, par l'exemple de l'Homme-Dieu et par leur propre exemple, à supporter les privations et les injustices.....

Déjà M. Dubourg, évêque de la Haute et Basse-Louisiane, ayant fixé sa résidence à Saint-Louis, a commencé cette œuvre importante de la civilisation des sauvages.

A 700 milles de Saint-Louis, un petit corps de missionnaires s'est établi dans le lieu appelé *la Prairie du Chien*, sur les bords du Missouri. Les sauvages accourent avec empressement pour écouter la parole de vie, et recevoir les premiers éléments de nos arts utiles. Sur les autres points, quoique les établissements n'aient pas la même fixité, tout présage les plus heureux succès.

Faisant marcher la croix devant eux, et suivis de nos instruments de labourage, ces prêtres généreux, résignés à tous les sacrifices, gagnent les âmes de ces hordes ignorantes, et leur montrent comment avec un peu de travail elles peuvent se procurer les aliments nécessaires. Pour eux, satisfaits de la nourriture la plus grossière, couchant sur la dure, et s'exposant à toutes les intempéries de l'air, ils

n'ont pour but que de s'attirer la bienveillance de ces hommes simples, et de leur faire aimer nos arts et notre morale. Ce que, quelquefois envain, ils essaient sur ceux en qui l'âge a fortifié les habitudes de la paresse, ils le tentent toujours avec succès sur les enfants et la jeunesse, et insinuent dans ces cœurs dociles, avec les éléments, des grandes vérités de la morale et de la foi, le goût du travail et de la culture des terres.

Mais pour une moisson aussi abandante que difficile, l'aumône des souverains enfantera des trésors de vertu, et deviendra pour de nombreuses tribus une source inépuisable de félicité.

Que l'évêque reçoive de la générosité des puissants monarques, assemblés à Troppau pour donner la paix à l'Europe, une bien faible partie des sommes que la guerre la plus heureuse absorberait, et dès lors, le repos du vaste continent est assuré ; dès lors, la plus belle région de l'Amérique est conquise à la civilisation.

Une population douce et pacifique remplacera des hordes inquiètes, belliqueuses et sanguinaires. A la place des deux nations sans cesse occupées du soin de se défendre et de s'entre-détruire, il se formera un grand peuple, capable par ses vertus, par son

amour pour la paix , d'entretenir l'harmonie et l'union entre les colonies qui se partageront le reste du continent. Ce sera, dans la balance politique de cette partie du monde, un poids qui en fixera les destinées. De longues années tranquilles et fortunées effaceront le souvenir des calamités précédentes. L'univers sera redevable de ce bienfait à la généreuse prévoyance de ces mêmes souverains qui, naguère, ont abattu le despotisme conquérant dont l'Europe était menacée, et qui travaillent aujourd'hui à désarmer et à détruire le monstre, plus redoutable encore, du jacobinisme et de l'anarchie.

La postérité reconnaissante s'étonnera comment ils ont pu, tout à la fois, arrêter autour d'eux le torrent prêt à tout engloutir et préparer, dans des plages aussi lointaines, un germe indestructible de paix et de bonheur.

(1820.)

PROPOSITION HISTORIQUE.

Ce n'est pas par la force des armes que la France s'est agrandie?

—

. . . .

On parle sans cesse en France de gloire militaire et de conquêtes. Il semble qu'il n'y ait de mérite que dans le gain des batailles, et que la gloire des armes appartient exclusivement aux Français. Que diraient nos partisans des grands exploits, si on leur prouvait que la France a perdu plus de batailles célèbres qu'elle n'en a gagnées ; si on leur prouvait que les guerres et les conquêtes lui ont presque toujours été funestes, et qu'elle s'est plus agrandie par les négociations et les traités, par les mariages et les succes-

sions, que par l'habileté de ses généraux et la bravoure de ses soldats?...

..... Notre preuve la plus sensible sera tirée de l'histoire même de la Révolution.

..... Nous ne rappellerons ici ni la conquête de la Belgique et de tous les pays en-deçà du Rhin, après la bataille de Fleurus; ni la Hollande, occupée, en quelques jours par ce Pichegru digne de tous nos regrets; ni le Piémont, la Lombardie, Venise et Rome, fruits de plusieurs campagnes. Combien de fois nos armées triomphantes n'ont-elles pas pénétré jusqu'au centre de l'Allemagne, avant l'avénement de Bonaparte au consulat? Mais si les succès furent rapides, les revers furent proportionnés.

..... Le prince Charles, en peu de jours, repoussa Jourdan jusqu'au Rhin, et l'on n'a pas oublié l'activité de Swarow à reprendre, en trois mois, tout le nord de l'Italie, pour lequel les Français avaient combattu pendant plusieurs années.... Si Moreau, qui avait sauvé son corps d'armée en Suisse, ne se fût trouvé à Novi, c'en était fait des armées françaises et de l'élite de nos troupes.

Nous voici à l'époque où Bonaparte, de retour d'Égypte, tout à la fois administrateur et soldat, porta au plus haut degré la gloire de nos armes.

..... Austerlitz lui assura le sceptre de l'Italie, Iéna celui de l'Allemagne, Wagram de l'Europe entière.

Depuis cette célèbre victoire, remportée en 1809, jusqu'en 1812, où la fatalité l'entraîna au delà du Niémen, les fondements du grand empire semblèrent devenir plus solides que jamais. L'Espagne, au désespoir, était sur le point de mettre bas les armes; la Prusse sollicitait le honteux avantage de combattre la Russie, qui, elle-même, se serait prêtée aux conditions les plus dures, pour éviter la guerre.

..... Mais il fallait entretenir l'ardeur inquiète des révolutionnaires français, il fallait fonder de nouveaux royaumes à ces maréchaux qui voyaient deux de leurs collègues assis sur le trône.

. . . .

La puissance de Bonaparte s'ébranle... La Prusse, l'Autriche, ces monarchies naguère rivales de la France, viennent, comme auxiliaires, se ranger dans les ailes de notre grande armée. Toute l'Europe fond sur la Russie, inquiétée au Midi par la Porte, au Nord par la Suède, et dans son propre sein par la Pologne mal soumise.

L'Angleterre seule reste fidèle à la Russie. Mais que peut l'Angleterre, depuis si longtemps con-

trariée dans son commerce, épuisée d'argent et d'hommes, toujours sur le point d'être vaincue en Espagne, et se soutenant avec peine en Amérique !......

Aussi, depuis le passage du Niémen, trois mois sont à peine écoulés, et Bonaparte est à Moscou. Ses ailes s'étendent jusqu'à Riga, vers le nord au delà de la Duna par Witepsk et Polocz, et au midi menacent Kiow et la Volhinie.

..... Voilà ce que vingt années de guerres ont produit.

Toute l'Europe était dans la stupeur : les admirateurs de Bonaparte ne s'attendaient pas à d'aussi grands succès, et ses antagonistes commençaient à être déconcertés dans leurs conjectures....

.....Mais, soit que vous reconnaissiez, dans ce qui a suivi, l'action de la Providence, soit que vous vous obstiniez à n'y voir que l'effet de la prudence humaine, examinez, considérez les événements, et convenez que, s'il y a eu quelque gloire pour la France à réduire l'Europe sous le joug en vingt ans, il est peu honorable pour elle de s'être laissé dépouiller en moins d'années de tous ses avantages, et que cent victoires ne sont rien auprès de quatre défaites, si ces quatre défaites l'ont remise précisément au point d'où elle était partie.

Or, c'est ce qui est arrivé. Sans livrer aucun combat sérieux, les Russes redeviennent maîtres de leurs propres États, délivrent la Prusse, ébranlent la Saxe, s'attachent l'Autriche. La seule bataille de Leipsick fait perdre à Bonaparte tous les pays au delà du Rhin. Quinze millions d'hommes cessent de le servir et deviennent ses ennemis. La Suisse, le Danemark, Naples même, se détachent de son alliance. Vittoria lui enlevait la Péninsule. Le territoire du grand empire est envahi par ces Espagnols si méprisés et ces Anglais si odieux d'abord, dont on avait juré la destruction.....

.... Le 19 octobre 1812, Bonaparte quitte Moscou, et le 31 mars 1814, Alexandre entre dans Paris. Peut-on imaginer une chute plus rapide ? A quoi ne devait pas s'attendre la France, tout à la fois humiliée et divisée....

.... Mais sans rappeler ici la conduite des vainqueurs, et tout ce que la France doit de reconnaissance à Louis XVIII pour l'avoir réconciliée avec l'Europe, il suffit d'avoir montré que toute notre gloire militaire s'est dissipée à Vittoria et à Leipsick, dans les neiges de la Russie et sous les murs de notre capitale, s'il est vrai qu'il n'y a de gloire militaire réelle que lorsqu'elle est utile, et que les conquêtes

du moment, loin d'être honorables, ne doivent être regardées que comme les plus dangereuses des calamités.

On objectera, sans doute, mille circonstances extraordinaires, les trahisons des alliés, les fautes du grand homme et mille autres difficultés derrière lesquelles se retranche l'amour-propre national. A tout cela on peut répondre par le plus grand fait historique que présentent les annales des peuples. — Le plus puissant empire du monde, élevé par vingt années de victoires, que de fausses combinaisons avec deux ou trois bataillons ont renversé de fond en comble.

Il n'est pas ainsi de César dans les Gaules, ni d'Alexandre dans l'Asie. L'édifice de gloire qu'ils avaient élevé leur a survécu...

... Mais si, jetant les yeux sur notre vieille France, telle que les Capétiens nous l'avaient formée, nous examinons à qui elle doit la plus grande partie de ses agrandissements, nous verrons qu'à peu d'exceptions près, la France guerrière n'a pas été heureuse, et que c'est à la politique de ses rois qu'elle a du ses accroissements, plutôt qu'à la force des armes.

. . . .

Pour procéder plus aisément à cet examen, nous diviserons les 8 à 900 ans du règne des Capétiens en époques principales . . . .

. . . .

et commençant par celle qui est la plus rapprochée de nous.

Sous Louis XV, la France s'accrut de la Lorraine. L'on sait tout ce que gagnèrent à cette acquisition notre frontière militaire, notre commerce et notre population. Un simulacre de guerre y suffit, et par le même traité, les Bourbons d'Espagne furent établis à Naples.

Des quatre grandes guerres que soutint Louis XIV, la première et la dernière furent les moins glorieuses et les plus utiles. On sait combien les succès de la première furent variés, et qu'elle se termina dans les embarras d'une minorité et dans les troubles de la Fronde. Elle amena cependant les résultats les plus heureux : la France fut confirmée dans la possession des Évêchés, de l'Artois, du Roussillon et de l'Alsace. Quant à la dernière guerre, qui fut occasionnée par la succession d'Espagne, elle valut à un petit-fils de Louis XIV la plus grande partie de cette immense monarchie, et cependant, quels furent les malheurs de cette guerre ! et qui a pu oublier la

déroute de Malplaquet, la levée du siége de Turin, et les désastres de Hoschtet et de Ramillies?

Il est vrai que la seconde guerre commencée contre la Hollande, nous assura la Franche-Comté; mais notre gloire militaire nous attira la haine de toute l'Europe; et quoique la victoire nous ait été fidèle dans la guerre suivante, elle ne nous valut que la perte d'un allié fidèle, le Roi Jacques II, avec l'obligation de reconnaître comme souverain légitime l'usurpateur Guillaume, prince d'Orange.

Il n'en fut pas ainsi de la petite guerre de Flandre entreprise à la mort du roi d'Espagne (1666), et qui nous valut une partie des Pays-Bas. Le roi faisait valoir des droits de succession. . . . . . .

Avouons, néanmoins, que de tous les rois conquérants, Louis XIV est, sans contredit, le plus glorieux, parce qu'ordinairement seul contre tous, il a lutté avec avantage, et que, dans ses malheurs même, il a atteint le noble but qu'il s'était proposé, de placer son petit-fils sur l'un des plus beaux trônes du monde.....

..... Nous ne dirons rien de Louis XIII, qui prépara l'abaissement de la maison d'Autriche plutôt par ses négociations et ses alliances que par ses avantages militaires.....

..... Henri IV, trop affaibli par les guerres civiles pour nuire à l'Espagne, avait jeté les fondements de cette ligue, et préparé, par de légers secours donnés à propos à la Hollande, l'affranchissement de cette république : ce qui valait mieux sans doute pour la France que de grandes victoires remportées par d'innombrables armées. . . . .

. . . .

. . . .

UTILITÉ

DE L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE

CONSIDÉRÉE PAR RAPPORT A LA RELIGION.

De tous les points de vue sous lesquels on peut envisager la suite des grands événements, dont se compose l'histoire du monde, celui de la Religion, de ses combats et de ses dangers, est tout à la fois le plus noble, le plus instructif et le plus fécond.

Quel spectacle, en effet, que celui que présente l'Église persécutée par les Néron et par les Julien, et protégée par les Constantin et les Théodose !—L'Église défendue par les savants écrits des Origène et des Tertullien, et par l'éloquence sublime des Basile

et des Chrysostôme ! — L'Église qui réduit sous le joug de la foi les Paul et les Augustin, et remplace par la folie de la croix, la sagesse de l'aréopage et la gloire du Capitole !

Bientôt la scène change, et nous voyons Mahomet, ce formidable ennemi du christianisme, prédicateur d'une doctrine nouvelle, séduire, par l'appât de la volupté, ceux qu'il n'a pu dompter par la terreur de ses armes. Tout plie devant le fugitif de la Mecque et devant ses heureux successeurs ; et malgré la confusion inséparable du récit de tant de guerres et de si nombreuses conquêtes, l'homme religieux réfléchit sur ce qu'ont pu faire, pour le malheur et pour la honte de ses semblables, un seul homme et un seul livre, Mahomet et l'Alcoran.

Transportons-nous aux premières années du XVIe siècle, à cette époque mémorable qui touche de si près à la découverte de la boussole et du nouveau monde, à l'invention de la poudre à canon et de l'imprimerie ; à cette époque de Louis XII, le père du peuple, de François Ier, le plus loyal de nos chevaliers, de Léon X qui donna son nom à son siècle, de Charles-Quint, assez puissant pour aspirer à l'empire de l'univers.

Ce ne sont là, cependant, que comme des acces-

soires et des embellissements au tableau ; ce qui donnera à cette époque une célébrité à jamais funeste, c'est Luther et sa doctrine. Un simple moine deviendra l'âme de tous les événements des trois siècles qui auront suivi son apostasie. Depuis la hardie protestation de Spire jusqu'à la fête insensée de l'Être-Suprême et de la raison, rien d'important ne sera constaté en Europe, que l'on ne soit en droit de regarder comme l'ouvrage de Luther, et comme la conséquence inévitable de ses erreurs, en matière de religion.

Sans nous astreindre à l'énumération détaillée de ces erreurs, pour nous convaincre de la funeste influence des doctrines de Luther, il suffit d'en rappeler le principe fondamental qui *donne pour règle à chaque homme, en matière de foi, son esprit particulier, sa raison individuelle*. Avec cette maxime, c'en est fait de l'autorité de l'Église ; avec l'autorité de l'Église s'évanouit l'autorité des rois, et la société est ébranlée jusque dans ses plus intimes fondements.

En effet, depuis les premières prédications de Luther, quinze années à peine se sont écoulées, que déjà plusieurs des membres du corps germanique, révoltés d'abord contre les décisions de Rome, ne

tardent pas à se soulever contre leur chef temporel, et forment la fameuse ligue de Smalcalde. Une fois les liens de la dépendance brisés, l'Allemagne se change en un vaste champ de bataille. Tour à tour vainqueurs et vaincus, tous les partis portent le fer et le feu dans la patrie. Ses propres enfants lui déchirent le sein, et le sang ne cesse de couler, dans cette belle région, qu'après plus d'un siècle de guerres, de désolation et de carnage.

De l'Allemagne, la doctrine subversive de Luther aura bientôt pénétré dans la Suède et le Danemark, dont elle prolongera les maux. Henri VIII ne peut en préserver l'Angleterre; et ce royaume si florissant semble être choisi, entre tous les autres, pour servir à l'instruction des Rois et des Peuples. Au milieu des milliers de victimes immolées aux fureurs de l'hérésie, qui pourrait contempler, sans attendrissement et sans effroi, une Reine juridiquement égorgée par une autre Reine; un Roi sacrifié à l'ambition cruelle de l'un de ses sujets; et toute une auguste famille dévouée au bannissement et à la mort, parce qu'elle a, seule, le droit de régner sur trois royaume!

Tel était la force du principe posé par l'hérésie, que la France, si fière de son obéissance à ses rois,

ne put échapper au fléau commun. Depuis les premiers essais de la rébellion, à Amboise, jusqu'à la réduction de la Rochelle, près de soixante-dix années s'écoulèrent. D'injustes aggressions parurent légitimer les plus odieuses représailles. De grands crimes amenèrent des crimes plus grands encore. Les Condé et les Guise, les Valois et les Bourbons, des races royales, des générations entières de héros succombèrent sous le poignard des assassins. Dans l'abîme des guerres civiles, creusé par la main de l'hérésie, iront s'engloutir les arts et les sciences, l'agriculture et le commerce : les plus beaux monuments de l'ancienne architecture deviendront la proie des flammes. Comme autrefois les ravages des Normands et, depuis, le vandalisme des Révolutionnaires, la fureur impie des Huguenots laissera parmi nous des traces de ruine ineffaçables. Les richesses accumulées par la piété de nos pères seront dispersées, les asiles sacrés seront violés, les ministres du Sanctuaire seront massacrés. Envahie par l'étranger, déchirée par ses propres enfants, ne pouvant suffire aux ambitions de tant d'hommes qui se croient faits pour gouverner, la France semble menacer de retomber dans la barbarie. Ce que le belliqueux Charles-Quint avait infructueusement tenté, son paci-

lique successeur l'exécute sans résistance, et les farouches soldats de Philippe II inondent l'héritage des descendants de saint Louis. La France deviendrait-elle une province d'Espagne?

Ne nous laissons pas séduire par les préjugés de notre enfance, ni par les déclamations mensongères du poète. Ce n'est ni la présomption ambitieuse de Catherine de Médicis, ni la faiblesse de Henri III, ni les prétentions des Guises, qui ont allumé et si longtemps entretenu le flambeau de nos dissensions intérieures. Tout le mal est parti de ce principe de Luther qui *donne pour règle à chaque homme, en matière de foi, son esprit particulier, sa raison individuelle*.

Voilà ce qui a fait à la France de si profondes blessures. Pour les guérir, pour rendre à ce corps épuisé sa vigueur première, ce ne sera pas assez du retour d'Henri IV à la foi de ses pères; il faudra encore le génie puissant d'un Richelieu, il faudra Louis XIV et toute sa grandeur.

Ainsi, un moine obscur aura proclamé une fausse doctrine, et aussitôt cette doctrine, comme une flamme dévorante, parcourt les plus belles contrées de l'univers. Les royaumes et les républiques, rien n'échappe à ses cruels ravages. L'auteur de tant

de maux meurt avant qu'ils soient consommés; mais il emporte dans la tombe l'affreuse certitude qu'ils le seront: son cœur féroce s'en réjouit, sa vanité cruelle s'en fait gloire.

Le traité de Westphalie vient mettre un terme aux trente années de calamités et de guerres qui désolent l'Europe chrétienne. Par ce traité, trop vanté peut-être, la Ligue protestante convertit ses prétentions en droits, fait légitimer toutes ses usurpations ; toutes les ambitions des sectaires sont satisfaites, toutes les haines sont assoupies.

Bientôt finissent les longs démêlés de la France et de l'Espagne. La paix est conclue aux Pyrénées, Louis XIV épouse une infante. Là commence l'époque la plus glorieuse et la plus fortunée de la monarchie française. Plût à Dieu que l'hérésie n'eût essayé jamais d'en abréger le cours !

Je n'ignore point les reproches que l'on a faits à Louis XIV d'une ambition sans mesure ; je sais ce que permettait aux puissances rivales une politique prudente, et leur droit d'empêcher l'agrandissement d'un trop formidable voisin. Mais je ne crains pas d'avancer que, pour la maison d'Orange et pour les États généraux de la Hollande, ces considérations politiques ne furent qu'un prétexte; et que la même

cause qui les avait armés contre l'Espagne catholique, les rendit fauteurs de toutes les ligues qui se formèrent contre Louis XIV. C'était le Roi très-chrétien que l'on redoutait, que l'on haïssait dans la personne de ce grand Monarque; c'est contre son zèle pour la religion que furent dirigés, pendant quarante ans, les efforts prodigieux de l'Europe. Des princes catholiques étaient, sans le savoir, armés pour défendre l'hérésie, pour dissiper ses terreurs et pour satisfaire ses vengeances.

Par le traité d'Utrecht, l'Angleterre hérétique acquit une prépondérance marquée, et fut placée à la tête du système européen. Dès lors, les protestants formèrent dans la balance politique le poids principal. Ils n'avaient plus rien à craindre pour leur religion. On dut croire que la paix était rendue au monde. Mais cette paix cachait des maux plus grands que la guerre, et des calamités nouvelles nous étaient réservées. Bossuet avait prédit que « l'hérésie, si elle était conséquente, dégénèrerait » jusqu'au matérialisme, puisqu'elle donnait pour » règle à chaque homme, dans les matières de la foi, » son esprit particulier.. » Et avant qu'il eut proclamé cette étonnante vérité, dès le règne de Charles II, il se formait à Londres une société de libres penseurs

(*Free-Thinkers*), qui rejetaient toute révélation, et qui se livraient sans mesure à toutes les voluptés. Sous la régence, elle se fortifia de tout ce que la France renfermait de courtisans impies et débauchés, de magistrats jaloux de l'autorité royale, ou de beaux esprits émerveillés de leurs vaines lumières. Et, pendant un siècle, avec une constance infatigable, elle prépara dans l'ombre ses instruments de ruine et de destruction. Tant qu'elle eut à craindre, elle ne parla que de tolérance et de philanthropie ; son langage hypocrite en imposa même aux princes et aux rois. On lui laissa, sans défiance, répandre ses maximes empoisonnées, et mettre toutes les vérités en problème.

Aussi, au moment de l'explosion, la philosophie laissa l'hérésie bien loin derrière elle. Ce que l'une avait vainement tenté en France, à l'aide des Coligny et des plus grands hommes, l'autre, avec un Marat et un Robespierre, l'exécute sans effort : et quelques mois lui suffisent pour renverser l'autel et le trône.

Qui de nous aurait perdu le souvenir de la Convention, de son odieuse tyrannie, de sa systématique impiété ? Mais n'est-ce pas dans cette impiété même qu'elle puise une vigueur irrésistible. Tout moyen est bon : il n'y a pour elle ni morale, ni

probité, ni droit des gens. Rome est envahie, le chef de l'église expire dans les fers, les Pays-Bas sont conquis, le Rhin et les Alpes, ces barrières formidables sont forcées. L'Espagne, d'ennemie qu'elle était, devient alliée et tributaire; la Prusse retire ses légions; l'athéisme regarde désormais son triomphe comme assuré.

Mais voilà que, du sein même de l'anarchie, s'élève un capitaine plein de force, de jeunesse et d'audace. Il est sans foi et sans affection; il ne croit ni à la Providence, ni à la vertu; et cependant il est investi d'un pouvoir immense, un million d'hommes armés est dans ses mains. Il dispose en maître de tous les trésors de la France. Que deviendra l'Église? Un seul mot de la bouche de cet homme peut consommer le schisme; un signe de tête à ses satellites peut faire égorger ce qui reste de prêtres et de pontifes. Celui qui avait placé sur sa tête la couronne impériale est réduit en captivité. Les cardinaux les plus fidèles sont dispersés: à mesure que le danger s'accroît pour l'Univers catholique, la puissance du nouvel Antiochus s'affermit et devient plus menaçante. Voyez-le s'avancer vers l'Orient. L'Autriche et la Prusse, avec l'élite de leurs guerriers, forment les ailes de sa formidable armée. Au centre,

sont confondus avec les Français les plus braves soldats de l'Allemagne et de l'Italie. Le Niémen est franchi ; Moscou se brûle de ses propres mains ; vous savez le reste.

O prodige ménagé par la Providence pour notre instruction ! Dix-huit mois sont à peine écoulés depuis la prise de la capitale des Czars, et les Français sont poussés à leur tour par lès Russes victorieux jusque sous les murs de Paris. Cette superbe ville rendue, tout se rend. Celui qui avait fait trembler tant de puissants rois sur leur trône, dépose le sceptre ; et si, plus tard, il le ressaisit, ce n'est que pour le laisser échapper sans retour. Waterloo le dépouille à jamais de ce qui lui restait de puissance.

Lorsque Attila, ce fléau de Dieu, eut cessé de vivre, ni la Grèce, ni l'Italie, ni la Gaule, n'eurent plus à redouter ses ravages : avec lui périt son génie destructeur. — Au grand conquérant de nos jours ont survécu tous les éléments de ruine, créés par le génie révolutionnaire. Les principes de destruction semblent avoir repris une vigueur nouvelle, depuis que cet homme extraordinaire a cessé de les diriger vers un but unique, et de leur faire produire le mal avec règle et avec méthode.

Chose étonnante! L'homme en qui le génie révolutionnaire mettait toutes ses espérances, a succombé. Les royaumes créés par lui ont disparu. Chaque chose est rentrée dans l'ordre, avec moins de temps qu'il n'en avait fallu pour la rédaction des traités. L'union la plus intime règne entre tous les souverains : une longue paix paraît assurée à la grande famille européenne.

Pourquoi donc la société entière tremble-t-elle jusque dans ses fondements? Pourquoi un nouveau bouleversement, pire que tous les autres, menace-t-il le monde? Pourquoi?—Parce que les faux principes, causes de nos premiers maux, ont conservé toute leur force. L'audacieux Luther les a posés : la philosophie moderne en a déduit les dernières conséquences. Jour et nuit elle s'applique à les faire prévaloir. Par ses soins funestes, des livres empoisonnés sont répandus dans toutes les classes du peuple, qui ne se nourrit plus que des chimères de l'égalité et de l'indépendance.....

Ne devons-nous pas craindre que les mêmes causes n'amènent les mêmes effets, et que la société ne soit de nouveau précipitée dans l'abîme d'où elle est sortie comme par miracle?

...... Je m'arrête ; j'ai voulu établir cette propo-

sition, que l'étude de l'histoire, considérée principalement sous le rapport de la religion, présente l'intérêt le plus vif, et fournit les plus utiles instructions. Puissé-je, dans cette esquisse trop rapide, avoir assez clairement exposé cette proposition.

L'histoire ainsi considérée nous attache de plus en plus à cette religion sainte, seule capable de préserver le monde, de préserver la France d'une révolution nouvelle !....



DISCOURS

PRONONCÉ LE 20 AOUT 1822, A L'OCCASION DE LA DISTRIBUTION DES PRIX, AU COLLÉGE STANISLAS.

Dans une cérémonie aussi touchante que solennelle, en présence d'une assemblée dont la réunion nous est si honorable, comment ne pas éprouver le besoin de manifester au dehors les sentiments dont notre cœur est rempli?

Oui, Messieurs, votre présence et vos applaudissements doubleront la valeur des récompenses que nous allons décerner à nos chers enfants, à la régularité de leur conduite, aux heureuses qualités de leur caractère, à l'assiduité de leur travail, à leurs talents, à leurs succès.

Mais avant de satisfaire à leur désir, qu'il nous soit permis, Messieurs, de vous entretenir de quelques réflexions sur ce qu'a fait, cette année, pour la France la sagesse du Roi, sous le rapport de l'éducation, et de vous mettre dans la confidence de ce que notre maison doit particulièrement à sa bonté.

L'importance de l'éducation n'a pas besoin d'être prouvée; amis et ennemis, tous conviennent que de l'éducation dépend la destinée de la Religion et de la Monarchie. Or, qui de nous ignore que, dans cette partie, le mal était à son comble? Qui de nous pourrait, jetant un regard dans l'avenir, contempler avec calme les affreuses calamités réservées aux générations futures?

La seule considération des plaies à guérir, des abus à réprimer, des débris à relever, accablerait l'esprit le plus ferme.

Tout près des marches du trône, et presque à l'ombre des autels s'est élevé un édifice d'impiété et d'anarchie. Le laisser subsister tel que nous l'ont fait les ennemis de tout bien, serait se rendre complice de leurs crimes; l'abattre avec violence et précipitation, serait s'exposer à être écrasé sous ses ruines.

Pour sauver la France d'un danger inouï dans ses

fastes, il fallait un homme dont le génie, exercé aux plus belles conceptions pût, sans efforts imaginer une création vaste ; un homme dont l'âme généreuse et le cœur sensible fussent vivement pénétrés du besoin de sauver, à tout prix, la jeunesse, les familles et l'État ; un homme enfin, dont le caractère si bien connu de modération et de douceur, évitât les froissements, ménageât les amours-propres, conciliât tous les intérêts ; se bornant, pour ainsi dire, à arracher insensiblement à la perversité réfléchie, les moyens de nuire aux intérêts véritables.

Le Roi, cet excellent juge des talents, de l'esprit et des qualités du cœur, a vu, d'un coup d'œil, dans Mgr l'évêque d'Hermopolis, ce qu'une longue habitude d'intimité et de franchise avait fait connaître à ses nombreux amis.

Aussi, jamais nomination n'a causé, aux gens de bien, une joie plus vive, et aux méchants un plus grand effroi ; jamais nomination n'a valu au Roi tant et de si justes actions de grâces.

Mais s'il fut une maison où ce grand bienfait se fit plus vivement et plus particulièrement sentir, j'en appelle à votre témoignage, mes chers enfants, n'est-ce pas au Collège Stanislas ?

Le souvenir des faveurs spéciales du Roi pour nous, était encore récent; notre âme avait contracté l'habitude et le besoin de la reconnaissance : ce fut, pour nous, le plus délicat des plaisirs d'en donner un témoignage éclatant; et c'est ici qu'il convient de vous dire, Messieurs, comment il nous a été accordé de prendre le nom si cher et si glorieux de Stanislas.

La modestie des Bourbons vous est connue; et le Roi, lorsqu'il lui fut demandé de conférer des noms aux premiers établissements de la capitale, donna un grand exemple de cette vertu de famille. Louis-le-Grand, Henri IV, saint Louis, les Bourbons si chers à la France ne furent point oubliés

Plus occupé de la gloire de ses aïeux que de sa propre gloire, Louis XVIII s'oublia lui-même. Il fallait donc amener le Roi à faire pour notre maison ce qu'il n'avait fait pour aucune autre. Il fallait lui arracher son nom comme par surprise. Pour y réussir, on lui parla de son auguste bisaïeul-maternel, de Stanislas, roi de Pologne, de l'esprit délicat et orné de ce prince, de la protection qu'il se plaisait à accorder aux sciences et aux lettres, de son application à faire le bonheur de ses sujets, de ses longues et illustres infortunes. L'arrière-petit-fils n'a pu,

sans doute, refuser au souvenir du père de Marie Leczinska une louange qu'il aurait refusée pour lui-même : sa piété filiale, cette vertu si aimable dans un puissant souverain, a mis, si je puis dire, sa modestie en défaut ; et notre maison a pu se décorer du nom de Stanislas, de ce nom porté par deux grands Rois !

Soyez mille fois béni, ô prince qui faites le bonheur de vos peuples ! Que les accents de ma reconnaissance pénètrent jusqu'à vos oreilles, avec les cris d'amour de cette assemblée, composée d'une portion si précieuse de vos sujets ! Dieu et le Roi, vous le savez, c'est leur devise et c'est la nôtre : *Vive le Roi!* Voilà l'expression de nôtre amour, voilà l'abrégé de nos vœux.

Ces cris qui viennent d'échapper à votre amour, me prouvent assez, mes chers enfants, que vous sentez tout le prix des faveurs que vous devez à la générosité du Roi.

Oui, le nom de Stanislas est notre premier titre d'honneur, c'est notre récompense la plus douce ; mais nous devons en soutenir l'éclat; mais il faut que, dans la célébrité des luttes annuelles, ce nom de Stanislas ne retentisse pas moins souvent que les autres noms ; c'est pour nous le plus étroit comme le plus

précieux des devoirs. Il est vrai qu'un premier engagement n'a pas répondu à vos efforts, ni à celui de vos guides.

Il est vrai encore que vous êtes privés et de l'avantage du nombre, et des divers priviléges que le temps a accumulés sur la tête de vos heureux rivaux. Enfin, vous aviez dû, jusqu'à présent, vous conformer à un système qui ne laissait ni la supériorité oisive, ni la médiocrité sans espérance, et vous soumettre aux dispositions d'une règle prudente qui, chaque année, forçait à sortir des rangs inférieurs ceux qui s'y rendaient trop redoutables.

Votre instruction, plus variée, embrassait plus d'objets; plus rapide, elle s'appesantissait moins sur chacun; plus égale pour tous, elle ne promettait aux plus ambitieux que de médiocres usurpations. Désormais vos familles sentiront la nécessité de prolonger votre séjour dans nos classes, jusqu'à ce que vous puissiez jouir par l'âge de tout le bénéfice des règlements. Désormais elles consentiront à ce que vous sachiez moins de choses, dès que vous connaitrez plus à fond celles qui font l'objet du combat de chaque année.

Demeurant, quoique plus avancés en âge, dans les mêmes degrés de la milice littéraire; soutenus par

une discipline accomodée à vos nouveaux besoins, munis des mêmes armes que vos rivaux, vous ne serez plus exposés aux chances d'une lutte trop inégale.

Mais souvenez-vous, mes chers enfants, que pour assurer vos succès, il faut édifier sur le fondement solide, qui est Dieu : souvenez-vous que sans mœurs, sans religion, sans discipline, il n'est point de bonnes études, et que le premier devoir des maîtres, avant de lancer dans la société une jeunesse habile et savante, c'est de s'assurer que cette jeunesse sera fidèle à Dieu et au Roi, et soutiendra constamment l'autel et le trône, la Religion de nos pères, notre monarque bien-aimé, et l'auguste dynastie des Bourbons !



DISCOURS

PRONONCÉ LE 19 AOUT 1823, A L'OCCASION DE LA DISTRIBUTION DES PRIX AU COLLÉGE STANISLAS.

« Il était au plus loin de la raison et de
« la vérité, l'écrivain du dernier siècle, qui
« a voulu enseigner à son élève à connaître
« les plantes, avant de lui apprendre à con-
« naître ses devoirs. »

Cette remarque profonde de l'auteur des recherches philosophiques a reçu, hier, l'explication la plus claire et le commentaire le plus éloquent; et l'illustre Prélat, que la sagesse du Roi a placé à la tête de l'éducation de la jeunesse de France, a hautement déclaré que cette éducation serait imparfaite, si elle n'avait la religion et la vertu pour base et pour appui.

Sur ce point si important, le siècle dernier s'était laissé entraîner dans une funeste erreur. On estima

que la science suffisait au bonheur des sociétés ; on considéra la Religion comme un intérêt secondaire ; on cultiva l'esprit de la jeunesse, sans s'occuper du soin de former son cœur à la vertu.

Mais ne poussons pas plus loin cette analyse d'un discours qui exprimait tant de choses dans son admirable précision, et gardons-nous d'affaiblir, en les répétant, des vérités que toute la France pourra lire dans ce discours de Mgr le Grand-Maître. Aussi bien ne sont-elles pas inconnues aux illustres doyens des facultés de droit et de médecine, qui ont bien voulu présider cette imposante réunion, non plus qu'aux familles qui nous ont confié ce qu'elles ont de plus cher.

Plus d'une fois, nous les avons répétées et développées à leurs enfants ; et n'est-ce pas ce respect pour les bonnes doctrines, et cette constante attention à les défendre et à les enseigner dans des jours difficiles, qui ont distingué notre maison ? Oui, nous osons le dire avec orgueil, c'est là ce qui lui a concilié la confiance et l'estime ; là est le germe secret, le germe fécond qui a produit, dans la suite de près de vingt années, tant de sujets recommandables par leur dévouement inaltérable à l'autel et au trône.

Cette gloire, la première de toutes, il est de notre

devoir de la conserver, et nous avons, Messieurs, la juste confiance que vous ne dégénérerez pas de ceux qui vous ont précédés. *Dieu* et *le Roi*, voilà leur devise ; elle sera toujours la nôtre, celle des maîtres comme celle des élèves. Que dans l'enceinte du Collége Stanislas tout soit à jamais pour la religion de nos pères, tout pour la dynastie qui nous gouverne, tout pour le Roi qui nous a permis de porter l'un de ses augustes noms !

Il est vrai que cette bonté du Monarque vous impose une obligation immense, puisque le nom de Stanislas ne le doit point céder aux noms les plus illustres. Mais vous êtes appelés, Messieurs, à en soutenir l'éclat : est-il une mission plus flatteuse et plus honorable ?

Déjà n'écoutant que la voix du devoir, vous avez affronté tous les périls d'un combat inégal, sachant d'avance que vous n'en sortiriez pas vainqueurs. Mais vos courageux efforts n'auront pas été inutiles ; vous aurez appris à ne pas vous laisser effrayer par le nombre ; vous aurez découvert le secret de vos propres forces ; et par le terrain conquis sur de redoutables rivaux, vous aurez calculé le terrain qu'il vous est réservé, avec le temps, de conquérir encore.

Il n'y a pas jusqu'aux caprices d'une fortune aveu-

gle qui ne doive vous inspirer de la confiance, et le grand nombre de ceux d'entre vous dont on s'étonne de n'avoir pas vu les noms sur la liste d'honneur, vous garantit un meilleur avenir, un avenir digne du nom de Stanislas.

Mais ce grand nom serait-il dignement honoré par vous, Messieurs, si vous cessiez un instant de l'emporter sur vos rivaux par votre fidélité à Dieu et au Roi ?—Vous devez avant tout, ô jeunesse, doux objet de nos constantes sollicitudes, jeunesse si longtemps l'espoir presque unique de notre malheureuse France; vous devez former des résolutions nouvelles de zèle pour la pratique de notre religion sainte, de respect et de déférence pour vos maîtres, d'amour pour vos parents, et d'obéissance à leurs volontés.

Que dans votre estime l'obéissance tienne la première place ; que tous vos efforts se dirigent vers l'acquisition de cette précieuse vertu, et contre l'esprit d'orgueil et d'indépendance, maladie propre à notre siècle. Que la religion de Jésus-Christ soit votre guide et votre soutien, qu'elle soit le principal objet de votre amour, le premier et le plus noble but de votre ambition. A ces conditions seulement vous assurerez vos triomphes.

Ces leçons, au reste, je puis les appuyer sur un

fait célèbre, et en les suivant vous ne ferez, Messieurs, que suivre un grand exemple.

Une nation généreuse tombe, tout à coup, sous le joug de l'impiété révolutionnaire. Dans cette crise subite et désolante, que feront les monarques unis par une alliance sainte? D'abord il leur semblera aussi dangereux de mettre fin aux maux qui désolent l'Espagne, que cruel et honteux de la laisser se consumer par ses propres fureurs. Mais bientôt ils considèrent que sur le trône de France est assis un descendant de saint Louis, héritier de sa religion profonde et de ses héroïques vertus. Dès lors les souverains n'hésitent plus à remettre dans les mains de Louis XVIII la commission sublime de conquérir un puissant royaume.

Vous savez le reste, Messieurs : partout nos soldats sont reçus comme des libérateurs par la nation la plus indomptable et la plus fière. Notre gloire réjouit nos rivaux, notre témérité devient prudence, les règles de la guerre peuvent être impunément violées; et la plus gigantesque des entreprises ne laisserait pas même entrevoir la moindre chance de succès à l'ambition inquiète des peuples voisins, qui essaieraient de la traverser.

Pourquoi tant de merveilles? Parce que c'est au nom de Louis XVIII que les Pyrénées ont été fran-

chies; parce que c'est un prince de son sang qui guide nos légions, et qui dans la crainte du Dieu des armées puise un indomptable courage; parce que l'Europe et l'Espagne croient à la probité du Roi très-chrétien, à la modération de son caractère, à son respect pour l'honneur, à toutes ses vertus.

Ce sentiment a eu la plus grande action dans ce triomphe, puisque c'est à cette conviction que la France devra la gloire d'avoir pu rendre à l'Espagne son Dieu et son Roi; et à l'Europe entière la paix et le respect!

AU ROI.

-∞ ⁂ ∞-

Sire,

Notre fidélité constante à conserver le dépôt des bonnes doctrines est connue de V. M., et la certitude qu'elle a daigné ne pas perdre de vue nos sentiments et nos travaux, fait aujourd'hui notre consolation la plus douce, comme notre récompense la plus précieuse.

Enhardis par les marques de bienveillance de V. M., nous oserons la prier d'ajouter aux grâces précédentes une grâce plus signalée : qu'il nous soit permis, Sire, de donner à notre établissement le nom si cher de V. M., et de l'appeler Collége de Louis XVIII.

Par là, Sire, V. M. mettra le comble à notre bonheur, et peut-être aussi fera-t-elle, en même temps, quelque chose pour sa gloire.

Ne convient-il pas, en effet, que dans votre Capitale, qui autrefois comptait tant de colléges dont il ne reste plus que des ruines, il s'élève, sous vos auspices, quelque monument qui justifie à la postérité ce que l'histoire racontera de votre empressement à cicatriser toutes nos plaies ?

Il est vrai que l'embarras des finances semble s'opposer à toute fondation nouvelle; mais celle que nous proposons à V. M., ne sera point à charge à l'État. Jusqu'à présent, notre établissement s'est suffi à lui-même.

Le petit mémoire ci-joint et le certificat honorable que l'on veut que je présente à V. M. lui feront connaître que notre demande nous est dictée par cet amour pour V. M., et par ce zèle pour son service, qui nous ont animés dans tous les temps.

Je suis, avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet,

LIAUTARD.

Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, nº 28.—Novembre 1816.

MÉMOIRE.

—

La maison pour laquelle le soussigné demande au Roi la grâce de prendre le nom de Collége Louis XVIII, est située rue Notre-Dame-des-Champs, nos 28, 30, 32, 34 et 36. Elle se compose de plusieurs bâtiments, dont le principal est l'hôtel Fleury, bâti il y a quarante-cinq ans, par l'abbé Terray. Le terrain s'étend jusqu'aux boulevards, et comprend huit arpents, en bâtiments, cours et jardins. Le nombre des élèves est de 350, en deux divisions principales, et s'élèvera, sous peu de mois, à 400. Le système des

études y est aussi complet que dans aucun des anciens colléges. — Philosophie, mathématiques, physique, rhétorique, langues grecque et latine, et la suite des classes, depuis les premiers éléments de la grammaire jusqu'aux humanités. On y enseigne aussi les langues modernes, anglais, allemand, italien, espagnol, etc., et les arts d'agrément, comme le dessin, la musique, etc.

Les principes politiques de cette maison sont tels que, pendant les dix années de tyrannie, pas un acte n'y a été accompli, pas un discours n'y fût prononcé, dont on ne puisse se faire gloire sous les Bourbons.

La religion y a toujours fait la base de l'éducation; et pendant huit ans, la maison a tenu lieu, à l'Archevêché, de séminaire diocésain.

Les Colléges royaux, autrefois Lycées, quoique soutenus de toute la faveur du gouvernement, coûtent annuellement des sommes considérables. Ils n'ont guère d'élèves internes que des boursiers ; et ils seraient totalement ruinés, du moins dans les provinces, si, par des règlements très-sévères, on ne forçait les établissements particuliers à y conduire les externes.

Ce discrédit des Lycées tient au mauvais esprit

qui y règne, aux révoltes de 1814 et de 1815, à l'empressement des élèves dits boursiers-royaux à se fédérer pendant les Cent-Jours, et à celui des maîtres à signer l'acte additionnel, et l'exclusion des Bourbons.

La maison de la rue Notre-Dame-des-Champs, trop éloignée des Lycées pour y envoyer ses élèves en classe, beaucoup trop nombreuse pour que des voyages si réitérés n'en ruinent bientôt la discipline, ne demande aucun fonds au gouvernement pour s'établir et se soutenir; elle ne sollicite ni boursiers, ni externes.

Sa seule ambition est de continuer à vivre selon les lois et les règlements qui l'ont rendue si florissante jusqu'à ce jour, sous la protection du Roi, sous la surveillance de son Grand-aumônier ou de tout autre, désigné par Sa Majesté, et de joindre, à tous les avantages dont elle a joui jusqu'à ce moment, l'avantage mille fois plus précieux de porter l'auguste nom de Sa Majesté, et d'être appelée Collége de Louis XVIII.

LIAUTARD.

A Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris.

Collége Stanislas, 26 avril 1822.

L'ordonnance du Roi, du 13 février dernier, dont vous m'avez envoyé la copie avec votre lettre du 16 mars, est ainsi conçue :

« Le collége de plein exercice.... portera à l'ave« nir le nom de Collége Stanislas. » Votre commis, qui sans doute ignore les termes de l'ordonnance royale, écrit : *Collége particulier de Stanislas.*

Trouvez bon que je défende mon titre, et veuillez donner à votre commis les ordres nécessaires pour que les termes employés par le Roi, dans son ordonnance, le soient également dans l'adresse des lettres que vous me faites, monsieur le Recteur, l'honneur de m'écrire.

Je prends la liberté de vous renvoyer, à l'instant même, celle que je viens de recevoir, afin que l'on y fasse la rectification convenable.

Je suis, etc.

LIAUTARD,
Supérieur du séminaire Notre-Dame-des-Champs
et du Collége Stanislas.

A Monsieur Desj.....

Collége Stanislas, 1er avril 1824.

Monsieur, vous pouvez être tranquille sur ce qui s'est passé en juillet 182......

Je n'aime pas la guerre et les disputes contre l'autorité; je les regarderais comme des crimes.

J'ai pu, pendant quelques années, à mes risques et périls, lutter contre l'usurpation et l'impiété, ou du moins ne les pas seconder dans leurs coupables entreprises.

Je n'ai pas encore sous la main rencontré d'arme à opposer au pouvoir légitime : si j'en rencontrais, je les briserais.

Mais autant je me sens de force et d'énergie contre ce qui menace d'envahir le trône ou l'autel, autant je me sens faible et déconcerté, lorsque l'autorité protectrice se retire de moi.

Je hais, par dessus tout, l'apparence de désunion. Je ne voudrais pas être une seule pierre d'achappement : égal, je céderais; inférireur je rentre dans le néant.

Telles sont mes maximes, fruit de quelques réflexions.

Toute notre conduite en a été la conséquence.

Tant que j'ai été retenu par des liens plus forts que la mort, et que je me devais à mon honneur, et à celui de l'Église qui m'est cent fois plus cher que le mien propre, j'ai tout supporté dans le silence.

Je suis décidé à tout supporter encore.

Mais comme aucune loi ne m'oblige à être supérieur même d'un simulacre de séminaire et encore moins d'une congrégation qu'il semble que l'on repousse, je renouvelle en vos mains, Monsieur, la déclaration que je vous ai faite ce matin. Je renonce pour toujours à ce titre de supérieur et à toutes les fonctions qui en dépendent.

Je le fais dans vos mains et en secret, devant ici préparer toutes choses pour que ma retraite ne fasse aucun bruit. Les étais ne seront enlevés qu'après que le nouvel édifice sera construit.

Pour cela je me concerterai avec nos Messieurs. Puis, j'irai soumettre à Mgr l'archevêque les plans nouveaux, et le prier d'agréer que je prenne quelques instants de repos. Il y a vingt ans que je porte le joug. Avec plus de vertu, j'aurais pu, sans doute, le rendre plus doux; j'aurais pu alléger ce fardeau

qui m'a toujours paru si pesant depuis, voilà cinq ans surtout.

4 Il y a longtemps que je médite ce projet. Que dis-je? Je n'ai pas été ici huit jours sans reconnaître que je m'étais trompé. Mais à quoi bon revenir sur le passé. — Bornons-nous au présent.

Je suis bien peu de chose : le peu que je suis m'est une source de trop de peines pour je ne tende pas à être moins encore.

On me pardonnera d'aspirer à quelques instants de repos : c'est tout ce que je demande.

Vous, Monsieur, conservez-moi votre attachement et votre indulgence, et croyez à mes invariables sentiments de devoir et de reconnaissance.

LIAUTARD.

A Monsieur l'abbé Liautard.

Archevêché, 14 avril 1824.

Monsieur, je suis aussi éloigné de partager vos sentiments sur vous-même, que d'approuver vos projets de retraite, à votre moment le plus heureux, et lorsqu'une longue et honorable expérience vous a

rendu si savant à procurer tout genre de bien. Mais vous ne m'avez point consulté ; je n'ai point d'avis à hasarder : je ne hasarderai qu'une prophétie, c'est que le repos que vous cherchez ne vous sera pas donné, ou que vous y serez arraché pour supporter des travaux plus grands.

En quelque position que vous soyez élevé, vous serez toujours digne de vos amis et de leur attachement fidèle.....

Comme vous êtes un ami bon à conserver, je n'ai à vous exprimer que de la reconnaissance des sentiments que vous me témoignez, et la protestation la plus franche d'un attachement sur lequel vous pouvez compter, et dont je vous prie d'agréer l'assurance.

DESJ.....

L'Évêque d'Hermopolis, premier aumônier du Roi, pair de France, grand-maître de l'Université, à Monsieur l'abbé Liautard.

Paris, 13 mai 1824.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, sur votre demande, et d'après la présentation que vous m'avez faite de M. l'abbé Augé, pour vous suc-

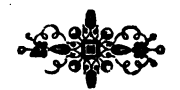
céder dans la direction du collége Stanislas, le conseil royal, dans sa séance du 8 mai, a pris une décision conçue en ces termes :

« Le conseil, etc. Vu l'article 11 du statut sur les « colléges particuliers en plein exercice, autorise « M. l'abbé Augé à succéder, en qualité de directeur « du Collége Stanislas, à M. l'Abbé Liautard, démis« sionnaire. »

Veuillez bien, je vous prie, m'accuser réception du présent avis.

Recevez, etc.

Le grand-maître de l'Université,
† D., évêque d'Hermopolis.



RÉFLEXIONS HISTORIQUES

SUR

LE MEXIQUE.

—

1811-1827.

—

L'explosion révolutionnaire n'y éclata qu'en 1811. Jusqu'alors, la supériorité des Espagnols, l'influence du haut clergé, la facilité des communications, avaient contribué à maintenir le pays dans la dépendance des Cortès espagnols. Deux prêtres d'abord (1815), plus tard un neveu de Mina (1817), et enfin le père La Torre, quoique malheureux dans leurs tentatives de soulèvement, n'en parvinrent pas moins à jeter le désordre dans le pays. Ne pouvant tenir en bataille rangée, ils formèrent leurs troupes en

guérillas, mirent les campagnes à contribution, rendirent les communications lentes et dangereuses, et portèrent à l'autorité royale une funeste atteinte. Cependant, on ne perdait pas l'espoir de les réduire; et de soixante à quatre-vingts forts qu'ils avaient occupés par les armes ou construits, il ne leur en restait qu'un petit nombre. L'année suivante (1819) fut également consumée en efforts réciproques sans résultats, le vice-roi étant trop faible pour obtenir des succès durables, et les insurgés étant soutenus par l'espoir que, tôt ou tard, l'Espagne n'enverrait plus de nouvelles troupes pour les combattre. L'Espagne elle-même, d'ailleurs, venait de subir la révolution des Cortès, dont la nouvelle produisit, au Mexique, une grande joie au peuple, et à ceux qui, fatigués de la guerre, espéraient une prompte et générale pacification (1820).

En 1821, Iturbide, profitant de la faiblesse du vice-roi Apodaca, se joignit aux principaux chefs des guérillas, et souleva tous les pays en faveur de l'indépendance, avec un succès rapide et presque sans effusion de sang. Les royalistes fidèles, presque réduits dans la capitale, s'affaiblirent encore par la déposition d'Apodaca. D'un autre côté, l'Espagne

mécontente envoyait, pour le remplacer, dans la dignité de vice-roi D. Juan Odonoju, qui aborda, avec quelques troupes, à la Vera-Cruz. Cette ville, pressée de toutes parts, ne présentait pas au nouveau vice-roi un point de résistance suffisant. Il traita avec Iturbide, lui facilita la réduction du Mexico, travailla à l'établissement d'une junte indépendante, et mourut peu après, sans doute du chagrin de tant d'actes de faiblesse et de ces concessions funestes, qui équivalaient à des trahisons.

Il ne restait plus à l'Espagne que le château de Saint-Jean-d'Ulloa, qui commande la Vera-Cruz. Davila s'y était réfugié, et de là, avec quatre ou cinq cents hommes, il dominait la ville et le fort, et obligeait les habitants à lui fournir 16 mille dollars, par mois, pour l'entretien de sa garnison.

Depuis les premiers troubles (1811), la population de 6 millions s'était réduite à 5 ; le revenu qui s'élevait à 20 millions de piastres était réduit de moitié ; les espèces frappées à la monnaie pour 28 millions ne se montaient plus qu'à 4. Iturbide, pour prévenir de plus grands maux, ouvrit tous les ports aux étrangers, et permit, à peu d'exceptions près, moyennant des droits assez modérés, l'exportation et l'importation de tous les objets de commerce.

Mais une autre pensée l'occupait. Le titre de président de la Régence ne suffisait pas à son ambition : il aspirait à celui d'empereur. Jeune, d'une haute stature, d'une constitution robuste, d'une figure agréable, sûr de l'affection des troupes, il dicta lui-même au congrès qu'il venait de réunir dans la capitale, l'ordre de le proclamer Roi du Mexique, et il prêta serment en cette qualité.

Son pouvoir fut de courte durée.

Une partie des députés du congrès, et plusieurs des généraux qui avaient soutenu contre l'Espagne la cause de l'indépendance, se liguèrent contre le nouveau souverain, et après quelques mois d'une généreuse résistance, Iturbide fut réduit à déposer le pouvoir entre les mains de ses rivaux, qui lui fixèrent l'Italie pour le lieu de sa retraite ou plutôt de son exil.

L'Espagne ne possédait plus que le fort de Saint-Jean-d'Ulloa, et le peu d'influence qu'elle exerçait encore lui fut enlevé par l'attaque brusque et inopinée du gouverneur, qui foudroya la Vera-Cruz, fit un tort immense au commerce, et irrita les esprits contre la métropole et ceux de ses sujets qui habitaient la nouvelle république.

Cependant, elle commença enfin à se constituer

sous la forme d'un gouvernement populaire, fédéral et représentatif; et en même temps qu'elle rompait avec la mère-patrie, elle faisait des traités avec Colombie, ouvrait un emprunt de 20 millions de dollars, et laissait se former auprès d'elle, sous le titre de Provinces-Unies de l'Amérique centrale, un État nouveau, composé des provinces de Nicaragua, Honduras, San-Salvador, Costa-Riga, Questle-Mengo et Guatimala, qui en est la principale. Il compte 1,500,000 âmes, et sa position entre les deux mers pourra lui donner une grande importance.

Le gouvernement du Mexique était serré entre deux factions; l'une secrètement attachée à l'Espagne; l'autre, connue sous le nom d'Yorkins et poussée par les États-Unis, provoquait contre les Espagnols et leurs partisans les mesures les plus rigoureuses.

Iturbide crut le moment favorable pour remonter sur le trône; il quitta l'Italie, vint en Angleterre armer un petit bâtiment, et aborda à barre de Soto-Marina, où commandait La Garza, l'un de ceux qui n'avaient pas dédaigné les faveurs impériales.

Soit défaut de forces, soit fidélité à son gouvernement, La Garza ne vit dans Iturbide qu'un usurpa-

teur, et le livra au congrès de Padilla, qui donna l'ordre de le fusiller aussitôt.

Cet événement, qui garantit le pays d'une grande secousse, hâta la conclusion des délibérations du congrès souverain, qui ne se sépara qu'après avoir promulgué la constitution nouvelle, et choisit pour président Guadalope-Victoria, l'un des chefs les plus marquants des anciennes insurrections.

Dans son rapport au premier Congrès constitutionnel de la fédération Mexicaine (1825), le président Victoria rendit le compte le plus favorable de l'état du pays. Puis il soumit à la sanction du Congrès un projet de commerce avec l'Angleterre qui, cependant, n'y donna point, depuis, sa ratification.

On tenta (1825), mais inutilement, la conquête de Cuba, et l'on eut à se défendre dans plusieurs provinces contre des insurrections sans cesse renaissantes. Néanmoins, d'une part, la défection du vaisseau l'*Asia* qui vint se livrer au Mexique, et la reddition d'Ulloa, dernier point possédé par les Espagnols, d'autre part, servirent à relever, pour quelque temps, l'opinion publique en faveur du nouvel ordre de chose. Mais l'année suivante, malgré le tour favorable donné aux affaires par Victoria, on n'était pas sans inquiétude sur l'état des finances

(1826 — 1827). Il est vrai que les revenus semblaient augmenter, et que l'Angleterre n'hésitait pas à remplir les emprunts faits au nom de la république. Mais ces belles espérances ne tardèrent pas à s'évanouir. Les effets publics tombèrent de 68 au-dessous de 50 ; plusieurs dividendes ne furent pas payés. D'un autre côté, il se tramait, en faveur de la métropole, une conspiration qui pouvait renverser le nouvel édifice ; elle avait pour chef le moine Joachim Arena qui, découvert et trahi, périt sur l'échafaud avec un grand courage. Ce complot devint, pour les Yorkins, un nouveau prétexte de provoquer, contre les Espagnols, les mesures les plus sévères, et le Congrès fut amené, par la crainte, à arrêter, en principe, qu'ils seraient tenus d'évacuer le territoire de la république.

Guatimala fut tellement agité par les guerres civiles depuis qu'il se fut constitué en état indépendant, que l'on ignore le principe et le détail de ces dissensions. Rien de plus malheureux que les premières années de sa nouvelle existence politique . . .
. . . .

SILHOUETTE HISTORIQUE.

—

ATTILA.

—

Parmi les princes barbares qui désolèrent l'empire romain au ve siècle, le plus fameux est sans doute cet Attila qui prenait à juste titre le surnom de fléau de Dieu. Monté en 433 sur le trône des Huns avec son frère Bleda, il alla d'abord chercher des ennemis chez les Tartares et les Chinois, et fit, durant sept ans, la guerre au milieu de ces climats affreux, compris aujourd'hui sous le nom de Grande-Tartarie. De retour de cette expédition, il rompit la paix avec l'Empereur d'Orient: Théodose le jeune. fran-

chit le Danube, ruina grand nombre de villes, entre autres Sirmium et Sardigne, et désola, pendant une année entière, la Thrace et les deux Mœsies. Théodose acheta la paix à force d'argent.

En 447, il fit assassiner Bleda, son frère, et devint seul roi des Huns. Sa puissance était formidable; il commandait à toute cette vaste étendue de pays qui s'étend, le long du Danube et du Pont-Euxin, jusqu'à la mer Caspienne. Outre la nation des Huns, une foule de peuples barbares recevaient ses lois, tels que les Germains, les Sarmates, les Gépides, les Scythes, les Hérales. Il reprit alors ses projets contre l'empire romain. Après avoir dompté les Acatires, puissante nation sarmate des environs du Tanaïs, il franchit de nouveau le Danube, et se répandit comme un torrent dans la Mœsie, la Thrace, la Macédoine, la Thessalie, ruinant, saccageant, brûlant tout sur son passage. Deux armées romaines furent taillées en pièces; soixante-dix villes tombèrent au pouvoir du vainqueur; Constantinople le vit presque à ses portes. Théodose prodigua encore ses trésors pour éloigner Attila. Le barbare se retira, laissant ces vastes provinces couvertes de sang et de ruines.

Mais il était loin d'avoir assouvi sa fureur. Trois années s'étaient à peine écoulées, qu'il la tourna

contre l'empire d'Occident. Il forma des peuples qui lui obéissaient, une armée de cinq cent mille hommes ; et traînant après lui cette effroyable multitude, il suivit le cours du Danube, vint passer le Rhin à Bâle, et se jeta sur les Gaules. Toute la contrée entre le Rhin, la Seine et la mer devint un théâtre de désolations et d'horreurs. Metz, Trèves, Mayence, et nombre d'autres places éprouvèrent le pillage ou l'incendie. Paris tremblait déjà, mais les prières de sainte Geneviève détournèrent la course d'Attila qui se rabattit sur Orléans.

Le péril commun avait réuni les Francs, les Visigoths et les Romains. Mérovée, Théodoric, Aëtius chargèrent l'ennemi à son entrée dans Orléans, et le mirent en fuite. Attila retourne en Champagne : les trois chefs l'y suivirent et lui livrèrent une sanglante bataille dans les plaines de Châlons.

Cent cinquante mille de ses barbares y périrent, et lui-même se vit contraint de regagner ses états avec les débris de sa formidable armée.

Sa défaite ne l'abattit point. Dès l'année suivante, il traversa la Pannonie, le Norique, ruina Ausbourg, et vint fondre sur l'Italie. Aquilée fit une vigoureuse résistance, mais enfin elle fut emportée d'assaut et détruite. La Vénétie et la Ligurie furent dévastées.

Le pape saint Léon sauva le reste de l'Italie. Attila touché de ses prières pleines de dignité accorda la paix, imposa un tribut, et ramena au delà du Danube son armée chargée de butin.

Ce fut là sa dernière expédition. Il mourut peu après (en 452) à la suite d'une débauche de table. Son vaste empire fut déchiré par ses enfants et les princes qu'il avait assujettis, et il s'en forma une une multitude d'états indépendants.

MÉDITATION.

Souvent dans mes heures de solitude, mon âme se complaît dans l'énumération des bienfaits de la religion de Jésus-Christ ; un saint et secret enthousiasme saisit mon être à cette pensée : Le Christianisme a fait disparaître l'idolâtrie, les sacrifices humains, les prostitutions au nom *des Dieux*, les combats sanglants des gladiateurs, l'infanticide, la polygamie, le trafic du lien conjugal, les horreurs de l'ancien esclavage, et ces guerres d'extermination qui tendaient à détruire les vaincus. Il a élevé de toutes parts des asiles de consolation à tout ce qui souffre sur la terre, fondé des sociétés des deux

sexes dévouées au soulagement de l'humanité souffrante, ou bien à l'éducation de la classe indigente; humanisé, civilisé des peuplades entières, érigé des monastères qui ont donné naissance à un grand nombre de nos villes, contribué si puissamment à la prospérité de l'agriculture, et qui, aux jours de la barbarie, sont devenus comme le dépôt de toutes les connaissances humaines......

O Jésus! ô mon divin maître, combien est consolante cette parole que vous adressez à tous vos enfants: « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, le reste vous sera donné par dessus. »

Votre royaume et votre justice! vous le savez, ô mon Dieu, c'est à quoi mon âme aspire. . . .

TABLE DES MATIÈRES

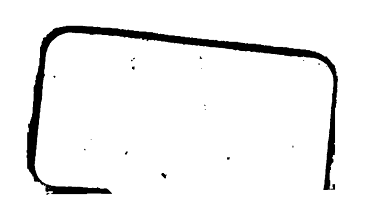
CONTENUES

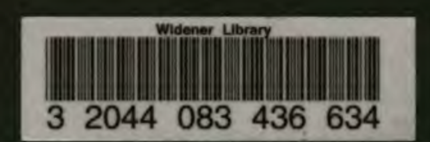
DANS CET OUVRAGE.

PREMIER VOLUME.

DEUXIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE.




Widener Library
3 2044 083 436 634